

Ecole des Hautes Etudes Commerciales



**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Option : Affaires internationales

Thème :

**LE ROLE DE LA DIPLOMATIE
ECONOMIQUE EN PERIODE DE
CRISE
CAS DE L'ALGERIE DEPUIS 2014**

Elaboré par :

M. Mohamed BELARBI

Mlle. Sarah Farida BENNABI

Encadré par :

Pr. Mohamed BOUCHAKOUR

**8ème Promotion
Juillet 2021**

Ecole des Hautes Etudes Commerciales



**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Option : Affaires internationales

Thème :

**LE ROLE DE LA DIPLOMATIE
ECONOMIQUE EN PERIODE DE
CRISE
CAS DE L'ALGERIE DEPUIS 2014**

Elaboré par :

**M. Mohamed BELARBI
Mlle. Sarah Farida BENNABI**

Encadré par :

Pr. Mohamed BOUCHAKOUR

**8ème Promotion
Juillet 2021**

Remerciements

« Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de notre travail ».

« Je voudrais dans un premier temps remercier Monsieur M. BOUCHAKOUR pour sa patience, sa disponibilité et ses conseils en or ».

« Je voudrais également montrer ma reconnaissance envers Monsieur C. KAID pour son aide sans laquelle notre travail n'aurait jamais vu le jour ».

« J'adresse mes sincères remerciements à mon binôme pour sa patience, son sérieux et tout le travail qu'elle a fourni ».

« Je tiens aussi à montrer ma reconnaissance et ma gratitude envers mes parents qui m'ont soutenu tout au long de mon parcours ».

« Je remercie aussi mes sœurs Sarah et Amel, mon frère Mehdi pour leur encouragement et leur aide ».

Mohamed

« A travers ces quelques mots, j'aimerais montrer ma gratitude envers toutes les personnes qui ont fait que ce travail puisse se concrétiser ».

« Mes premiers remerciements s'adressent à Monsieur M. BOUCHAKOUR, qui nous a fait honneur d'un encadrement exemplaire ».

« Je voudrais par la suite montrer ma reconnaissance envers Monsieur C. KAID qui m'a donné la chance d'effectuer mon stage au sein du Ministère des Affaires Etrangères. Je lui suis pleinement gré ».

« De même, mes vifs remerciements sont adressés à ; Monsieur S. BENAMARA ; notre maître de stage, ainsi qu'à ; Monsieur R. FASSIH ; pour son aimable collaboration. »

« Je souhaite remercier en particulier Monsieur D. MOKTEFI ; pour son admirable aide qui m'a été très précieuse ».

« Je m'adresse à mon binôme, avec qui je partage fièrement l'accomplissement de ce travail. Je te remercie pour tes innombrables efforts ».

« Mes remerciements les plus considérables sont adressés à ceux qui m'ont procuré, au-delà de leurs possibilités, tout ce dont j'avais besoin pour achever mon parcours à Koléa. Mes chers parents, et mon petit frère Yanis, sans vous, votre soutien et votre patience, rien de ça je n'aurais accompli ».

« En dernier lieu, je tiens à remercier mes amis, en particulier Chahinez, qui ont su me soutenir dans mes moments les plus difficiles ».

Sarah

Résumé

La diplomatie économique est un thème stratégique et d'actualité dans le monde de l'économie et des relations internationales, elle constitue un champ de manœuvre de haute importance pour sécuriser l'économie et promouvoir le commerce extérieur.

L'Algérie, dont l'économie repose sur la rente pétrolière, subit les conséquences d'une crise dont laquelle elle s'est engagée depuis en moins 2014, une situation nécessitant des réformes de fond ; essentiellement une orientation vers les marchés extérieurs ; pour relever son économie et intégrer les chaînes de valeurs mondiales.

Notre étude présente le concept de diplomatie économique, les modèles et bonnes pratiques internationaux en la matière ainsi que les propositions du Centre du Commerce Internationale en matière de Conseiller Commercial à L'étranger.

Ensuite, notre mémoire s'engage à examiner l'action menée par le gouvernement algérien en matière de diplomatie économique, dans le cadre de mise en œuvre du plan de relance pour l'édification d'une nouvelle économie, ce en confrontant cette démarche aux tendances internationales en la matière.

De plus, on entreprend une démarche de constatation du rôle de la diplomatie économique, dans l'ère de la mondialisation et des rivalités économiques, en essayant de mettre en exergue sa portée et ses limites par rapport aux défis de la relance d'une part, et aux bonnes pratiques internationales de l'autre.

Mots clés : Diplomatie économique, crise économique, relance économique, exportations, IDE, influence.

Abstract

Economic diplomacy is a strategic and topical issue in the world of economics and international relations, it constitutes a field of maneuver of great importance for securing the economy and promoting foreign trade.

Algeria, whose economy is based on oil revenues, is suffering the consequences of a crisis to which it has been engaged since 2014, a situation requiring fundamental reforms; essentially an orientation towards foreign markets; to boost its economy and integrate global value chains.

Our study presents the concept of economic diplomacy, international models and good practices in the matter as well as the proposals of the International Trade Center in terms of Commercial Advisor abroad.

Next, our brief undertakes to examine the action taken by the Algerian government in terms of economic diplomacy, as part of the implementation of the recovery plan for the building of a new economy, by comparing this approach to the international trends in this area.

In addition, we are undertaking a process of acknowledging the role of economic diplomacy, in the area of globalization and economic rivalries, by trying to highlight its scope and its limits related to the challenges of recovery on the one hand, and international good practices on the other.

Keywords: Economic diplomacy, economic crisis, economic recovery, exports, FDI, influence.

ملخص

الدبلوماسية الاقتصادية قضية إستراتيجية وموضوعية في عالم الاقتصاد والعلاقات الدولية ، فهي تشكل مجال مناورة ذو أهمية كبيرة لتأمين الاقتصاد وتعزيز التجارة الخارجية.

تعاني الجزائر ، التي يعتمد اقتصادها على عائدات النفط ، من عواقب أزمة انخرطت فيها منذ 2014 ، وهو وضع يتطلب إصلاحات جوهرية ؛ أساسا التوجه نحو الأسواق الخارجية ؛ لتعزيز اقتصادها ودمجها للاقتصاد العالمي.

تعرض دراستنا مفهوم الدبلوماسية الاقتصادية والنماذج الدولية والممارسات الجيدة في هذا المجال بالإضافة إلى مقترحات مركز التجارة الدولية من حيث الاستشارة التجارية في الخارج.

بعد ذلك ، نقوم بإيجاز دراسة الإجراءات التي اتخذتها الحكومة الجزائرية في مجال الدبلوماسية الاقتصادية ، كجزء من تنفيذ خطة الإنعاش لبناء اقتصاد جديد ، من خلال مقارنة هذا النهج بالاتجاهات الدولية في هذا المجال.

بالإضافة إلى ذلك ، فإننا نقوم بدراسة دور الدبلوماسية الاقتصادية ، في عصر العولمة والمنافسات الاقتصادية ، من خلال محاولة إبراز نطاقها وحدودها فيما يتعلق بتحديات التعافي من ناحية ، و الممارسات الجيدة من جهة أخرى.

الكلمات المفتاحية: الدبلوماسية الاقتصادية، الأزمة الاقتصادية ، الانتعاش الاقتصادي ، الصادرات ، الاستثمار الأجنبي المباشر ، التأثير.

Sigles et acronymes.

Sigles et acronymes	Significations
AECE	Attaché Economique et Commercial à l'Etranger
ALENA	Accord de Libre-Echange Nord-Américain
ALGEX	Agence Algérienne du promotion du commerce Extérieur
ANDI	Agence Nationale du Développement et de l'Investissement
ANEXAL	Association Nationale des Exportateurs Algériens
BC	Banque Centrale
BEA	Banque Extérieur d'Algérie
BM	Banque Mondiale
BIPIE	Bureau d'Information et de Promotion des Investissements et des Exportations
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CACI	Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie
CAGEX	Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations
CAP	Confédération Algérienne du Patronat
CAPC	Confédération Algérienne du Patronat Citoyen
CCE	Conseiller Commercial à l'Etranger
CCI	Centre du Commerce International
CCT	Canadienne Compagnie of Trade
CEPEX	Centre de Promotion des Exportations.
CGEA	Confédération Générale des Entreprises Algériennes
CIC	Centre International des Conférences
CNES	Conseil National Economique et Social
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CTCS	Certified Trade Compliance Specialist
CVM	Chaine de valeur mondiale
DIT	Division internationale du travail.
DPSEE	Direction de Promotion et du Soutien aux Echanges Economiques
ENA	Ecole Nationale d'Administration
EPI	Economie Politique Internationale
FIPA	Foreign Investement Promotion Agency
FMI	Fond Monétaire International
FMN	Firme Multinationale
GATT	General Agreement of Tarifs and Trade
IAC	Institution d'Appui au Commerce
IDE	Investissement Direct à l'Etranger
IDRI	Institut Diplomatique et des Relations Internationales
IE	Intelligence Economique
IPL	Indice de Performance Logistique
LF	Loi de Finance
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MENA	Moyen orient et Nord d'Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMC	Organisation Mondiale de Commerce
ONG	Organisation Non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PED	Pays en Voie de Développement
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PIB	Produit Intérieur Brut
SIME	Système d'Information sur les Marchés Extérieurs
SNE	Stratégie Nationale d'Exportation
TBI	Traité Bilatéral d'Investissement
TCI	Team Canada Incorporated
ZLE	Zone de Libre-Echange
ZLECAF	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

Liste des tableaux

Tableau	Titre	Page
01	Points forts et points faible d'un réseau constitué d'une structure de diplomates et d'attachés commerciaux.	44
02	Confrontation des mesures de redynamisation de la diplomatie économique aux bonnes pratiques internationales.	66
03	Classement de l'Algérie selon le doing-business de 2020.	78
04	Les mesures du plan de relance qui entrent dans le cadre de l'intervention de la diplomatie économique	86
05	Tableau comparatif des exportations du premier trimestre des années 2020 et 2021	96

Liste des figures

Figure	Titre	Page
01	Diplomatie économique et diplomatie commerciale.	15
02	Les canaux institutionnels d'influence sur les autorités de marché.	22
03	Le modèle triangulaire de la diplomatie économique.	23
04	Du plan national de développement au plan d'action de CCE.	45
05	Les principales rubriques du portail numérique dédié à la diplomatie économique	62
06	Succession des évènements majeurs, impactant l'économie algérienne depuis 2014.	68
07	Graphiques représentatifs des indicateurs économiques en Algérie.	71
08	Evolution du commerce extérieur de l'Algérie (2011-2021)	82

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I : CADRE GLOBALE D'ANALYSE.....	4
Section 01 : Concept et approche de la diplomatie économique.....	6
Section 02 : Modèles de diplomatie économique et bonnes pratiques internationales.....	26
Section 03 : Les propositions de la Chambre de Commerce Internationale en matière de Conseiller Commercial à l'Etranger.....	42
CHAPITRE II : LA DIPLOMATIE ECONOMIQUE EN ALGERIE : UN PROJET EN COURS.....	52
Section 01 : L'engagement des autorités algériennes à promouvoir la diplomatie économique.....	54
Section 02 : Les défis à affronter par la diplomatie économique.....	68
CHAPITRE III : PORTEE ET LIMITES DU PROJET DE DIPLOMATIE ECONOMIQUE.....	92
Section 01 : La portée du projet de diplomatie économique.....	94
Section 02 : Les limites du projet de diplomatie économique.....	101
Conclusion générale.....	105

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Notre thème traite de la diplomatie économique, un thème stratégique et d'actualité dans le monde de l'économie et des relations internationales opérant dans une ère de mondialisation et de rivalités économiques.

La diplomatie économique constitue un champ de manœuvre de haute importance pour sécuriser l'économie nationale. De ce fait se révèle l'intérêt porté au thème de notre mémoire qui est en liaison directe avec le contexte de crise économique. Cette activité à part entière pourrait contribuer sous certaines conditions à surpasser la situation de crise à laquelle l'Algérie fait face depuis la chute des prix des hydrocarbures en 2014. La crise sanitaire de 2020 vient accentuer la crise économique, par son impact freinant l'économie mondiale.

Ce présent thème a fait objet de nombreux travaux de recherche à travers le monde, pendant que les études en la matière restent marginales en Algérie. Au sein de notre école, pas plus de sept travaux ont été élaborés en ce sens¹. En effet, ces précédentes recherches traitaient de ce thème en période d'aisance économique, à travers lesquelles il était simplement question d'aborder l'un ou l'ensemble des axes d'intervention de la diplomatie économique à savoir : la promotion des exportations, l'attractivité des IDE et son influence lors des enceintes internationales. Ceci dit, la diplomatie économique présente ; sous quelques conditions ; un moyen par lequel les Etats peuvent intégrer leurs économies dans les chaînes de valeurs mondiales, développer et/ou garder leur compétitivité et influencer le cadre de leurs échanges bilatéraux et multilatéraux.

A cet effet, la présente recherche se propose de répondre à la question principale suivante :

« La diplomatie économique peut-elle contribuer à faire face à la crise économique dans laquelle l'Algérie s'est engagée depuis au moins 2014, et si oui, à quelles conditions, et quelles en seraient la portée et les limites ? »

Notre problématique remet la diplomatie économique dans le contexte des défis réels qui sont affrontés par l'économie nationale d'autant plus que les autorités algériennes ont mis en œuvre un processus en ce sens.

Nous posons les hypothèses suivantes en guise de pistes de recherche :

¹ L'ensemble des sept travaux seront mentionnés en bibliographie.

- ✓ **Hypothèse 01 :** la mise en œuvre de la diplomatie économique fait l'objet au niveau des pouvoirs publics d'une volonté politique réelle reflétée dans un projet gouvernemental dédié.

Cette hypothèse vérifie le degré d'élaboration du projet au-delà de ce qui est proclamé (la communication) : la vision et les actes du projet.

- ✓ **Hypothèse 02 :** ce projet gouvernemental intègre les bonnes pratiques internationales en la matière.

Il est question de vérifier dans quelle mesure le projet intègre les bonnes pratiques internationales, car il peut être très élaboré sans prendre en compte ces bonnes pratiques, ou alors que de manière approximative et partielle.

- ✓ **Hypothèse 03 :** le plan gouvernemental de relance économique met en perspective des défis stratégiques que la diplomatie économique va prendre en charge à travers ses trois axes d'intervention à savoir : la promotion des exportations hors hydrocarbures, l'attractivité des IDE et l'influence dans les enceintes internationales.

Cette dernière hypothèse vérifie si le projet est aligné sur des défis économiques qui conditionnent la sortie de crise et qui sont du ressort de la diplomatie économique.

Avec une série d'entretiens complétée par la possibilité qui nous a été donnée d'assister à une formation ; dans le cadre de notre stage au sein du MAE ; nous tentons de répondre à la problématique principale notamment ; savoir comment agit l'Etat en le sens des trois axes d'intervention de la diplomatie économique pour répondre concrètement aux défis de la relance économique.

Pour ce faire, nous avons procédé dans notre méthodologie d'investigation par ces entretiens et une recherche documentaire incluant les documents suivants : travaux de recherche précédents, ouvrages, articles de presse, rapports divers... nous ayant servis à l'élaboration d'une revue de littérature exploitée le long de notre travail, suivie d'une exploration du processus algérien de diplomatie économique pendant notre stage ainsi que l'exploitation des réponses et informations obtenues de nos entretiens avec de hauts responsables du MAE. On souligne toutefois des manquements dans quelques-uns des travaux universitaires exploités en matière de contenu approprié à notre recherche, dans le sens où certains mémoires ne s'étaient pas avérés constructifs et n'ont présenté pratiquement aucun apport pour notre thème.

Ainsi, ce mémoire sera organisé en trois chapitres :

- Le premier chapitre abordera en premier lieu le concept de diplomatie économique sous un cadre historique et à travers un ensemble de définitions, avant de présenter sa typologie et ses principales écoles de pensée. En deuxième lieu, il sera question d'exposer deux modèles internationaux de diplomatie économique ainsi que les bonnes pratiques en la matière, qui nous serviront d'éléments essentiels dans le cadre de notre recherche. On présentera en dernier lieu dans ce chapitre les propositions du CCI en matière de représentations commerciales à l'étranger. Tout au long du traitement de notre problématique, il sera question de confronter les bonnes pratiques internationales, ainsi que les propositions du CCI, aux mesures prises par les autorités publiques en matière de diplomatie économique.
- Dans le deuxième chapitre, on abordera le projet de diplomatie économique en Algérie, avec une première section portant sur l'engagement des autorités algériennes en matière de promotion de cette activité, et une deuxième présentant le plan de relance économique de la période 2020-2024 mettant en exergue la contribution de l'approche algérienne de diplomatie économique pour relever les principaux défis économiques. Ce chapitre va nous permettre d'étudier l'existence d'une réelle volonté, tel que proclamé, de mettre en œuvre une diplomatie économique et l'engagement des autorités publiques à sa concrétisation. De même, il sera question de confirmer ou infirmer la deuxième hypothèse, portant sur l'adaptation des mesures de la diplomatie économique aux bonnes pratiques internationales.
- Le dernier chapitre, est consacré à la confrontation des bonnes pratiques face à la volonté étatique de mettre une diplomatie économique, capable d'aider à booster les exportations, attirer les IDE et influencer lors des enceintes internationales. Ce chapitre sera composé de deux sections, une première la portée de la diplomatie économique, suivie d'une deuxième abordant les limites de cette dernière. Le troisième chapitre permet de mesurer la portée, et les limites de la diplomatie économiques, qui définissent l'engagement étatiques, et les axes d'intervention de la diplomatie économique ; apportant une réponse à la première et la troisième hypothèse.

CHAPITRE I :

LE CADRE GLOBALE D'ANALYSE

CHAPITRE I : Le cadre globale d'analyse

Introduction au chapitre

Le premier chapitre met en examen le concept de diplomatie économique comme objet d'étude.

L'évolution de la diplomatie économique est marquée par le passage d'une diplomatie purement commerciale à une diplomatie économique. Ce passage est traduit par l'élargissement de la liste des sujets traités par cette pratique, à savoir le développement économique, les questions des tarifs douaniers, le libre-échange, l'intégration économique aux chaînes de valeurs.... Avec la multiplication des facteurs à prendre en compte, imposés par la mondialisation, la pensée théorique de la diplomatie économique a également évolué, mettant en question l'intégration d'autres acteurs, mis à part l'Etat, dans les relations économiques internationales, passant à un nouvel équilibre de rapports de forces et un changement radical des lois et pratiques régissant l'économie et le commerce mondiaux.

Les mutations déclenchées par la mondialisation, sur le volet financier technologique et productif ont fait en sorte que les modèles de diplomatie économique, reflétant un certain degré d'efficacité traduit par des résultats réels, ont pu s'adapter à ces changements imposant un rapprochement des secteurs privé et public, ainsi que la maîtrise et l'exploitation des NTIC et des techniques managériales modernes.

Dans ce cadre, la diplomatie économique est chargée d'intervenir sur trois volets :

- ✓ La promotion des exportations ;
- ✓ L'attractivité des IDE ;
- ✓ L'influence lors des enceintes internationales abordant les grandes questions, économiques.

Le présent chapitre est composé de trois sections :

1. La première section présentera l'historique et le concept de la diplomatie économique, ainsi que les deux grandes écoles de pensées de cette pratique.
2. La seconde section traitera un modèle de pays développé et un modèle émergent de diplomatie économique, pour ensuite faire ressortir les bonnes pratiques internationales permettant de promouvoir et de parfaire le rôle de la diplomatie économique.
3. La dernière section, est consacrée aux fonctions d'attaché économique et commercial, sous la perception du CCI, traduite en un guide dédié aux personnes occupant cette fonction.

Section 01 : Concept et approche de la diplomatie économique :

La diplomatie économique diffère de la diplomatie politique classique qui s'occupe des affaires des ressortissants nationaux et des questions politiques,

Comment et quand est née la diplomatie économique ? C'est ce que nous allons aborder dans la première partie de cette section.

Par la suite, il est primordial de définir le concept de diplomatie économique et d'évoquer ses différents types, ainsi que les écoles de pensées dominantes de ce domaine stratégique dans les relations économiques internationales.

En dernier lieu, il sera question de voir les propositions du CCI en matière de CCE en faisant ressortir les tendances internationales dans la représentation à l'étranger.

I. Historique de la diplomatie économique :

1. La diplomatie économique au moyen âge :

La guerre pour la conquête des territoires représente la démarche des puissances de l'époque, pour mener leurs relations à l'extérieur et pour acquérir des richesses. Dans ce contexte, la diplomatie économique n'avait pas d'influence et ne représentait pas une activité à part entière. Les traités de commerce, établis par la diplomatie économique dans le but de sécuriser le commerce, maintenaient pour une très courte durée, laissant le champ aux épreuves de forces. Jérôme CARCOPINO² décrit la diplomatie de l'empire Romain : « *Pour atteindre ces fins gigantesques, on la vit suivant les époques, ou constituer le droit des gens ou le piétiner outrageusement, sans d'ailleurs avoir entretenu nulle part d'ambassades permanentes ni non plus formé un corps de diplomates spécialisés* ». En effet, à cette époque, les diplomates constituaient des messagers ou des envoyés spéciaux pour des missions spéciales, sans représentation permanente en terres étrangères considérées souvent comme territoires appartenant à l'ennemi.

Après la formation des cités Grecques, Romaines et par la suite Carthage, la diplomatie économique crée sa place sous une approche commerciale dans le but de protéger les routes commerciales, traversées et protégées par les flottes maritimes, un enjeu stratégique qui permet de sécuriser le commerce. Dans ce sens la Vice-amiral d'escadre, Patrick HEBRARD³ décrit la

² CARCOPINO. (Jérôme), *L'évolution de la diplomatie de la Rome antique*, novembre 1955, disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/1955/11/CARCOPINO/21589>, consulté le 24/04/2021 à 04 :03.

³ HEBRARD (Patrick), *Projection navale et diplomatie*, P6

puissance maritime de Carthage qui protège son commerce comme étant : « *La puissance navale de Carthage, œuvre des Phéniciens, règne sur la Méditerranée. Pour protéger son commerce, Carthage développe une flotte de galère* », cet outil qui est la puissance navale constituait un instrument de force pour les Phéniciens. Les flottes étrangères se trouvaient dans l'obligation de négocier leur passage : la genèse de la diplomatie économique. A partir de cette époque, des marchands, des nobles et des envoyés spéciaux négocient afin de servir les intérêts de leurs empires sur des territoires étrangers, des intérêts qui concernaient la sécurité des routes commerciales.

2. La diplomatie moderne :

Durant le 13^{ème} siècle, les premières ambassades furent établies entre les Etats de l'Italie du Nord, donnant naissance à la première règle de la diplomatie moderne : la représentation permanente à l'étranger.

Cependant, il a fallu un siècle pour que cette pratique soit répandue en Europe, tout d'abord l'établissement d'une représentation italienne en France, puis la désignation d'un ambassadeur espagnol à la Cour d'Angleterre en 1487. Durant cette époque, les puissances de l'est comme l'empire Ottoman n'avaient aucun intérêt à constituer des représentations à l'étranger. Nouer des relations politiques avec ses voisins était une preuve de faiblesse, et c'est le cas pour l'empire Russe. Mais ce n'est qu'à la fin du 16^{ème} siècle que les représentations permanentes à l'étranger sont devenues réciproques et courantes. La naissance des ambassades permanentes et des administrations douanières, deux attributs de l'Etat moderne, qui ont boosté les échanges commerciaux entre les Etats et l'établissement du premier cadre d'un système économique mondial avec un système monétaire basé sur le « bimétallisme »⁴.

3. La diplomatie économique à l'ère de la colonisation :

Au 19^{ème} siècle, les pratiques de la diplomatie moderne, à savoir l'accréditation ou l'échange des représentants furent propagés sur tous les continents. La diplomatie économique était purement commerciale, et agissait à des fins d'enrichissement commercial, et de sécurité.

Durant cette époque - dite époque coloniale - la diplomatie commerciale s'est adaptée à la logique mercantiliste : « *le mercantilisme étant une doctrine économique visant à enrichir une nation par le commerce extérieur* »⁵. En effet, la diplomatie commerciale a permis d'associer

⁴ Carron DE LA CARRIERE. (Guy), *Diplomatie économique, la diplomatie et le marché*, ECONOMICA, Paris, 1999.

⁵ Dictionnaire de l'économie, LAROUSSE sous la direction de Pierre BEZBAKH et Sophie GHERARDI, p449.

l'Etat aux Entreprises pour exporter les richesses des colonies aux métropoles et assurer ainsi une bonne accumulation d'or et de métaux précieux.

En concluant des traités et accords bilatéraux de commerce, les diplomates visaient la sécurité des échanges commerciaux pour éviter le recours aux guerres. C'était durant cette période, que les Etats installaient des institutions consulaires dans les zones d'escale afin de défendre les intérêts des nationaux, et veiller sur la bonne application des traités et accords commerciaux par des fonctions dites régaliennes de la diplomatie. Dans ce contexte, les diplomates développaient des traités et accords avec des clauses telles que la liberté des déplacements, la liberté des activités commerciales et religieuses, l'extraterritorialité judiciaire, les franchises et privilèges ... dans le but de protéger les négociants et les entreprises nationales qui garantissent la prospérité des exportations, et d'aider l'économie nationale en important les richesses pour répondre aux besoins de l'activité industrielle.

4. La diplomatie économique contemporaine du 20^{ème} et du 21^{ème} siècle :

La diplomatie économique est restée attachée à l'époque coloniale. Après la Première guerre mondiale, la problématique de l'équilibre économique mondial s'est imposée aux gouvernements vainqueurs de la Grande guerre, donnant naissance à la diplomatie économique multilatérale, traduite par de lourdes sanctions économiques à l'Allemagne par les Alliés (la France, la Grande Bretagne, les Etats-Unis). Pour la première fois, le sujet de l'équilibre général est évoqué entre les gouvernements⁶.

Cette période se caractérise par l'échec de la diplomatie économique dans l'instauration d'une coopération économique internationale, afin de réparer les dommages causés par la guerre et résoudre le problème de la dette globale. Durant cette période, le gouvernement des Etats-

Unis avait accordé un emprunt à son homologue allemand en ce sens.

Face aux sanctions, John Maynard Keynes⁷ s'est contesté au lendemain du traité de Versailles en 1919, et a présenté sa nouvelle théorie économique qui opte pour l'instauration d'un système économique global afin de sauver l'Europe, et garantir au long terme l'intégration des économies mondiales et la croissance économique d'une façon durable ; il affirme : « *Mais les représentants de l'Angleterre et de la France courent le risque d'achever la ruine commencée par l'Allemagne. Leur paix, si elle est mise en application, affaiblira au lieu de le renforcer,*

⁶ Carron DE LA CARRIERE. (Guy), op.cit, p 40.

⁷ KEYNES. (John Maynard), économiste, fondateur de la macroéconomie keynésienne.

l'organisme délicat et compliqué, déjà ébranlé et brisé par la guerre, qui seul peut faire travailler et vivre les peuples de l'Europe »⁸. Les sanctions économiques infligées à l'Allemagne ont causé des perturbations sur la scène économique internationale, et qui se sont traduites par la crise de 1929, qui a impacté le volume des échanges internationaux, avec une baisse des exportations d'une valeur de 30% entre 1930 et 1933.

Mais suite à une nouvelle orientation basée sur la coopération économique, conforme à la vision Keynésienne, il a été instauré un nouveau système monétaire durant le début des années 1940, Bretton WOODS, et la substitution de l'aide économique à l'aide militaire en Europe après la seconde guerre mondiale dans le plan Marshall.

Vu la complexité des évènements succédant à cette période, on intégrera la suite de ce point en annexes (annexe n°01).

II. Le concept de diplomatie économique :

1. D'une diplomatie politique à une diplomatie économique :

La vision traditionnelle⁹ (1945-1990) de la diplomatie économique est basée sur la primauté du politique. Dans ce contexte, la diplomatie ne considérait pas la prospérité économique comme priorité, elle visait en premier lieu la sécurité nationale. Cette vision traditionnelle est caractérisée par les faits suivants :

- ✓ La diplomatie économique est dérivée de la diplomatie politique ;
- ✓ Les relations économiques sont nouées qu'avec les pays amis ;
- ✓ Une optique de préservation et d'une promotion des échanges commerciaux ;
- ✓ L'Etat traite exclusivement avec ses homologues ;
- ✓ Une économie souveraine vis-à-vis le reste du monde.

Suite à l'effondrement de l'Union Soviétique et l'avènement de la mondialisation, une nouvelle vision de la diplomatie économique s'est répandue, une vision dite « contemporaine ». Elle est

⁸ KEYNES. (John Maynard), <http://evene.lefigaro.fr/citations/john-maynardkeynes#:~:text=%E2%80%9CLa%20sagesse%20universelle%20enseigne%20qu,conventions%20que%20r%C3%A9ussir%20contre%20elles.%E2%80%9D&text=%E2%80%9CCe%20qui%20arrive%20en%20fin,in%20in%C3%A9vitable%20mais%20l%27est%20pas,%E2%80%9D&text=%E2%80%9CLa%20difficult%C3%A9%20n%27est%20pas,%E2%80%9D&text=%E2%80%9D>.

⁹ BOUCHAKOUR. (Mohamed), Communication sur « *les conditions nécessaires pour la mise en œuvre économique efficace* ». Conférence des chefs des missions et représentations diplomatiques et consulaires, N'Djamena du 19 au 21 novembre 2019.

caractérisée par l'autonomie de la diplomatie économique, et son indépendance vis-à-vis la diplomatie politique classique. Les principaux traits de cette vision sont :

- ✓ L'affirmation de la diplomatie économique comme activité à part entière ;
- ✓ Servir l'intérêt national sans prendre en compte les divergences politiques ;
- ✓ Une optique de guerre économique basée sur la compétitivité nationale, et les stratégies d'influence ;
- ✓ L'Etat traite avec ses homologues et le secteur privé ;
- ✓ L'intégration de l'économie nationale dans l'économie globale, exploitant la DIT et le libre-échange.

Après le passage politique de l'Etat providence à un Etat compétitif et stratège, la diplomatie économique s'est détachée de la diplomatie politique, multipliant ses axes d'intervention et visant la prospérité économique.

En effet, dans la période post-guerre froide, le libéralisme économique s'est propagé à travers le monde, imposant une adaptation des systèmes politiques, et une réorientation de la diplomatie économique, afin de s'adapter aux évolutions de l'économie mondiale, et d'intégrer les chaînes de valeurs économiques. La nouvelle vision de la diplomatie économique, permet d'attirer les localisations des FMN, et la promotion des exportations, sur des marchés basés sur la compétition entre les Etats.

2. Qu'est-ce qu'une diplomatie économique ?

La diplomatie a depuis toujours concerné l'activité commerciale. Avec l'irruption de nouveaux sujets qui trouvent leur source dans l'évolution des échanges internationaux, la diplomatie économique a élargi son champ d'action, affectant tous les sujets économiques et financiers.

DE LA CARRIERE définit la diplomatie économique : « *la diplomatie économique est la recherche d'objectifs économiques par des moyens diplomatiques, qu'ils s'appuient ou non sur des instruments économiques pour y parvenir* ». ¹⁰ Les acteurs de la diplomatie économique déploient différents moyens diplomatiques pour défendre et promouvoir leurs intérêts purement économiques.

Marie Christine KESSLER¹¹, définit la diplomatie économique comme : « *La mise en œuvre par une autorité publique, d'une politique à finalité commerciale et financière, destinée à*

¹⁰ DE LA CARRIERE, op.cit, p.132

¹¹ KESSLER. (Marie Christine), « *Presse des ambassadeurs* », sciences Po 2012, p.5

assurer la prospérité économique du pays à travers les intérêts de ses entreprises, de ses groupes socioprofessionnels et de ses citoyens ». L'Etat par le déploiement de différents moyens diplomatiques, accompagne et sert les entreprises et groupes socioprofessionnels dans le cadre d'une politique à finalité commerciale pour la promotion des exportations, et à finalité financière dans le but d'attirer des investissements étrangers afin de garantir la prospérité économique. Cette vision incarne le souci de l'Etat d'accroître la compétitivité de ses entreprises, afin de défendre et promouvoir l'intérêt économique national.

Par analogie à la diplomatie, Martine AZEULOS définit la diplomatie économique : « *Il en ressort que la diplomatie peut être définie comme la politique extérieure des Etats et la représentation de leurs intérêts. Appliquée au domaine économique en cas particulier des Etats-Unis, une telle définition peut conduire à voir dans la diplomatie économique l'ensemble des moyens par lesquels le gouvernement des Etats-Unis parvient à promouvoir l'intérêt économique national* »¹². Dans cette définition, il est évoqué le rôle du gouvernement dans la mise en œuvre de différents moyens pour parvenir à promouvoir l'intérêt économique national.

MOONS¹³ met en valeur les domaines concernés par la diplomatie économique ainsi que ses instruments : « *La diplomatie économique consiste en un ensemble d'activités visant les méthodes et procédés de la prise internationale de décision et relatives aux activités économiques transfrontières dans le monde réel. Elle a comme champ d'action le commerce, l'investissement, les marchés internationaux, les migrations, l'aide, la sécurité économique, et les institutions qui façonnent l'environnement international et comme instrument les relations, la négociation et l'influence* ». La diplomatie économique est donc un ensemble d'activités par lesquelles les décisions internationales sont influencées, dans le but de promouvoir les échanges internationaux, pour attirer des investissements et influencer sur le niveau multilatéral par rapport aux grands sujets économiques mondiaux.

a. Une diplomatie d'influence et d'anticipation des décisions :

Dans un contexte de globalisation économique, la diplomatie économique bilatérale « la forme élémentaire du jeu diplomatique » s'intensifie par l'effet du multilatéralisme. Dans cette démarche, les Etats tentent, par leurs relations bilatérales, d'influencer leurs homologues afin de répondre à des problèmes au niveau multilatéral. Ajoutons à l'influence, le rôle joué par les

¹² AZEULOS. (Martin), *Les évolutions de la diplomatie économique américaine*, Géoéconomie, Hiver 2010 2011, p.3.

¹³ MOONS. (Selwyn), VAN BERGIJIK. (Peter), *Economic Diplomacy Works: a meta-analysis of its effects on international economic flows*. MAER Colloquium, August 2013, p.8

relations bilatérales dans la prévention et l'anticipation des effets des décisions pouvant avoir un impact au niveau multilatéral, l'exemple de l'intervention de Hugo Chavez¹⁴ dans le but de convaincre son homologue algérien afin d'annuler ses réformes dans le secteur des hydrocarbures. Il est normal qu'une décision unilatérale ait un effet considérable sur la scène des relations internationales, à cause des interdépendances accrues entre les économies et la complexité des nouvelles structures économiques impactées par la mondialisation : « *The advance of globalization since 1990 obliges economic diplomacy to go deep into domestic decision-making, so as to capture its international repercussions* »¹⁵.

b. La diplomatie publique :

Avec l'avènement d'un nouvel acteur sur la scène de la diplomatie économique, il s'avère difficile de conceptualiser la notion de la diplomatie économique. « Diplomatie catalytique » ; la notion de HOCKING¹⁶ par laquelle est décrite la nouvelle dimension prise en compte par la diplomatie économique et le rôle grandissant des acteurs non étatique est : « *La symbiose croissante entre les activités des représentants étatique et non étatique* »¹⁷. Dans ce cadre, il convient que la diplomatie gouvernementale vise à défendre et promouvoir l'intérêt national qui diffère de l'objectif poursuivi par ses nouveaux acteurs, qui tentent, par leurs investissements et leurs délocalisations de s'enrichir au détriment de l'intérêt national.

c. Les instruments de la diplomatie économique :

L'économie mondialisée évolue et impacte l'évolution des interdépendances entre les économies, ce qui mène les Etats à prendre des décisions internationales collectives et conjointes, issues des longs processus de négociations.

MOONS ; dans sa définition de la diplomatie économique ; évoque les instruments comme suit : les relations, la négociation et l'influence. Ces instruments sont utilisés par la diplomatie économique bilatérale soit-elle, ou multilatérale.

❖ Les relations :

Les diplomates s'appuient sur des réseaux formés de différents contacts, sur différents niveaux et en plusieurs domaines, afin d'accomplir leurs missions qui nécessitent des services et des informations, disponibles chez un nombre limité de personnes.

¹⁴ CHAVEZ. (Hugo), Président de la république de l'Etat Vénézuélien de 1997 à 2013.

¹⁵ MOONS, op.cit

¹⁶ HOCKING. Disponible sur : https://link.springer.com/chapter/10.1057/9780230554931_2

¹⁷ <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-4-page-59.html>

Carron DE LA CARRIERE évoque l'importance des relations comme quoi : « *la force des ambassades réside dans leur portefeuille de contacts* »¹⁸.

❖ **La négociation :**

La négociation constitue le noyau de l'activité diplomatique. Dans la diplomatie économique, elle représente le processus qui contribue à l'élaboration des contrats commerciaux entre les opérateurs nationaux et étrangers, afin de promouvoir les échanges économiques internationaux, et constitue le moyen de résolution de conflits et différends relatifs aux dossiers économiques. En effet, les sujets négociés entre les Etats touchent automatiquement l'intérêt de chacun d'entre eux : questions environnementales, régulations du système économique et financier, phénomènes de migration... etc.

Dans la diplomatie économique multilatérale, la négociation est l'outil par lequel sont définis les grands sujets de l'économie mondiale. A ce niveau, les négociations commerciales multilatérales se font sous les auspices de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)¹⁹.

Cette institution entend prolonger l'œuvre du GATT en tendant vers davantage de libéralisation commerciale, soutenant la doctrine libre-échangiste.

Ce passage reflète les résultats obtenus dans le but de promouvoir les échanges internationaux par la négociation.

De surcroît, il arrive que les représentants commerciaux soient impliqués dans les négociations bilatérales, en collaboration avec l'expert en politique commerciale de l'ambassade²⁰.

❖ **L'influence :**

Pour atteindre les objectifs souhaités par la diplomatie économique, l'influence est l'instrument par lequel des idées sont lancées pour convaincre et persuader les autres intervenants sur la scène des relations économiques internationales, dans le but de promouvoir ses propres intérêts. Elle représente le dernier stade de l'intelligence économique, qui pratique la veille dans toutes ses dimensions et exploite les résultats qui permettent d'anticiper et influencer pour atteindre les objectifs attendus.

Le concept de Soft Power, est un concept utilisé dans le domaine des relations internationales et qui comprend les moyens d'influence indirects, utilisés par les acteurs de la diplomatie

¹⁸ CARRON DE LA CARRIERE. (Guy), op.cit, p.22

¹⁹ Guide de diplomatie commerciale, CCI, 2019.

²⁰ Ibid.

économique afin d'influencer les autres acteurs. Cette notion a été définie par Joseph NEY comme : « *capacité à influencer le comportement des autres pour obtenir les résultats que l'on souhaite obtenir* »²¹.

3. Typologie de la diplomatie économique :

a) Diplomatie économique et diplomatie commerciale :

La diplomatie commerciale est une activité qui existe depuis le moyen âge. Selon LEE : « la diplomatie commerciale se définit comme le travail, l'activité d'un réseau composé d'acteurs publics et privés, qui ont pour but de gérer les relations commerciales, en usant de canaux et de procédures diplomatiques »²².

Après la seconde guerre mondiale, la pratique diplomatique a évolué suivant l'évolution de l'économie mondiale et la montée en puissance des interdépendances économiques, donnant naissance à la diplomatie économique. « *La diplomatie économique se définit non pas par ses instruments, mais par les problèmes économiques qui lui donnent son contenu. Ainsi elle n'est pas « que » diplomatie commerciale, mais elle inclut aussi la politique industrielle, les mouvements ou échanges de biens, de services, les investissements, la monnaie, fondamentalement elle tient compte du marché.* »²³, Affirment Nicholas BAYNE et Stéphan WOOLCOCK.

A partir de ces deux définitions, on retient que la diplomatie commerciale est une activité qui existe avant la diplomatie économique, cette dernière est apparue suite aux mutations économiques mondiales causées par l'évolution de l'économie à travers le temps.

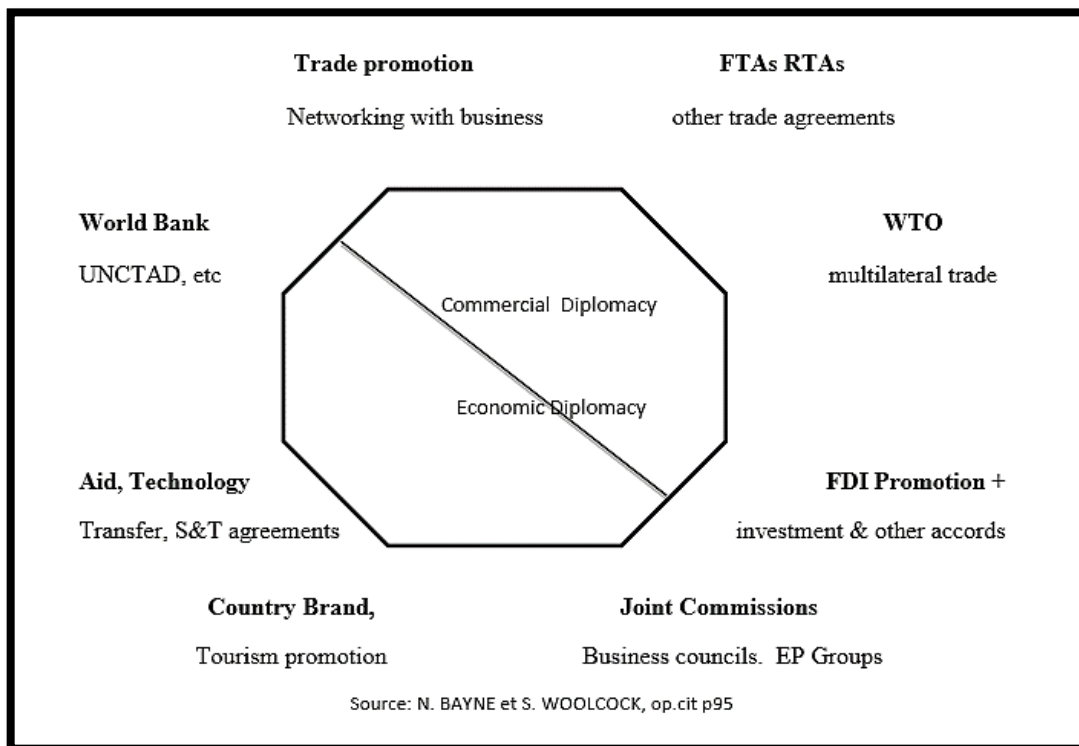
La diplomatie commerciale représente l'activité de l'Etat à travers ses réseaux implantés à l'étranger pour promouvoir les échanges économiques. La diplomatie économique inclut avec les activités commerciales : la politique industrielle, les investissements, la monnaie et tous les attributs des marchés.

La diplomatie économique inclut aussi les négociations multilatérales et les grandes questions de l'économie mondiale, élargissant son champ d'action par rapport à la diplomatie commerciale considérée comme activité encadrant le mouvement des marchandises. Cette vision est soutenue et développée par KISHAN RANA à travers la figure suivante :

²¹ NEY. (Joseph),

²² HANOUCHE. (Samira), L'approche du marché algérien par la diplomatie économique française depuis l'année 2000, Mémoire de Magistère, EHEC, 2014, p.38

²³ BAYNE. (Nicholas), WOOLOCK. (Stéphan).

Figure 01 : diplomatie économique et diplomatie commerciale

Source : BAYNE et WOOLCOCK, op.cit, adapté de : L'approche du marché algérien par la diplomatie économique française, Mémoire de magistère op.cit

a) Diplomatie économique multilatérale et diplomatie économique bilatérale :

D'après la figure ci-dessus, on constate que l'analyse de la diplomatie économique peut être faite à partir des activités et domaines traités. Toutefois, il est également possible d'élaborer la diplomatie économique à partir des deux niveaux où elle se déploie.

Le niveau bilatéral concerne les relations économiques entre deux Etats, contrairement au niveau multilatéral où la diplomatie économique concerne les relations économiques entre plus de deux Etats, comme au sein du G20, G7, les négociations au sein de l'OMC ou des institutions issues des accords de Breton WOODS.

La diplomatie multilatérale peut se présenter sous plusieurs formes, dont la diplomatie économique régionale issue du multilatéralisme régional, et qui peut être définie comme la diplomatie qui permet de former des accords régionaux afin de se protéger de la concurrence mondialisée.

Selon DEBLOCK²⁴, la diplomatie économique régionale a trois objectifs :

²⁴ DEBLOCK. 2002 Op.cit, p.13

« Premièrement, permettre un meilleur déploiement des activités à l'étranger par un accès élargi et sécuritaire aux marchés, d'où la très grande portée des accords signés et leur extension à de nouveaux domaines, allant de l'investissement à la fiscalité passant par les marchés publics, les normes administratives, les services etc.

Deuxièmement, faciliter le règlement de différends commerciaux, mais également les problèmes d'intérêts communs, de voisinage notamment comme la circulation des personnes, l'immigration, la criminalité économique, etc.

Et troisièmement, créer des alliances plus larges qui, sous le couvert de la formation de communauté de valeurs et d'intérêts, doivent favoriser une intégration plus en profondeur des économies concernées et ainsi permettre non seulement un meilleur positionnement sur les marchés internationaux mais également l'établissement de nouveaux liens de complémentarité aux trois niveaux à la fois : économique, normatif et diplomatique ».

Le monde assiste à une montée en puissance de la diplomatie économique multilatérale, et ce après l'intervention des acteurs privés à ce niveau : *« De grandes entreprises et banques, des fonds, des organisations non gouvernementales (ONG), sont devenues des acteurs mondiaux de premier plan et des interlocuteurs privilégiés des organisations internationales, les uns par leur poids financier, les autres par leur poids « moral », revendiqué et reconnue depuis les événements de STEATTLE, en novembre-décembre 1999 lors de l'ouverture du round de l'OMC »*²⁵, les institutions internationales favorisent ce mouvement accentué par l'influence de l'opinion mondiale, pour deux causes :

- 1- Les Etats qui sont limités et qui manœuvrent pour leurs propres intérêts ;
- 2- L'opinion, les arguments ou les positions avancées et prises par ces parties prenantes qui donnent des idées dans le sens de la promotion du commerce mondial pour développer l'économie globalisée.

La diplomatie économique multilatérale n'a jamais été contradictoire avec la diplomatie économique bilatérale ; au contraire, les deux niveaux font preuve de complémentarité. C'est d'ailleurs à partir de la diplomatie bilatérale que la diplomatie multilatérale est définie. DE LA CARRIERE montre cette complémentarité : *« cette préparation bilatérale de la diplomatie multilatérale ne peut pas être aussi bien faite ailleurs »*²⁶. L'exemple sur cette préparation

²⁵ REVEL (Claude), Diplomatie économique multilatérale et influence, disponible sur : <https://choiseul.info/wp/uploads/2015/06/Revel.pdf>

²⁶ DE LA CARRIERE. (Guy), op.cit, p.88.

bilatérale est l'influence américaine dans la politique commerciale du G20 quant à l'expansion du commerce chinois et par conséquent les nouvelles formes de protectionnisme prises par les pays du G20 dans le cadre de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats- Unis²⁷.

c) La diplomatie macroéconomique et la diplomatie microéconomique :

- **La diplomatie macroéconomique :**

La diplomatie macroéconomique s'occupe des fonctions régaliennes ; elle est pratiquée par les conseillers économiques, chargés d'affaires, et tout le corps de la représentation économique et commerciale à l'étranger, où le chef de représentation est parfois considéré comme ministre de l'économie. Les questions traitées par cette diplomatie sont la collecte d'informations, le recensement des opportunités, l'analyse de l'environnement économique et réglementaire du pays hôte, et sur le plan bilatéral et multilatéral, elle est faite à travers la représentation au sein des négociations.

Dans le cas algérien c'est la DPSEE (Direction de la promotion des échanges extérieurs) qui s'occupe de ces fonctions.

- **La diplomatie microéconomique :**

C'est une diplomatie de négociation et d'influence qui consiste à accompagner les opérateurs nationaux dans leur démarche d'exportations, afin de les promouvoir.

Contrairement à la diplomatie macroéconomique, les intervenants peuvent appartenir aux secteurs public et privé. Le secteur privé comprend les organismes facilitant les exportations, tels que les bureaux d'études, les organismes d'accréditation, les cabinets d'experts..., qui présentent des services fournissant une aide aux exportateurs. Carron DE LA CARRIERE²⁸ aborde la diplomatie économique dans son ouvrage en ce sens : « à l'étranger la diplomatie économique, c'est-à-dire l'appui aux entreprises est organisé de manière extrême diverse.

Elle est rarement mise en œuvre par les ministères des affaires étrangères, elle l'est souvent par des réseaux dépendant d'autres ministères, elle l'est parfois par des organismes n'appartenant pas aux administrations centrales stricto sensu ».

Après avoir évoqué le concept de la diplomatie économique, dans la prochaine partie il est question d'analyser deux écoles de pensées des relations internationales ; avec leur

²⁷ BOULANGER. (Eric), MOTTET. (Eric), ARES. (Mathieu), *La guerre par d'autres moyens*, p.11

²⁸ Carron DE LA CARRIERE. (Guy), op.cit p28

antagonisme, l'enjeu est d'attribuer l'influence et le pouvoir des acteurs des relations internationales.

III. Les écoles de pensée dominantes de diplomatie économique du 20^{ème} siècle :

Dans l'analyse de la diplomatie économique contemporaine, deux écoles dominantes sont mises en évidence, défendant deux théories antagoniques de la gouvernance mondiale sur la scène des relations économiques internationales. CHAVAGNEUX²⁹, en s'appuyant sur la définition de LAMY³⁰ (2001), définit le concept de la gouvernance mondiale comme : « *l'ensemble des processus par lesquels des règles collectives sont élaborées, légitimées, mises en œuvre, contrôlées et permettant de promouvoir une économie mondiale porteuse d'ordre, de justice de liberté et d'efficacité* »³¹.

La première est une école de pensée classique suivant la théorie réaliste qui défend la vision où l'Etat est au centre des relations internationales, une vision qui diffère de celle de la deuxième école apparue à l'ère de la mondialisation et qui prend en considération le rôle joué par d'autres acteurs non étatiques et qui ont une influence sur la scène des relations économiques internationales.

CHAVAGNEUX³² évoque dans son travail les chemins suivis par la régulation politique de la mondialisation économique :

« Le premier met l'accent sur la perte de pouvoir des Etats face à des firmes multinationales présentées comme apatrides et des « force du marché » considérées comme incontrôlables.

Le deuxième montre ; à l'inverse ; que les Etats sont loin d'avoir perdu leur pouvoir et restent les principaux producteurs de normes permettant à la mondialisation de fonctionner.

Le troisième refuse tout à priori sur la force respective des acteurs publics et des firmes multinationales pour conclure que ces normes sont plutôt le fruit hybride de leurs compromis.

Le quatrième conserve l'idée de normes hybrides mais élargit le champ de l'analyse en cherchant à mesurer l'influence politique d'un ensemble plus vaste d'acteurs non étatiques (firmes multinationales, réassureurs, diasporas, ONG, mafias, chercheurs...) ».

²⁹ CHAVAGNEUX. *La diplomatie économique : plus une affaire d'Etats*, Pouvoir, 1999, p.38

³⁰ LAMY.

³¹ REVEL. (Claude), *Diplomatie économique multilatérale et influence*, disponible sur : <https://choiseul.info/wp-content/uploads/2015/06/Revel.pdf>

³² CHAVAGNEUX, op.cit p21.

La vraie question tourne autour du type d'organisme qui détient la gouvernance des relations économiques internationales : selon les réalistes, c'est l'Etat qui joue ce rôle, en opposition à la deuxième école qui défend l'influence des acteurs étatiques et non-étatiques dans les relations économiques internationales.

1. La vision traditionnelle de l'école réaliste :

Ecole de pensée des relations internationales développée aux Etats-Unis, les partisans de l'école réaliste défendent la théorie qui attribue à l'Etat un rôle centrale et unique au sein des relations internationales sur toutes les dimensions : politique, économique et sociale. « *Depuis la signature du traité de WESTPHALIE, 1648 jusqu'au début du vingtième siècle, l'Etat était considéré comme l'acteur principal, voir unique, des relations internationales* »³³.

Avant la deuxième guerre mondiale, les gouvernements n'étaient pas engagés économiquement dans la structure des relations internationales, leurs priorités se résumaient en la garantie de la paix, le maintien de l'ordre, la stabilité de la monnaie.... La notion de la prospérité économique ne représentait pas une priorité pour les Etats.

Mais après le chaos issue des sanctions affligées à l'Allemagne, suite à sa défaite dans la première guerre mondiale, une conscience générale s'est établie, qui a attribué aux gouvernements une nouvelle pensée afin de passer de l'Etat gendarme à l'Etat providence qui vise la prospérité économique.

La base de la pensée de l'école réaliste, est la subordination du rôle de l'économique au politique. « *En effet, malgré le mouvement de la mondialisation de l'économie, les relations économiques internationales restent tributaires des relations économiques interétatiques, qui elles sont tributaires des Etats* »³⁴. Cette subordination historique a pris un autre sens, avec la montée en puissance des interdépendances économiques, où les Etats défendent leurs intérêts dans un cadre de compétition entre eux.

Cette compétition a donnée naissance à la notion de guerre économique, qui a remplacé l'affrontement direct de l'ère de la guerre froide entre les Etats-nations, ainsi RENOUVIN³⁵ met en avant le rôle fondamental de l'Etat à l'ère de la mondialisation : « *Les marchés ont leur logique, mais il ne participent pas à la définition du système international qui reste maîtrisé politiquement par les Etats, ainsi la diplomatie économique est le moyen de négociation des*

³³ BONIFACE. (Pascal Dir), *Atlas des relations internationales*, Paris, 2006 p 26

³⁴ HANOUCHE. (Samira), op.cit

³⁵ RENOUVIN. Cité dans « *La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'Etats* ».

*conditions de l'ordre économique international lié au risque de guerre économique entre les Etats »*³⁶.

L'Etat demeure l'acteur central de l'économie globale, par son rôle de base qui est la protection de l'économie avec le déploiement de différents moyens, notamment par la diplomatie. De ce point de vue la diplomatie s'attribue de nouvelles missions dans une économie globalisée, où chaque Etat cherche à asseoir son influence, dans le but de répondre à des enjeux politiques, économiques et sociaux, à travers la diplomatie économique (la recherche de nouvelles parts de marchés mondiaux, emploi).

Dans ce sens, DEBLOCK et GIPLIN³⁷ évoquent le rôle accru de l'Etat qui sert avant toutes priorités la sécurité et la stabilité économique : *« Premièrement, loin de céder aux sirènes de la fin de l'Etat, les réalistes vont réaffirmer avec force son rôle toujours déterminant comme acteur de la scène internationale. Même si les facteurs économiques sont importants dans les évolutions de l'économie globale, en dernière analyse, ce sont les facteurs politiques qui sont et seront toujours déterminant (GILPIN 2000). D'une part, aucune puissance ne va renoncer aux questions aussi vitales que la distribution des richesses, le développement industriel, l'autonomie économique, la sécurité..., au seul profit de l'économie globale. D'autre part si les deux forces motrices de l'économie globale sont l'efficacité économique et les ambitions nationales, la seconde demeure du point de vue de sa stabilité la plus importante (GIPLIN 2001) »*³⁸.

L'Etat est toujours le principal acteur des relations économiques internationales, puisque ce sont les gouvernements qui déterminent le cadre de l'économie global. Ces Etats, qui tracent le chemin du développement et de la prospérité économique ne mettent pas en péril leur sécurité ou leur autonomie économique, au détriment de l'économie globale. Les principales prérogatives de l'Etat restent prioritaires par rapport aux questions économiques.

L'école de pensée réaliste s'est développée avec les évolutions de l'économie mondiale, dans le sens où l'Etat est concerné par ces mutations qui sont la mondialisation et les interdépendances économiques. En revanche, l'Etat gendarme qui vise la stabilité et la sécurité économique, s'est transformé en un Etat compétitif au service de la prospérité et du développement économique.

³⁶ CHAVAGNEUX, op.cit

³⁷ DEBLOCK ET GIPLIN. Op.cit,

³⁸ DEBLOCK ET GIPLIN. Op.cit,

2. Le modèle triangulaire de la diplomatie économique :

Avec l'intervention de nouveaux acteurs sur la scène des relations économiques internationales, le monde assiste à des mutations impliquant l'effacement des frontières entre les Etats, par la suppression de différentes barrières aux échanges commerciaux et aux échanges des capitaux. Cette vision est l'approche hétérodoxe de l'Economie Politique Internationale (EPI), développée par Susan STRANGE qui en est une fondatrice.

A l'ère de la mondialisation économique, l'Etat ne dispose plus du pouvoir de réguler l'économie à lui seul, du fait qu'il existe de nouveaux acteurs non étatiques influents et prenants part des relations économiques internationales.

Selon DEBLOCK, la perte des pouvoirs des Etats est traduite par une augmentation des pouvoirs des acteurs privés, qui dans certains domaines détiennent les mêmes pouvoirs que les Etats, comme ils influencent l'ordre économique mondiale : « *Les acteurs privés, contribuent à la décision, à la légitimation, à la mise en œuvre et au contrôle de normes internationales capable d'influencer la voie suivie et les valeurs promues par la mondialisation économique* »³⁹.

Les acteurs privés sont regroupés dans trois catégories selon HALL et BIERSTEKER⁴⁰ : les autorités de marchés, les autorités morales et les autorités illicites. Concernant les autorités de marchés qui sont les firmes multinationales, leur influence passe par six canaux institutionnels différents :

³⁹ DEBLOCK. Christian op.cit,

⁴⁰ HALL. Et BIERSTEKER, Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2001-4-page5.htm>

Figure 02 : Les canaux institutionnels d'influence sur les autorités de marché.

Source : schéma élaboré par nos soins à partir des informations sur ce point.

- ✚ Les normes informelles : ce sont les habitudes prises pour des règles non écrites, qui permettent aux multinationales de mieux protéger leurs atouts.
- ✚ Les infrastructures de la mondialisation : les supports des activités productives et financières mondialisées.
- ✚ Les partenaires stratégiques : la concurrence et la liaison entre les multinationales dans une économie globalisée et la division internationale du travail (DIT) impactent politiquement, économiquement et socialement les Etats-Nations, par rapport à l'emploi, au développement technologique, aux capitaux...ce qui mène les Etats à modifier leurs réglementations et promouvoir leurs images, afin de répondre aux attentes des multinationales.
- ✚ Les cartels : ces ententes illicites, ont un impact sur l'économie mondiale, car ils représentent un centre de décision capable d'influencer les exportations et de créer une fausse concurrence entre les opérateurs. Le rapport de l'OCDE(2000) précise : « *de telles ententes sont beaucoup plus importantes et néfastes pour l'économie mondiale qu'on ne le pensait précédemment* »⁴¹.

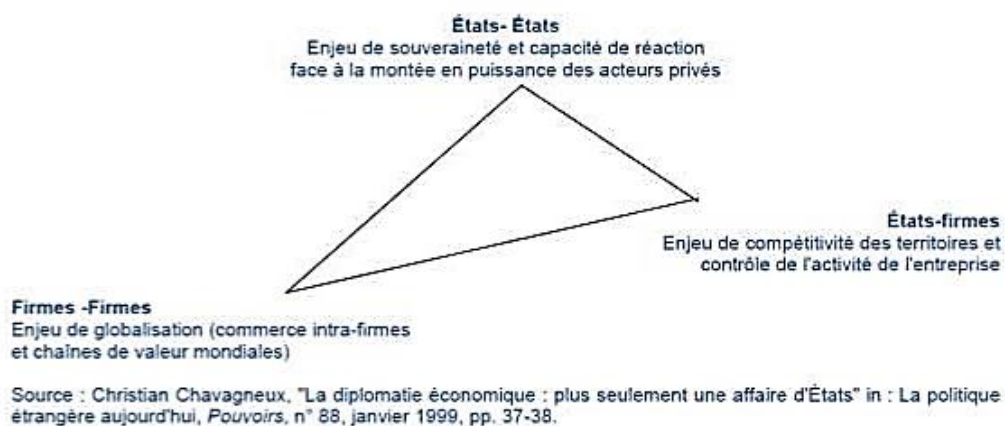
⁴¹ Rapport de l'OCDE, 2000.

- ✚ Les associations professionnelles : elles jouent un double rôle ; régulatrices auprès des entreprises en imposant différentes normes, et lobbies auprès des gouvernements capables d'influencer la réglementation et les décisions étatiques.
- ✚ Les traités internationaux privés : c'est la forme la plus extrême de l'influence des entreprises, car c'est le levier qui leurs permettent d'inscrire des lois et des normes qui servent leurs propres intérêts.

Suite à l'avènement des multinationales, les Etats ont perdus leur rôle décrit par les réalistes comme central et unique. Ces nouveaux acteurs détiennent le monopole sur les échanges internationaux et la mobilité des capitaux, dans un autre sens ; ils influencent politiquement l'ordre économique mondial à travers les normes et les lois établis par des décideurs non étatiques.

Susan STRANGE a développé un schéma⁴² qui représente la diplomatie économique moderne, sous sa forme triangulaire :

Figure 03 : le modèle triangulaire de la diplomatie économique



La nouvelle diplomatie économique intègre de nouveaux acteurs non-étatiques qui jouent un rôle fondamental et qui s'imposent face aux Etats qui étaient les seuls acteurs des relations internationales. A partir du schéma, on constate que les Etats et les firms traitent entre eux dans une économie globalisée où il n'existe plus de différence entre les acteurs publics qui tâchent à préserver la souveraineté économique et les acteurs privés qui cherchent à servir leurs intérêts divergents de ceux des acteurs étatiques.

⁴² STRANGE. (Susan states), *firms and diplomacy*.

a. La diplomatie économique Etats-Etats :

C'est ce qui est conforme à la vision réaliste, l'Etat par sa gouvernance économique cherche à protéger son économie, ses intérêts politiques, géopolitiques et sociaux. L'Etat pratique de la diplomatie économique avec ses homologues à travers une double-démarche coopérative et compétitive visant les mêmes objectifs, contrairement aux nouveaux intervenants à savoir les FMN et les ONG ayant des objectifs d'enrichissement personnel sans prendre en considération les intérêts de la nation, pratiquant une activité pragmatique au détriment de l'emploi et de la croissance nationale.

L'Etat compétitif agit sur différentes échelles : multilatérale, régionale et bilatérale, pour les mêmes fins. Ceci dit, la relation Etat-Etat permet de définir les règles des relations économiques internationales afin de sauvegarder la souveraineté et la prospérité économiques. Ce qui décrit l'enjeu principal des Etats qui diverge de celui des firmes multinationales qui s'implante dans le cadre de la DIT dans les territoires présentant un climat d'affaires favorables.

b. La diplomatie économique Etats-Firmes :

L'essence de cette relation est la volonté des Etats d'être plus compétitifs, en bénéficiant de la DIPP (division internationale des processus productif) menée par les firmes multinationales. Les Etats entrent en concurrence afin d'attirer les FMN qui par leurs implantations ; servent d'une façon automatique les intérêts des Etats, car ces implantations (délocalisations) vont répondre aux enjeux de développement et de prospérité de l'Etat, à savoir l'emploi, le développement technologique et les exportations.

L'Etat dans le but d'acquérir des parts de marché s'associe avec les FMN et encourage les entreprises nationales pour s'internationaliser et garder le maximum d'activité sur le territoire national. Il s'agit donc d'un double défi : garder l'activité des entreprises nationales et attirer les entreprises internationales à se localiser sur le territoire national. Susan STRANGE décrit ces motivations de l'Etat comme suit: « *The net result of these structural changes is that there now is greatly intensified competition among states for world market shares. That competition is forcing states to bargain with foreign firms to locate their operations within the territory of the state, and with national firms not to leave home, at least not entirely* »⁴³.

⁴³ STRANGE. Susan op cit p6

Dans ce cadre, les chefs des grandes entreprises interviennent au sein de la diplomatie économique pour faire entendre leurs idées liées au commerce et investissements internationaux.

Ainsi, les Etats ; pour être compétitifs ; répondent aux attentes des entreprises afin de les attirer pour venir investir sur leurs territoires. Les FMN sont intéressées par : la réglementation, la politique fiscale, les marchés nationaux..., ils entament des négociations avec les Etats afin de les influencer pour mettre en place un climat d'affaire favorable aux FMN, qui quant à eux ; contribuent à servir les intérêts de l'Etat, à savoir l'emploi et le développement technologique.

c. La diplomatie économique Firmes-Firmes :

L'entreprise agit dans un monde globalisé et en perpétuelle mutation, qui l'amènent à nouer des alliances et des partenariats avec d'autres acteurs considérés comme concurrents pour faire face aux défis touchant aux intérêts du monde des affaires. Ces alliances permettent aux entreprises de développer leurs activités et d'acquérir les nouvelles technologies afin de garder leur compétitivité, raison pour laquelle il existe plus d'alliances dans les domaines de l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique..., du fait que ces alliances sont effectuées pendant la phase des études en recherche et développement.

La démarche de l'alliance prévoit l'établissement de bonnes relations avec les entreprises locales du pays d'accueil, qu'elle soit du secteur public ou privé. Sur cette base est née la « business diplomacy »⁴⁴, une diplomatie entre firmes, dont les moyens déployés sont le dialogue direct avec les autres acteurs durant les différents événements et la négociation d'alliance sous forme de partenariat ou fusion-acquisition. L'évolution des fusions-acquisitions est considérée par CHAVAGNEUX comme révélateur des relations entre les firmes : *« l'accroissement rapide du nombre des fusions-acquisitions et l'importance grandissante des montants en jeu... illustrent le rôle prépondérant des relations entre firmes dans la définition des règles de fonctionnement de l'économie mondiale »*⁴⁵.

⁴⁴ Business diplomacy is a way to constructively engage and negotiate with multiple business and non-business stakeholders, mitigate geopolitical and commercial risk and influence actors within the global arena.

Source:

https://www.researchgate.net/publication/285971846_Business_Diplomacy_in_Practice_What_Do_the_Experts_Say consulté le 15/03/2021 à 10:11.

⁴⁵ CHAVAGNEUX, op cit

Section 02 : Modèles de diplomatie économique et bonnes pratiques internationales.

Il est certes impossible de convenir sur un seul modèle type de diplomatie économique compte tenu des divergences existantes entre les différents pays, mais il est tout à fait possible d'établir un ensemble de bonnes pratiques à partir des modèles internationaux les plus prospères. Les tendances que ressortent ces modèles peuvent être prises en considération par les autres Etats en les adaptant selon leurs priorités, leurs ressources et selon plusieurs autres déterminants.

I. Modèles de diplomatie économiques :

1. Le modèle canadien :

Le Canada, un pays qui a évolué à travers le temps dans le domaine des relations internationales, reflète une diplomatie efficace qui a su exploiter toutes les opportunités afin de défendre et promouvoir l'intérêt national. Historiquement, la politique extérieure canadienne est née sous l'ombre de celle de l'empire britannique et postérieurement de celle des Etats-Unis. Une diplomatie de prestige sans implication tangible ni orientation autonome, il a fallu la fin de la deuxième guerre mondiale pour que cette ancienne colonie s'impose comme autorité souveraine avec des représentations diplomatiques dans tout le globe.

a. L'évolution de la diplomatie économique canadienne :

La politique extérieure canadienne fût marginale ; sous tutelle de l'empire britannique ; ce n'est qu'à partir de 1865 (avant l'acte britannique de l'Amérique du Nord en 1867) que quatre futures provinces canadiennes (le Québec, la Nouvelle Ecosse, le Nouveau Brunswick et l'Ile du Prince Edouard) aient soutenu une réunion afin de « *discuter les possibilités que peut offrir le marché mexicain face à l'expansionnisme des Etats-Unis* »⁴⁶. Cette réunion montre non seulement l'intérêt que porte les canadiens aux intérêts nationaux vis-à-vis le commerce avec l'extérieur, mais surtout la volonté d'avoir une influence sur le plan régional qui se fait à travers le commerce et les relations.

Durant cette époque, jusqu'en 1945, le Canada participe aux conférences internationales ; sans que ses représentants détiennent un statut diplomatique intégral. En effet, c'est en 1909 que le ministère canadien des affaires extérieures voit le jour, soit après 15 ans de la nomination du premier délégué commercial canadien à Sydney en Australie (1894).

⁴⁶GUTIERREZ-HAREC, 1997

Durant cette époque, le Canada était toujours orienté sur le plan international vers l'empire Britannique. En 1930, il installe ses propres missions diplomatiques dans cinq villes dans le monde à savoir Londres, Tokyo, Genève, Paris et Washington, et c'est à partir de cette époque que le pays fit ses premiers pas d'une façon autonome dans les relations internationales.

Après la fin de la deuxième guerre mondiale, les représentations diplomatiques canadiennes se répandent dans les cinq continents, et dans presque toutes les capitales. C'est à partir de là que le pays s'est doté d'une politique étrangère autonome, qui prend le commerce et l'immigration comme des préoccupations majeures et qui à travers son dispositif formé et adapté tente de « jouer dans la cour des grands », essayant de déployer son influence sur tous les continents en encourageant le libre-échange et en accordant une grande importance aux domaines économique et commercial.

Afin de promouvoir ses échanges avec ses voisins, le Canada par ses diplomates enclenche des négociations avec les Etats-Unis autour d'un projet d'intégration économique, qui prennent fin avec la signature d'un accord de libre-échange entre les deux voisins de l'Amérique du Nord en 1988 (ALEEC).

Cet accord avec les Etats-Unis s'est étendue par la suite au Mexique formant officiellement ; en 1989 ; l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain) après des négociations nécessitant la mobilisation de plus de cent négociateurs canadiens de renommée, habiles à protéger les intérêts économiques canadiens sur le plan multilatéral. Cet accord va permettre au Canada une intégration économique régionale qui a boosté les exportations du pays et qui a permis de nouer des relations d'amitié avec ses voisins stratégiques. De même, la diplomatie canadienne a fortement contribué dans les fameux treize (13) rounds qui ont assuré le passage du GATT à l'OMC.

Depuis cette époque, la diplomatie canadienne se concentre davantage sur les questions commerciales et économiques, et accorde moins d'importance à l'immigration et aux programmes d'aides internationaux. Cette orientation s'est faite sous la contrainte des ressources humaines et financières attribuées aux affaires étrangères canadiennes. Ce qui a suscité la conscience des dirigeants canadiens afin d'intégrer la chaîne de l'économie globale, pour promouvoir les exportations et ramener l'argent capable de combler la consommation domestique et d'avoir une place de créancier.

b. Le dispositif canadien de diplomatie économique :

En 1982, le pays élabore un changement structurel stratégique, en fusionnant le ministère des affaires étrangères et le sous ministère des échanges extérieurs, formant ainsi le ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur. Cette unification s'est conclue suite à la complexité et la divergence des questions des affaires étrangères, ce qui nécessitait une structure centralisée et coordonnée afin de répondre aux divers défis : économiques, d'immigration, d'aide internationale, de la culture et de la défense....

En 1993, Jean CHRETIEN change le nom du ministère des affaires extérieures qui devient le ministère des affaires étrangères et du commerce international. Simultanément, le premier ministre lance un programme national qui vise à booster les exportations du pays.

Afin de coordonner les tâches des différentes missions diplomatiques, le ministère adopte des réformes en 1994 en se dotant des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; notamment Internet ; ce qui a permis d'établir un système de communication diplomatique des plus modernes au monde.

« Equipe Canada » ou « Team Canada Incorporated » (TCI) ; créée en 1994 ; est l'organisme en charge de la promotion du commerce international. Il collabore avec les douze régions du Canada en installant des représentants selon la spécialisation sectorielle des régions et territoires. A l'extérieur du pays, « Trade Commissioner Service » (TSC), se charge de la diplomatie commerciale en collaboration avec la TCI, afin de fournir l'information pertinente aux différents opérateurs nationaux et offrir un accompagnement dans le but de promouvoir les exportations du pays. L'importance de cette structure est indiquée par la hausse du nombre des délégués commerciaux dans les 109 pays qui accréditent les représentations canadiennes, augmentant de 300 délégués entre 2001 et 2004. D'ailleurs, c'est l'un des rares pays qui recrute des compétences de nationalité non canadienne dans ses représentations commerciales à l'étranger afin d'exploiter d'une façon pragmatique les compétences des pays de poste.

En dernier lieu, l'attraction des investissements étrangers est une fonction assurée par l'organisme « Investir au Canada » sous tutelle du ministère de l'industrie mais qui fait partie du réseau de « Equipe Canada ». Cette structure est dotée d'un site Web présentant les modalités d'investissement au Canada, ainsi que les secteurs stratégiques dans le cadre de promouvoir l'image du pays.

c. Les services de délégués commerciaux du Canada :

Les ambassades et consulats canadiens implantés dans 150 villes à travers le monde, comptent environ 500 délégués commerciaux qui récoltent les informations à propos des marchés étrangers. Ces services dépendent du ministère des affaires étrangères et du commerce international d'Ottawa.

Les services de délégués commerciaux ne sont pas formés d'une manière uniforme par rapport à l'organisation, mais leur structure varie suivant une spécialisation sectorielle qui dépend des régions du pays de poste. L'exemple est illustré à travers les quatre consulats canadiens implantés en Allemagne, coordonnés par l'ambassade qui se situe à Berlin. Le consulat de Düsseldorf se concentre sur les secteurs des produits agricoles et agroalimentaires, des poissons et des fruits de mer, des équipements industriels spécialisés et des technologies de fabrication, des produits chimiques, des métaux, des minéraux et des produits connexes, ainsi que sur les produits et services de santé. Par ailleurs, le bureau des délégués de Munich est spécialisé dans le secteur de l'automobile, des télécommunications, de l'informatique et de la sidérurgie.

Le nombre de bureaux constitués dans le pays de poste dépend de l'importance économique que revêt ce pays au Canada. Ainsi, les Etats-Unis accueillent quinze bureaux des services de délégués commerciaux canadiens, par contre en Europe de l'Est ; un seul bureau s'occupe de trois pays (Roumanie, Bulgarie et la Moldavie), de même pour deux pays de l'Amérique latine (l'Argentine et le Paraguay).

En plus des délégués commerciaux classiques, le Canada abrite dans six de ses bureaux des conseillers en science et technologie, afin de renforcer la capacité en science et technologie (ST) et pour soutenir le développement des coopérations industrielles bilatérales dans ce secteur d'activité.

Ces services ont principalement trois grandes missions :

- ✓ La gestion de la coopération économique et financière entre le Canada et le pays de poste ;
- ✓ La collecte et le transfert d'informations macro-économiques à l'usage des administrations et du gouvernement du Canada ainsi que des associations professionnelles et des entreprises canadiennes ;
- ✓ Assistance directe des sociétés ayant étudié et choisi leurs marchés-cibles, et ce quelle que soit leur taille.

Les services offerts par ses représentations sont divers :

- Un aperçu du potentiel du marché ;
- Des renseignements pour les visites ;
- Des informations sur les entreprises locales ;
- La recherche de contacts clés ;
- Des rencontres personnelles.

En plus de ces services d'accompagnement, les bureaux des délégués commerciaux transmettent les informations collectées à une structure centrale, qui fait partie du ministère des affaires étrangères et du commerce international (Centre des études de marché), qui à son tour réalise des rapports au service des entreprises exportatrices en leurs offrant des informations concernant les marchés étrangers. Ainsi, chaque étude présente un marché étranger indiquant ses débouchés d'après son profil. L'étude aborde aussi les circuits de distribution et les principales questions relatives à l'accès au marché étranger et enfin une liste des principales activités promotionnelles et des personnes et ressources.

L'information forme l'axe des efforts de la diplomatie économique canadienne, car comme il est indiqué : les services de représentation collectent les informations puis procèdent à des études ou bien ; transmettent les informations collectées au centre des études de marché du ministère des affaires étrangères, qui à son tour effectue des études et présente l'information aux administrations canadiennes et aux opérateurs économiques sous forme de :

- Données statistiques mises à jour régulièrement ;
- Rapports d'activité mensuels ;
- Rapports thématiques, fiches sectorielles et études de marchés ;
- CANADA EXPORT, qui est un bulletin commercial électronique ;
- Un délégué commercial virtuel.

Le délégué commercial virtuel reflète l'importance accordée aux TIC par la diplomatie économique canadienne. Cet outil permet de :

- ✓ Recevoir une page Web personnalisée contenant de l'information commerciale et des débouchés d'affaires portant sur des marchés et secteurs d'intérêt présélectionnés ;
- ✓ Demander des services en ligne aux délégués commerciaux responsables de secteurs d'activité dans des marchés donnés ;
- ✓ Être informé dès que de nouveaux renseignements portant sur des marchés et des secteurs d'intérêt sont disponibles.

d. Diplomatie économique régionale :

L'économie canadienne s'est souvent appuyée sur son économie voisine, qui par des capitaux étrangers provenant des Etats Unis, le pays a boosté ses exportations en prenant une position de sous-traitants des entreprises américaines. Sans oublier l'accord du libre-échange qui forme une alliance économique entre les 03 voisins (Etats-Unis, Mexique et Canada). Ces voisins représentent des clients stratégiques pour le pays, notamment dans les secteurs considérés stratégiques :

- L'aérospatiale et la défense ;
- L'automobile ;
- La pétrochimie ;
- Les énergies ;
- Les biotechnologies.

Mais cette alliance avec le voisin du sud, a toujours produit une certaine dépendance vis-à-vis de la présence économique dans l'Amérique latine dominée économiquement par les Etats-Unis.

Le Canada abandonna sa stratégie qui lui attribue un profil bas et s'engage dans une voie plus agressive, qui va faire disparaître la marginalité de son existence économique dans l'Amérique latine. A partir de là, les diplomates canadiens négocient avec leurs homologues des différents pays de l'Amérique Latine afin d'aboutir à la signature d'accords bilatéraux de libre-échange ainsi que la négociation d'accords de coopération commerciale et de protection aux investissements étrangers.

Malgré le blocage américain, le Canada a établi des relations économiques avec le Chili, le Brésil, l'Argentine et le Mexique, avec l'aide des chefs des grandes entreprises canadiennes, qui forment à eux un lobby constant dans le continent sud-américain.

2. Le modèle Marocain :

La diplomatie économique représente un levier de développement pour les économies des Etats-Nations, elle reflète la compétitivité d'un Etat, ainsi que son intégration économique. C'est pour cette raison que les PED (pays en voie de développement) adoptent des stratégies et des réformes afin de s'intégrer dans une chaîne de valeur mondiale permettant de répondre aux intérêts économiques, principaux indicateurs des puissances des nations depuis la fin de la guerre froide.

La diplomatie économique marocaine mérite le titre de diplomatie économique émergente pour son adaptation aux mutations de l'ère de la mondialisation, ainsi que son orientation vers les

marchés qui représentent des opportunités saisissables qui répondent aux intérêts économiques du royaume.

Une diplomatie économique rayonnante est le fruit d'assemblage d'un certain nombre d'éléments permettant de promouvoir les échanges internationaux, détenir une position de créancier et par la suite influencer le cours des relations internationales. Le Maroc s'est forgé une image de puissance continentale, avec une orientation vers l'Afrique subsaharienne et une présence grandissante au sein des instances internationales.

a. Le dispositif marocain de diplomatie économique :

Le pays pratique une diplomatie économique active ; visant à promouvoir les exportations et attirer les investissements étrangers. A cet effet, le ministère des affaires étrangères marocain abrite une structure centrale ; la « Direction de la coopération multilatérale et des affaires économiques internationales », une structure chargée des questions économiques et financières du Maroc à l'étranger et qui est divisée en deux principaux bureaux : la division du système des nations unies pour le développement et la division des questions économiques et financières.

Cette structure coopère étroitement avec deux autres IAC, constituées de conseillers économiques veillant à la promotion des exportations et l'attractivité des IDE :

- AMDI : agence marocaine de développement des investissements ;
- CMPE : centre marocain de promotion des exportations.

Le dispositif marocain tend vers une association du secteur privé avec les diplomates, qu'il estime primordiale pour une diplomatie économique rayonnante, le secteur privé étant le seul capable de servir les intérêts nationaux.

Avec vingt-cinq (25) représentations dans le continent africain dont vingt et un (21) dans l'Afrique subsaharienne, le pays met en priorité les territoires exigeant le recrutement de conseillers économiques qui accompagnent les champions nationaux, en les fournissant des informations pertinentes sur les potentialités du pays de poste et sur les entreprises locales. Ces mêmes conseillers sont chargés de drainer les capitaux étrangers vers le territoire marocain.

L'acteur public est le noyau-dur de la diplomatie économique marocaine⁴⁷, cette dernière n'étant ; certes ; pas uniquement dépendante de l'Etat mais les départements chargés des questions diplomatiques, économiques et commerciales demeurent les locomotives de cette nouvelle démarche.

⁴⁷<https://revues.imist.ma/index.php/GIG/article/view/23783/12614> consulté le 05/06/2021 à 14:52.

b. La diplomatie économique régionale du Maroc :

En 1984, le Maroc s'est retiré de l'organisation de l'Union Africaine suite à l'intégration d'une représentation du Sahara Occidental au sein de l'organisation, une démarche prise pour une erreur stratégique⁴⁸.

Durant la période qui a suivi son absence au sein de l'Union Africaine, le pays s'est tourné vers l'Europe et l'Asie comme partenaires stratégiques. C'est à partir de 2001 que le pays a commencé à établir des accords bilatéraux de libre-échange avec les pays de l'Afrique subsaharienne, soit trois cents (300) accords en dix (10) ans : *« une offensive qui vise à mettre à la disposition des entrepreneurs marocains un cadre juridique et réglementaire leur permettant une percée vers l'Afrique à travers le renforcement des parts de marché acquises et la diversification des débouchés extérieurs »*⁴⁹.

Entre 2000 et 2016⁵⁰, le Roi Mohamed VI a effectué quarante (40) visites officielles dans les pays de l'Afrique subsaharienne, et c'est durant cette année que son pays réintègre l'organisation de l'union africaine après une absence de trente-deux(32) ans. Les délégations qui accompagnaient le Roi dans ses visites officielles étaient composées de ses ministres, mais également des chefs d'entreprise des dits « Champions Nationaux »⁵¹, ce qui reflète l'importance accordée au secteur privé par la diplomatie économique marocaine. Cette diplomatie ; dite « *diplomatie des contrats* » ; qui se traduit par les visites officielles, a pour principal objectif l'instrumentalisation de l'appui politique et économique pour la signature de grands contrats au profit des grands investisseurs nationaux.

La nouvelle stratégie régionale tournée vers l'Afrique, soutenu par l'influence royale de la diplomatie des contrats, s'est concrétisée par l'ouverture sur de nouveaux partenaires comme le Rwanda et la Tanzanie. Cette stratégie s'est traduite également en un certain nombre de projets d'envergure tel que le projet pharaonique qui s'élève à vingt-cinq (25) milliards de dollars américain, lancé suite à la visite du Roi au Nigeria : construction d'un gazoduc traversant la côte atlantique et alimentation en gaz naturel de six pays d'Afrique de l'ouest jusqu'au territoire marocain et le continent européen par la suite.

⁴⁸ MEZOUAGHI. (Mihoub), économiste marocain.

⁴⁹TAHAR ELQOUR, la diplomatie économique du Maroc
<https://revues.imist.ma/index.php/GIG/article/view/23783> consulté le 05/06/2021 à 16:00.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹Un champion national est une entreprise choisie par l'État pour devenir le producteur ou prestataire dominant sur le marché national et entraver les concurrents étrangers sur ce marché.

Le Maroc dans l'opération d'élaboration de sa stratégie de promotion des exportations et de l'attractivité des investissements étrangers, intègre la dimension sectorielle en se concentrant sur les secteurs d'activité stratégiques de ses entreprises nationales qui font preuve de compétitivité et pouvant conquérir des parts de marché dans un continent riche en ressources humaines et naturelles : « *l'Afrique est un grand continent, par ses forces, ses ressources et ses potentialités, c'est pourquoi l'Afrique doit faire confiance à l'Afrique* »⁵². Les secteurs stratégiques sont à l'ordre de trois :

- Le BTP ;
- Le secteur des Banques et assurances ;
- Plus récemment l'industrie des énergies renouvelables.

La diplomatie économique marocaine, est appuyée par les Think-Tanks ⁵³qui sont à l'ordre de seize ;atteignant la deuxième place en Afrique. Ces institutions contribuent à l'élaboration de l'internationalisation des acteurs nationaux, en effectuant des études sur les marchés étrangers afin de transmettre l'information pertinente qui permet aux opérateurs de prendre la meilleure décision.

II. Les bonnes pratiques internationales :

Suite à l'étude des modèles de diplomatie économique, à travers la restitution des travaux précédents sur le même thème à savoir : les bonnes pratiques développées par les étudiantes M. BENTEBOULA et L. MAZOUZI, réactualisées par l'étudiante S.HANOUCHE, appuyée par les tendances dégagées des modèles internationaux exploités dans le rapport de C. CELLIER⁵⁴, il nous a été possible de synthétiser les bonnes pratiques internationales de la diplomatie économique qu'on va énumérer ci-après dans un ensemble de 8 pratiques :

1) Un corps de représentants économiques à l'étranger, compétent, spécialisé et doté d'attribution nécessaire :

Le réseau des représentants économiques à l'étranger joue un rôle central dans la promotion des exportations, dans l'attractivité des IDE et dans l'influence lors des enceintes internationales qui traitent les grandes questions économiques. Ces prérogatives reflètent l'enjeu stratégique des terrains d'intervention du représentant économique à l'étranger. Dans

⁵² Disponible sur : <https://portail-ie.fr/analysis/1560/les-dessous-de-la-diplomatie-economique-marocaine-en-afrique> . Consulté le 10/05/2021, 10 :30

⁵³ La diplomatie économique et l'insertion internationale de l'économie marocaine : https://www.researchgate.net/publication/263807982_La_diplomatie_economique_et_l'insertion_internationale_de_l'economie_marocaine consulté le 15/05/2021 à 12:00.

⁵⁴CELLIER. (Claude), op.cit,

ce contexte, les organismes de promotion des exportations et d'attractivité des IDE veillent à recruter des personnes aptes à présenter, défendre et promouvoir les intérêts nationaux.

Afin d'être à la hauteur, le représentant économique à l'étranger doit répondre à un certain nombre de critères qui lui permettent d'accomplir au mieux ses missions. Les personnes désignées sont hautement qualifiées, diplômées des grandes formations orientées domaine socio-économique et dotées de connaissances dans plusieurs domaines et disciplines : négociation commerciale et d'affaires, droit international, marketing international, techniques d'import-export....

Afin de préparer et mettre à jour les représentants économiques à l'étranger, les ministères en charge des représentations économiques à l'étranger lancent des formations réactualisées avant de les envoyer aux bureaux implantés dans les pays de poste.

Compte tenu de la diversité des fonctions assurées par les représentants économiques à l'étranger ainsi que les différentes techniques déployées, une tendance des spécialisations s'est répandue dès le début du 21^{ème} siècle, ainsi les fonctions sont moins regroupées dans un organisme unique et chaque catégorie de fonctions exige l'établissement d'une institution dédiée : on peut évoquer l'existence d'un organisme chargé de la promotion des exportation qui est indépendant de l'organisme chargé de l'attractivité des IDE, mais tous les deux sont sous la direction de l'OPC du pays d'origine afin de garantir une meilleure coordination. Il faut souligner que cette spécialisation conduit systématiquement à une augmentation des dépenses des investissements et du fonctionnement du réseau.

Les ressources des représentations économiques à l'étranger sont limitées notamment en terme de temps. Les organismes de tutelle s'appuient fortement sur les réseaux d'experts nationaux spécialisés, tels que les chambres de commerce et les cabinets d'experts, ainsi que l'appel aux services de correspondants spécialisés et des consultants privés établit dans le pays de poste dans le but d'optimiser les services offerts par les représentants économiques à l'étranger.

2) Intégration de la diplomatie économique dans un dispositif institutionnalisé efficient de promotion des exportations :

« Un souci de synergie permanente entre les différents postes établis à l'étranger »⁵⁵

La diplomatie économique protège et sert les intérêts nationaux, à travers l'accompagnement des entreprises nationales, et la représentation efficace des intérêts du pays ; dans une dynamique économique et commerciale de plus en plus complexe et difficile à gérer.

⁵⁵ CELLIER (Claude), op.cit, P.112.

L'enjeu principal des représentations économique à l'étranger est la communication qui garantit une meilleure cohérence et coordination. Pour cette raison, les réseaux comprenant les acteurs de la diplomatie économique doivent établir un système de communication moderne et adapté aux enjeux évolutifs de l'économie mondiale.

La communication a fait l'objet principal du développement de la diplomatie économique canadienne à la fin du 20^{ème} siècle, avec le lancement du programme virtuel CTCS, qui a pu exploiter les nouvelles technologies de l'information. Vis-à-vis les investisseurs nationaux, la diplomatie économique canadienne met à la disposition de tous les opérateurs nationaux, un guide virtuel offrant des services d'information à propos des marchés cibles en plus de l'actualisation des indicateurs économiques des pays qui intègrent la liste des pays des marchés cibles des opérateurs nationaux.

Ainsi, le Canada a mis en place un système de communication diplomatique entre les différentes représentations du pays, la structure centrale et le conseil des études de marché du ministère des affaires étrangères et du commerce international.

Cette communication entre les différents acteurs de la diplomatie économique permet d'instaurer une institution cohérente et coordonnée, constituée de représentations économique à l'étranger, de l'organisme centrale installé dans le pays d'origine, des institutions d'appui au commerce ainsi que des opérateurs nationaux.

Un système de communication efficace permet de :

- ✓ Avoir plus de crédibilité ;
- ✓ Economiser les moyens et les énergies déployés ;
- ✓ Eviter les conflits de compétences et la mise en concurrence des acteurs du dispositif, alors qu'ils visent les mêmes objectifs.

Avec un dispositif de diplomatie économique institutionnalisé, avec des lignes hiérarchiques bien définie et une délimitation des tâches, le représentant économique à l'étranger saura répondre d'une façon efficace aux besoins des opérateurs nationaux.

3) Coopération interinstitutionnelle avec une tendance à l'évaluation externe :

Les différentes études des modèles de diplomatie économique de pays développés et émergents, ont par unanimité montré l'importance de la mise en place d'un organisme institutionnel afin de centrer la prise de décision.

L'appellation de cette structure diffère d'un pays à un autre, mais elle est souvent sous forme de conseil, car elle regroupe des représentants de différentes institutions à savoir les ministères du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et les membres issues des chambres de commerce de tous les secteurs concernés par l'exportation, ainsi que des experts d'exportations.

Ce conseil a pour fonction l'évaluation du développement des exportations par ces membres, ils détectent les failles des exportations et les pistes de manœuvre afin de réagir dans le but d'améliorer le fonctionnement du dispositif qui permet d'atteindre les objectifs déjà fixés. Après une concertation des membres du conseil, le but est l'élaboration et l'adoption d'une stratégie d'exportation qui prend en compte toutes les faiblesses et les objectifs fixés.

Le Canada ; afin de centraliser la prise de décision dans le cadre de sa politique étrangère ; a opté en 1982 à l'unification de deux ministères indépendants avant cette date, à savoir le ministère des affaires extérieures et le sous ministère du commerce, donnant naissance au ministère des affaires étrangères et du commerce international. Cette unification a permis de mieux coordonner les efforts des représentants diplomatiques canadiens, qui sont dès lors ; soumis à la même ligne hiérarchique en poursuivant les mêmes objectifs, car pratiquement ; l'ensemble du corps diplomatique vise les mêmes objectifs.

Les ministères de tutelle, évaluent l'activité des représentants, en établissant des critères de validation d'activité qui permettent de mieux évaluer l'activité des différents éléments du réseau, en fixant des objectifs en terme de chiffre d'affaire sur un marché donné.

Dans plusieurs modèles de diplomatie économique, l'évaluation se fait au moyen de rapports annuels d'évaluation : prendre en compte le nombre de projets réalisés et fixer des objectifs en termes d'investissement pour chaque pays.

Une nouvelle tendance est dégagée, à partir de l'année 2000 : le secteur privé est de plus en plus présent dans l'évaluation des réseaux de représentants économique à l'étranger, par exemple ; le dispositif canadien confie l'évaluation de son réseau au secteur privé depuis l'année 2000 (CCT)⁵⁶.

4) Coopération avec le secteur privé :

La relation entre l'Etat et le secteur privé doit être renforcée, du moment que ces deux acteurs de la diplomatie économique dépendent l'un de l'autre et visent les mêmes objectifs en terme de conquête de marché à l'international et en matière de compétitivité. Ainsi, l'Etat pour garder

⁵⁶ CELLIER. (Claude), op.cit. p151

sa compétitivité ; noue de fortes relations avec le secteur privé, ce dernier nécessitant l'appui du premier, sans lequel l'internationalisation et la conquête de parts de marchés étrangers demeurent des tâches impossibles.

Cette question d'association entre le secteur privé et le secteur public, dépend largement des fondements et systèmes politico-économiques des Etats, mais une tendance s'affirme depuis l'émergence de la mondialisation, visant à impliquer le secteur privé dans les décisions (orientations géographiques, activités, spécialisation sectorielle).

Cette tendance montre l'intérêt de l'Etat pour faire face à une économie qui repose sur le secteur privé.

Lors des visites officielles des chefs d'Etat, ces derniers sont toujours accompagnés de chefs d'entreprises afin d'appuyer leur démarche dans les marchés internationaux, ce qui prouve l'intérêt de l'Etat d'associer le secteur privé et la diplomatie économique pour répondre aux enjeux économiques et commerciaux d'une façon efficace. En illustration, on perçoit les délégations du Roi Mohamed VI lors de ses visites officielles dans les pays du continent africain composées de ses ministres accompagnés des chefs d'entreprise prêts à investir à l'international. Les chefs d'entreprises sont souvent des experts du terrain, cette expertise leur permet de poser leurs préoccupations afin de participer à la prise de décision. En revanche, ils sollicitent l'appui de l'Etat à défaut que leur poids demeure sans influence.

Dans cette même optique, il est de plus en plus fréquent de retrouver dans les conseils d'administration, ou les comités directeurs de certains organes, des personnes hautement qualifiées du monde des affaires⁵⁷, qui par leur expérience participent à la mise en œuvre et parfois même à l'exécution par le lobbying privé des stratégies d'exportation. Il aide à l'amélioration des orientations du modèle de la diplomatie économique par l'aide à la détection des secteurs et régions cible capable de booster le mieux l'économie nationale, les exportations et l'attraction des IDE, comme ils participent à la définition des risques capable de freiner l'activité des opérateurs nationaux.

Selon le modèle triangulaire, la relation Etat-Firme est basée sur le lobbying et l'influence que garantie l'un à l'autre. Par l'influence étatique, les entreprises nationales détiennent plus de poids et savent répondre aux attentes de l'Etat qui à son tour cherche la promotion des produits nationaux à l'étranger.

⁵⁷ CELLIER. (Claude), op.cit. p147

5) Une nette priorité est donnée à l'information :

Fournir la bonne information, à la bonne personne et au bon moment ; figure parmi les services qu'offre la diplomatie économique aux opérateurs nationaux. Une activité compliquée nécessitant la mise en place d'outils de concertation, d'étude et de veille. Afin de fournir une information prête à l'exploitation, les données passent par un processus après leur collecte, vient le traitement et l'analyse pour des fins de diffusion. Mais à l'ère des NTIC, la disponibilité de l'information ne pose plus de problème, elle est surabondante. Quel est dans ce cas l'information à fournir ?

Le rôle de la diplomatie économique est d'avoir l'information pertinente, qui aide les entreprises dans leurs prises de décisions, difficiles à prendre tenant en compte les mutations et les turbulences de l'environnement et la multiplicité des paramètres à prendre en considération.

Le travail du réseau du dispositif de la diplomatie économique s'articule autour de l'information commerciale qui se développe dans une double direction⁵⁸:

- La constitution de produits d'information élaborés à forte valeur ajoutée répondant directement aux besoins réels de l'utilisateur dans une logique de demande ;
- Le développement de services personnalisés (sur mesure) dans le domaine de la veille des marchés (abonnement au service de veille commerciale, sectorielle ou sous-sectorielle, voir au niveau de produits spécifiques).

Dans le réseau diplomatique, la coordination est prépondérante. La relation entre les différents éléments constituant le réseau doit être coopérative, dans le but d'éliminer la situation de monopolisation de l'information par une partie du réseau, qui créera des luttes intestines impactant la performance et l'efficacité de la totalité. Il est bénéfique que les cellules de veilles installées à l'étranger, alimentent un organe centrale dédié à la veille économique et commerciale, ce dernier prend en charge l'analyse, le traitement et la diffusion des informations.

Dans les modèles les plus développés de la diplomatie économique, une tendance à mettre en synergie les différents éléments du réseau ou différents réseaux apparaît, afin d'économiser les efforts et optimiser les services ; « *des synergies s'établissent entre producteurs d'informations* »⁵⁹. Il est opportun d'intégrer le secteur privé dans les réseaux de représentation économique à l'étranger, afin de mettre en commun les informations collectées par les deux

⁵⁸ CELLIER. (Claude), op.cit, p150.

⁵⁹ CELLIER. (Claude), op.cit, p150.

parties, d'une façon limitée de la part de l'Etat à ce qui ne touche pas les enjeux stratégiques. Le Canada accorde une autorisation d'accès aux opérateurs nationaux à une base de données qui englobe les études élaborées par le conseil ainsi que les informations concernant les pays et les marchés cibles.

En dernier lieu, l'évolution du traitement et de la diffusion de l'information sont passé des centrales traditionnelles de l'information, aux SIME (Système d'information sur les marché extérieurs), impliquant le secteur privé dans la production et la consommation de l'information. Le renseignement économique et commercial est devenu un élément moteur de la compétitivité des entreprises, par conséquent celle de l'Etat⁶⁰

6) Souplesse et autonomie dans le cadre d'un contrat de performance :

Le secteur public est l'acteur le plus important dans la régulation économique, son efficacité dépend de la capacité organisationnelle de ses institutions. Afin de répondre aux exigences internationales, l'Etat se trouve devant le devoir d'adapter ses institutions en améliorant leur flexibilité telle une entreprise privée passant d'une rationalité juridique à une rationalité managériale.

L'organisation de la diplomatie économique doit suivre une approche de bonne gouvernance adaptée aux enjeux de la mondialisation, pour fournir les meilleurs services qui permettent d'accompagner les entreprises dans le but de promouvoir les exportations.

L'Etat par ses conseillers économiques, est le leader de l'activité économique nationale à l'international, son organisation doit être souple, autonome et transparente.

Avec le budget limité attribué aux représentations diplomatiques, la facturation des services est devenue nécessaire comme en France, afin d'évaluer la valeur ajoutée à l'accompagnement assuré par le représentant commercial à l'étranger.

Avec une organisation adaptée, il est facile d'évaluer l'efficacité des instances diplomatiques, afin de déterminer les failles du système, et en conséquence effectuer les actions permettant d'améliorer les services offerts par les instances diplomatiques ainsi que leur organisation.

Dans le modèle canadien, la représentation économique à l'étranger recrute des compétences du pays de poste qui possèdent de meilleures connaissances de l'économie du pays. Cette démarche pragmatique dévoile le souci d'efficacité et l'autonomie accordée par le système

⁶⁰ Ibid. p 102.

canadien, en se dotant d'une organisation flexible qui s'adapte aux mutations de l'environnement.

7) Un financement public où la part d'autofinancement influe sur la performance :

Les services offerts par l'ensemble du dispositif de la diplomatie économique sont couverts financièrement par le budget accordé par les autorités publiques. Cette couverture complique la tâche d'identification de la vraie valeur ajoutée assurée par l'appui diplomatique.

En effet, en Europe l'autofinancement des services des représentations commerciales à l'étranger en 2002 s'élève en moyenne à 20% du total de la facturation, démontrant l'importance et l'efficacité de l'accompagnement des opérateurs nationaux.

La tarification des services offerts aux entreprises locales impacte l'attitude et la motivation du personnel qui raisonne en terme de satisfaction et de fidélisation du client, prouvant son efficacité. Cette optique tend à moderniser la relation entre le secteur public et privé. Dans cette optique, l'accompagnement dépasse le niveau des services publics.

8) Une activité qui favorise les PME :

Les réseaux de représentation économiques s'adressent en priorité aux petites et moyennes entreprises exportatrices. Ces entreprises ; novices dans le domaine de l'exportation ; ne peuvent pas décoller sans l'appui de la diplomatie économique qui accompagne ces opérateurs dans le but de promouvoir les exportations.

Les PME portent le flambeau des exportations, en effet, plusieurs pays se tournent vers des réseaux de représentants économiques à l'étranger favorisant l'accord de l'aide à des PME, tel est le cas de la Tunisie dans le cadre des activités développées par la FIPA (promotion des IDE) et le CEPEX (promotion des exportations).

Sous cette vision, il n'est pas question d'éliminer les grandes entreprises de la liste des opérateurs nationaux, ces entreprises nécessitent une aide différente de celle accordée aux PME, sollicitant d'avantage l'appui des organes exerçant des fonctions proprement diplomatiques et liées au financement de projets majeurs⁶¹.

⁶¹ CELLIER. (Claude), op.cit p145.

Section 03 : propositions du CCI en matière de CCE.

Cette section est basée sur le guide rédigé par la CCI (Centre du Commerce international), au service des CCE (conseiller commercial à l'étranger, une appellation qui renvoie également aux attachés commerciaux à l'étranger, chargés d'affaires économiques et commerciales, représentants économiques et commerciaux à l'étranger). Le CCE doit être formé d'une façon continue tout au long de sa carrière, son travail exige de l'organisation, de l'efficacité et de la créativité, ce qui requiert de sa part un professionnalisme et des connaissances dans plusieurs domaines et disciplines secondés d'une parfaite ligne de conduite.

I. Le CCE : maillon d'une chaîne :

1. Le CCE et les IAC :

a. Qu'est-ce qu'une IAC ?

Les IAC (institutions d'appui au commerce), sont toutes les entités publiques ou privées, offrant des services de développement du commerce et lié au commerce.

Pour fournir un support aux CCE, les IAC consacrent leurs efforts, pour l'évaluation du marché national, le potentiel export et les marchés cibles dans les pays de poste des CCE. Il existe une multitude d'IAC ; sectorielles, régionales, étatiques et privées, qui par leur spécialisation offrent des services aux exportateurs, complémentaires à ceux fournis par le CCE.

b. CCE et IAC : nécessité d'une collaboration étroite.

Le CCE travaille en étroite collaboration avec les IAC du pays d'origine, les retombées de leurs efforts conjoints sont bénéfiques pour les deux parties qui visent les mêmes objectifs :

- Contribuer à accroître la richesse ;
- Réduire les obstacles au commerce ;
- Améliorer l'image du pays d'origine et de ses exportateurs ;
- Faciliter les flux d'investissements tant entrant que sortant.

La raison pour laquelle le CCE doit nouer et maintenir des contacts avec les différentes IAC à travers des rapports périodiques, est bien l'économie du temps et des ressources que peut assurer cette collaboration. Les IAC sont mieux placées que les CCE pour sélectionner les entreprises prêtes à exporter, ainsi que les marchés qui présentent des opportunités dans le pays de poste.

Le métier de l'importation est chose complexe, dans le cas d'une entreprise débutante dans ce domaine ; la tâche sera difficile compte tenu de la complexité et la multitude des tâches à accomplir avant d'exporter. Le CCE confie la tâche « d'éduquer » les nouveaux exportateurs

aux IAC afin d'accompagner les entreprises prêtes à l'export en vue des contraintes posées par les ressources financières, humaines et de temps.

2. Le CCE et son organisation :

A. Hiérarchisation du CCE :

Le CCE agit dans une ligne hiérarchique et reçoit les lignes directrices à partir de son OPC, ainsi que les différents objectifs fixés lors de l'élaboration de la stratégie nationale de l'exportation (SNE). Afin de bien tisser son plan d'action, il est préférable que la ligne hiérarchique du CCE soit unique, pour lui faire part d'objectifs clairs et de priorités par rapport aux secteurs d'activité et aux marchés ciblés.

La ligne hiérarchique change d'un modèle à l'autre, elle dépend du type de l'organisation du dispositif diplomatique et des conseillers commerciaux à l'étranger qui est une fonction assurée par des employés étatiques ou privés rattachés à des IAC.

Nonobstant cela, les CCE peuvent émaner de plusieurs lignes hiérarchiques et cela renvoie au fait qu'un pays peut compter plusieurs réseaux de RCE de différents types, travaillant en harmonie ou pas, et chaque RCE du pays hôte dépendant d'une (ou de plusieurs) IAC du pays d'origine.

En effet, la diversité des IAC présente un avantage du fait qu'elle permette à chaque branche d'activité de bénéficier d'une attention particulière et donc optimiser la performance. En outre, l'inconvénient est qu'une concurrence puisse s'installer et ainsi transmettre des signaux contradictoires au marché du pays hôte.⁶²

Dans ce cas, il y a lieu de maximiser la coopération entre les RCE représentants de multiples IAC, en ayant qu'un seul bureau⁶³.

B. Forces et faiblesses de l'organisation :

Le guide dédié aux CCE a mis en évidence les avantages et manquements de chaque type de représentation à l'étranger, on va se concentrer particulièrement sur le réseau constitué d'une structure de diplomates et attachés commerciaux. (Le tableau intégrale se trouve en annexe).

⁶²CELLIER. (Claude.) Op.cit.

⁶³ Ibid.

Tableau 1 : Points forts et points faibles du réseau constitué d'une structure de diplomates et attachés commerciaux.

Points forts	Points faibles
- Possibilité de lier la politique commerciale à l'activité promotionnelle. - Coordination étroite des objectifs nationaux - Facilitation de l'accès au gouvernement par le biais du statut diplomatique et ambassades. - Clarté de la ligne hiérarchique - Disposition du CCE de la couverture diplomatique.	- Problème de distance entre les régions commerciales. - Divergence des priorités entre la promotion du commerce et d'autres engagements. - Absence de lien direct avec le monde des affaires, et avec l'IAC/OPC du pays. - Négligence des connaissances commerciales dans la sélection des agents.

Source : adapté de : Guide à l'intention des conseillers commerciaux à l'étranger, op.cit. p.16-17.

3. Les CCE dans un même pays de poste :

Le CCE doit apprendre des autres, il est appelé à tirer des enseignements des autres réseaux de CCE, en consultant leur site Web et en effectuant des recherches qui vont porter des réponses sur leur fonctionnement et leurs priorités. Cette démarche permet d'évaluer l'efficacité de CCE en comparant le fonctionnement et les résultats des différents réseaux, par exemple chercher si la représentation de l'autre CCE facture ses services ou non, car afin de définir leur fonctionnement, cette pratique reflète l'adaptation et la modernité du réseau diplomatique.

C'est rare ou deux représentant se trouvent en concurrence pour signer le même contrat, ainsi les CCE n'ont pas de mal à dévoiler les informations qu'ils ont collectés et recevoir en retour les informations collectées par les autres.

Les CCE de la même ville sont confrontés aux mêmes problèmes, une coopération entre eux se révèle d'une grande utilité pour tous, dans cette optique le CCE multiplie ses sources d'information et pour établir cette coopération, le CCE doit :

- Tisser de forts liens avec les autres CCE ;
- Chercher les clubs des diplomates largement intégré par les CCE comme INTRADE à Miami ;

- Organiser des réunions toutes les deux ou trois semaines pour procéder à un échange d'informations.

II. Plan d'action du CCE à partir d'un plan national de développement :

Dans la définition des objectifs de haut niveau, l'Etat élabore une stratégie de développement économique qui concerne d'une façon indirecte le CCE. L'OPC traduit le plan de développement en objectifs transmis au CCE afin d'élaborer son plan d'action dans la mesure de répondre aux objectifs.

Pour définir le plan d'action, le CCE procède à :

- La compréhension des secteurs d'activité stratégiques ainsi que l'économie de la région ;
- Un recensement des secteurs recelant un potentiel à l'exportation ;
- L'élaboration des stratégies adéquates qui permettent d'accroître les exportations.

Le schéma suivant montrera l'enchaînement des étapes menant à la détermination des missions du chargé commercial à l'étranger venant des objectifs hautement stratégiques du plan de relance socio-économique.

Figure 04 : Du plan national de développement au plan d'action du CCE



Source : adapté de : Guide à l'intention des conseillers commerciaux à l'étranger, op.cit, page

Afin de faciliter ses tâches, le CCE a intérêt d'effectuer des études méthodiques qui répondent aux standards internationaux. Il est recommandé d'effectuer des études qui permettent de déterminer l'attrait du marché et la compétitivité des fournisseurs nationaux.

Pour déterminer l'attrait du marché, il faut étudier :

- La taille du marché ;
- Le volume et la proportion des importations ;
- Le taux de croissance du marché ;
- Les obstacles et la réglementation à l'import ;
- La concurrence ;
- La qualité et le conditionnement ;
- Les tendances du marché.

Afin de déterminer la compétitivité des fournisseurs, il est essentiel de mesurer :

- La connaissance des éventuelles exportations déjà enregistrées ;
- Les prix relatifs ;
- Les types d'offre ;
- L'évolution de la production.

Le CCE effectue des études FFPM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), sur les différents secteurs stratégiques des marchés du pays hôte dans le but de saisir les opportunités et réduire les risques.

Le CCE doit s'entretenir avec des représentants du marché et des importateurs potentiels pour pouvoir élaborer la stratégie de l'exportation.

III. Communication et réseautage des CCE :

1. Réseautage et contacts personnels :

Afin de faciliter ses tâches, le CCE doit identifier ; contacter et maintenir le contact avec toutes les entreprises qui facilitent l'importation ou l'investissement sur le pays hôte. Une fois en poste, le CCE procède à un certain nombre de tâches importantes :

- ✓ Chercher et utiliser les réseaux établis par le précédent CCE (ce qui nécessite une bonne volonté du CCE sortant) ;
- ✓ Organiser des visites pour un large éventail d'organisations, et nouer des contacts ;
- ✓ Etablir des réseaux avec : les entreprises du pays hôte, associations professionnelles du pays hôte, sièges des IAC et de l'OPC sur le marché du pays d'origine.

Il est préférable que le CCE rende visite aux entreprises présentes sur le territoire du pays hôte, et qui peuvent offrir des services facilitant les opérations des exportations.

2. La communication :

Le CCE est en contact permanent avec les IAC ; dans un double flux informationnel ; il diffuse des informations aux IAC concernant les évolutions du marché du pays de poste, et il reçoit des informations pour mettre à jour ses connaissances par rapport au marché d'origine et à son potentiel.

Le CCE collabore avec les IAC du pays d'origine en les informant des nouveaux contacts importants, ou de tout nouveau fait avec les organismes et les entreprises du pays de poste. Autrement dit, l'IAC est chargée d'informer le CCE sur les événements dans le pays d'origine qui pourraient avoir une incidence sur le pays de poste.

Les informations passent par courrier électronique, par différents moyens issus du développement des NTIC, ou par téléphone. Lorsque l'information est confidentielle, elle passe par les systèmes de communication cryptés appartenant aux ambassades et aux consulats.

Les IAC sont appelées à fournir aux CCE des listes de priorités déjà fixées et qui sont sensées servir au mieux les intérêts économiques nationaux. Cette démarche est essentielle sous contrainte de limite des ressources humaines, financières et temporelles, d'où il est impossible d'accompagner toutes les entreprises du pays d'origine.

Pour cette raison, le CCE se trouve dans l'obligation de s'allier aux IAC du pays hôte qui joueront le rôle de facilitateurs des opérations d'exportation.

IV. Les services d'intelligence :

Le CCE doit agir là où il représente un avantage comparatif, il est l'unique à pouvoir fournir des services provenant des autorités gouvernementales en matière d'accompagnement, de représentation et d'influence :

- Communiquer les nouveaux débouchés.
- Trouver des importateurs étrangers et des partenaires, ce qui représente un long travail de recherche. Pour maximiser l'efficacité, il faut le concrétiser par une rencontre directe qui s'avère mieux qu'un appel téléphonique.
- L'intérêt de l'intelligence concurrentielle est d'avoir l'information. Pour cette raison, il faut puiser dans son réseau professionnel, qui par ses éléments présente une importante source d'information, car il existe des éléments qui détiennent exclusivement des informations spécifiques, introuvables ailleurs.

- Le CCE, effectue aussi des recherches d'Internet et de presse pour en finale diffuser la bonne information au bon moment et à la bonne personne
- Recueillir des informations sur les foires commerciales.
- Les caractéristiques du marché : dans son opération d'accompagnement, le CCE doit sensibiliser aux différences entre le marché du poste et du marché d'origine. Sa sensibilisation touche les caractéristiques culturelles du marché hôte ainsi que sa législation, ses débouchés
- Le CCE doit être à jour avec le marché en l'évaluant constamment ainsi que ses tendances et son potentiel : l'évolution, les produits, les services et les capacités des entreprises du pays d'origine, les marchés du pays hôte et la compétitivité nationale
- Lobbying sur le marché « *s'entend du soutien ou de la persuasion utiliser pour influencer les acheteurs* ». Il ne faut pas accorder l'appui à la légère, car c'est un engagement qui vise à gagner la confiance de l'acheteur, une fois perdue ; elle devient irrécupérable. Il consiste à mettre en valeur le pays d'origine et ses vendeurs.
- Le CCE représente un acteur des relations commerciales. Dans le cas d'un différend, il a certainement un rôle à jouer. Pour cette raison, le CCE doit maîtriser les règles du droit international, l'arbitrage, la médiation et toutes les techniques de résolution des différends.

Il est joint en annexes un plan explicatif du processus d'intelligence économique pour avoir un aperçu sur la procédure à entreprendre vis-à-vis de l'information.

V. La formation des CCE :

La représentation commerciale à l'étranger requiert un ensemble de connaissances et un certain degré de leur maîtrise de par tous les intervenants, du CCE au personnel local passant par les diplomates.

Ceci dit, les CCE doivent présenter des connaissances préalables pour les qualifier à une éventuelle session d'apprentissage et entamer une formation en ce sens, notamment disposer d'une formation générale de qualité ; de connaissances en informatique, de compétences linguistiques, expérience de la gestion de personnel, savoir-faire professionnel en matière de communication et un engagement en faveur de l'apprentissage continu. Toutefois, les formations diffèrent en fonction du niveau d'expérience des CCE en question.

Les diplomates, en tant que représentants de leurs pays d'origines à l'étranger, sont aussi concernés par les formations afin d'assumer parfaitement leurs fonctions issues des affaires

étrangères. En effet, s'ils sont amenés en plus de leurs fonctions de base à accomplir des missions de CCE ils devraient s'acquitter de connaissances nécessaires en ce sens.

De surcroît, et vu l'enjeu stratégique que porte la fonction du CCE, à savoir l'accompagnement des entreprises et la représentation des intérêts de la nation à l'étranger, il est primordial que celui-ci détienne des compétences particulières, acquises lors des différentes formations :

- ❖ Conventions de Vienne de 1951 et de 1963, la convention des Nations Unis contre la corruption, le cadre de l'OMC ; la connaissance parfaite du cadre du commerce international et toutes les conventions qui régissent ses pratiques sont importantes lors de l'accompagnement des exportateurs, notamment dans la phase de l'élaboration du contrat.
- ❖ Concernant le pays hôte, il est nécessaire de connaître l'évolution des marchés, les secteurs d'activité ainsi que la réglementation, les principales entreprises, les obstacles au commerce ainsi que la culture, ce qui lui permet de mieux accompagner les opérateurs nationaux à travers la maîtrise du climat d'affaires dans le pays hôte.
- ❖ Le CCE doit maîtriser le domaine économique et commercial, notamment : documentation à l'importation/exportation, financement des exportations, compréhension et interprétation des tarifs douaniers, expédition et fret entre le pays d'origine et le pays d'accueil, marketing et stratégie internationale, techniques de négociation, planification commerciale... Les domaines de l'économie et du commerce international étant vastes, le CCE doit opter pour une formation continue afin de parfaire et mettre à jour ses connaissances.

Conclusion du chapitre :

Depuis le moyen âge, la diplomatie commerciale s'est imposée comme le moyen régissant les échanges commerciaux entre les empires afin d'éviter le recours aux armes, un moyen naturel de défense et de promotion des intérêts nationaux. La diplomatie s'est répandue dès le 16^{ème} siècle, donnant naissance aux représentations diplomatiques à l'étranger.

A l'époque coloniale, précédée par la révolution Italienne, Française et Britannique, le déploiement de la diplomatie économique était dans le but d'acquérir les matières premières pour répondre aux besoins de production à partir des colonies.

Dès la fin du 19^{ème} siècle, une association est née entre banques et investisseurs, donnant le déclic des investissements et des premières implantations des compagnies Britannique et Américaines dans les pays d'Asie, du moyen orient et d'Afrique. Après la fin de la première guerre mondiale, le rôle des diplomates fut la recherche de solutions permettant l'instauration et le maintien de l'équilibre générale de l'économie mondiale, dans un contexte d'interdépendances économiques. Ce constat représente la naissance du multilatéralisme, qui, malgré son échec, a conduit à la constitution d'instance économiques internationales encadrant la monnaie, l'investissement et les tarifs douanier à partir des années 1940.

Les interdépendances se sont multipliées, avec l'intensification des échanges commerciaux et des mouvements des capitaux dès la fin de la deuxième guerre mondiale.

A la fin du 20^{ème} siècle, le concept de mondialisation et de globalisation économique ont impacté le cadre de l'économie mondiale, en intégrant le secteur privé conformément à l'idéologie capitaliste, en réduisant les barrières aux échanges et en imposant un nouveau système financier basé sur la mobilité des capitaux.

Cette atmosphère a conduit la diplomatie économique à suivre de nouvelles règles, dans un but d'adaptation à cette nouvelle dynamique basée sur :

- La perfection du personnel du dispositif chargé de la diplomatie économique
- Une association entre l'Etat et les opérateurs nationaux
- Le rôle de l'information et de la veille commerciale et concurrentielle axées sur l'intelligence économique
- La mise en place d'un réseau diplomatique composée d'organisme centrale et de représentations à l'étranger, qui répond aux standards internationaux du management moderne.

Les bonnes pratiques internationales vont nous permettre ; après une confrontation avec les mesures qu'on présentera dans le chapitre suivant ; de savoir si l'Etat intègre les bonnes pratiques internationales dans l'élaboration du projet de la diplomatie économique (hypothèse 2).

Les représentations économiques à l'étranger, représentent la pierre angulaire du commerce international et de l'investissement étranger. Vu l'importance de ces instances, il est nécessaire de perfectionner la performance du personnel (CCE ou AECE), afin de répondre aux enjeux posée par cette fonction dans un environnement évolutif imposant la maîtrise d'une multitude de disciplines et pratiques, sans lesquels la diplomatie économique risque fortement d'échouer.

Après cette présentation du concept de diplomatie économique et de ses tendances à travers les modèles étudiés, il sera question dans le prochain chapitre d'aborder le modèle algérien en la matière afin de le confronter aux bonnes pratiques internationales.

Chapitre II :

La diplomatie économique en Algérie :

un projet en cours

CHAPITRE II : La diplomatie économique en Algérie : Un projet en cours

Introduction au chapitre :

L'Algérie est l'exemple typique interprétant les conséquences d'une dépendance démesurée aux hydrocarbures. Se trouvant dans une impasse face à une situation de double crise (économique et sanitaire), l'Algérie s'est vu dans l'ultime obligation de revoir la structure de son économie, et tente de reprendre en main la situation à travers un ensemble de mesures, traduisant le plan de relance socio-économique pensé par l'Etat. Un plan constitué de réformes permettant de revoir de fond en comble la structure de l'économie, afin d'en édifier une plus dynamique et compétitive à long terme, et ainsi faire cesser cette situation de crise qui handicape toute vision de développement.

En ce contexte, le gouvernement met en œuvre une directive donnée par le chef d'Etat qui concerne la diplomatie économique, qui consiste en la redynamisation de son processus et le renforcement de l'activité de l'appareil diplomatique.

Les pouvoirs publics doivent en circonstance redéfinir les priorités économiques du pays pour relever les grands défis stratégiques en leur sens.

Dans une première section, il sera question de présenter le projet de diplomatie économique en Algérie, d'expliquer la vision de l'Etat en la matière et l'approche que les pouvoirs publics ; en l'occurrence le Ministère des Affaires Etrangères ; comptent adopter avec les mesures à entreprendre en ce sens.

Le plan de relance économique ainsi que ses principaux axes d'intervention en vue de relever les grands défis stratégiques ; seront présentés dans la section d'après. On expliquera aussi la contribution de la diplomatie économique dans le cadre de ce plan de relance, en spécifiant les défis qui appellent à son intervention pour les relever.

Il s'agira surtout ; tout au long de notre chapitre ; de confronter ces actions avec les bonnes pratiques internationales pour faire ressortir les écarts et manquements de l'approche algérienne.

Section 1 : l'engagement des autorités algériennes à promouvoir la diplomatie économique.

Dans cette première section, on se consacrera à établir une restitution détaillée du programme du gouvernement ; du MAE en l'occurrence ; dans l'application de la diplomatie économique, mettant au clair la vision de ce dernier, la finalité de se mobiliser pour un tel dispositif, ainsi que les principales mesures qu'il a entreprises.

I. La diplomatie économique vue par l'Etat :

❖ Le dispositif algérien de diplomatie économique :

La diplomatie économique est à la charge du Ministère des Affaires Etrangères en Algérie. Pour notre étude, on va se contenter de présenter une seule direction en particulier ; car c'est la structure qui suscite notre intérêt.

1) La direction de la promotion et du soutien aux échanges économiques :

La direction de la promotion et du soutien aux échanges économiques est présentée dans l'article n°14 du décret présidentiel n°19-244 du 11 septembre 2019 portant organisation de l'administration centrale du MAE.

La DPSEE est chargée de la promotion des échanges commerciaux internationaux de l'Algérie, de contribuer à la mise en œuvre de la politique de soutien et de promotion des exportations hors hydrocarbures, de fournir l'information et les analyses économiques nécessaires à la pénétration des marchés extérieurs et de soutenir les entreprises algériennes dans leurs efforts en ce sens, et d'élaborer des notes de conjoncture en matière de commerce international à l'intention des entreprises ; des institutions ; des organismes et des ministères concernés.

Elle comprend deux sous-directions :

a. La sous- direction de l'analyse et de la gestion de l'information commerciale :

Elle est chargée des missions suivantes :

- Mettre en place un réseau d'information commerciale et de banque de données.
- Réaliser un portail sur le commerce extérieur à l'intention des intervenants nationaux, des représentations diplomatiques et consulaires algériennes, et de tout autre partie intéressée.
- Recueillir, d'analyser et de communiquer des données et informations statistiques du commerce extérieur aux partenaires intéressés.
- Mettre en place des moyens de diffusion de l'information.

b. La sous-direction du suivi des programmes et de promotion des échanges commerciaux : elle est chargée de :

- Mettre en place des mécanismes, instruments et outils de promotion commerciale performants de soutien des entreprises algériennes exportatrices en coordination avec les services commerciaux et économiques des ambassades algériennes.
- Animer des programmes de valorisation et de promotion des échanges commerciaux extérieurs, orientés principalement sur le développement des exportations hors hydrocarbures.

2) La direction de la modernisation de l'action diplomatique :

Cette direction est chargée de mettre en œuvre l'administration électronique au sein des services centraux et extérieurs du MAE et de promouvoir l'action diplomatique sous forme numérique grâce à des systèmes d'informations et outils informatiques performants et sécurisés. Elle comprend deux sous-directions :

a. La sous-direction des systèmes d'information : chargée de :

- Concevoir l'architecture des systèmes d'information spécifiques à l'action diplomatique.
- Exploiter les systèmes d'information assurant la connectivité entre les services centraux et extérieurs du MAE.
- Mettre en place les outils adéquats de l'administration électronique et du numérique au niveau de tous les services du MAE.

b. La sous-direction de l'informatique : chargée de :

- L'élaboration des programmes, plateformes et applications informatiques répondant au besoin des services centraux et extérieurs du MAE.
- La sécurisation des systèmes et réseaux d'information du MAE.
- La gestion des opérations d'acquisition et de la maintenance des équipements informatiques en assurant l'assistance technique aux utilisateurs.

- Le décret comportant l'ensemble des articles concernant l'organisation administrative du MAE sera présenté en intégralité en annexes.

II. Approche pour la mise en œuvre de la diplomatie économique

Le ministère des affaires étrangères algérien a pris quatre principales mesures pour renforcer la diplomatie économique et redynamiser son processus.

1) Une formation dédiée aux diplomates :

❖ Description de la formation :

Cette formation fait partie des principales mesures prises pour la redynamisation de la diplomatie économique, sa promotion, et son renforcement au sein du MAE, dans sa direction assignée à savoir la DPSEE (Direction de la promotion et du soutien des échanges économiques), dont l'objectif principal est le soutien des opérateurs nationaux à l'international, et des investisseurs étrangers en Algérie. Ceci est dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance, pour l'édification d'une nouvelle économie, en interprétation à l'actuel programme envisagé par le Chef d'Etat en ce sens.

Elle est répartie en deux volets : le volet théorique qui s'est étendue sur quatre semaines, suivant chacune un programme détaillé de cours et de conférences, respectivement tenues en alternance entre l'IDRI (Institut Diplomatique et Des Relations Internationales) et la salle de conférences AL-NASR, et le volet pratique qui consiste en le déplacement des diplomates concernés dans différentes régions des quatre coins du pays, à la rencontre des opérateurs économiques, afin de s'informer de leurs attentes et préoccupations.

Cette mesure de perfectionnement des diplomates permet de renforcer les représentations consulaires et diplomatiques à l'étranger et de mieux outiller les diplomates dans le domaine du commerce international, de l'export et de la négociation.

❖ Les principaux axes visés par la formation :

Au fil de cette formation ; les efforts fournis par les formateurs au profit des éléments recensés, en vue de perfectionner leurs connaissances en matière de diplomatie économique ; le but étant de forger des compétences théoriques et pratiques qui leur permettent de se connecter avec les opérateurs nationaux, afin de les accompagner en vue de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, et de vendre l'image de l'Algérie à l'étranger.

- Dans le volet théorique, le but est de doter les AECE des connaissances et concepts nécessaires pour accomplir leurs missions à travers un ensemble de cours.

1- Concept de diplomatie économique :

Le but est de bien boucler le concept de diplomatie économique, ce qui permet aux diplomates de définir leurs tâches, de comprendre les enjeux économiques à l'ère de la mondialisation, et d'avoir une idée sur les pratiques de la diplomatie économique dans le monde.

2- Techniques de négociation :

Lors des séances présentées par le Directeur des Affaires Juridiques, l'enjeu est d'apprendre aux diplomates ; non spécialisés dans le commerce (majoritairement issus de l'ENA) ; les techniques de la négociation commerciale. Cette discipline qui nécessite de la rigueur, de la souplesse, et de la pro activité demeure une caractéristique sans laquelle le diplomate risque de rien apporter.

Lors de cette formation les diplomates ont eu des séances de simulation, afin de s'adapter aux négociations commerciales, qui diffèrent des négociations politiques.

3- Les cours d'anglais commercial :

Il est primordial de maîtriser tout le jargon de l'anglais commercial, sans lequel les négociations passent en difficulté. Ajoutons à cela le fait que l'anglais est la langue dominante dans le monde à partir de la chute du mur de Berlin, et surtout la langue requise pour intégrer le monde des affaires.

- Dans le volet pratique il est question de comprendre les mécanismes de l'économie nationale, les préoccupations des opérateurs nationaux, et les opportunités à saisir. Lors de la formation, de hauts responsables d'entreprises privées et publiques, de banques, et d'organisations patronales ont joué le rôle de conférenciers, afin de mettre un lien entre les différents acteurs concernés par l'export. Nous citons :

1- L'ANEXAL :

Une conférence intitulée « Etat des lieux et perspectives des exportations algériennes », présentée par son Président, qui a exposé la problématique de la volonté de l'Etat d'aller vers les exportations, en déclarant que : « *L'Algérie est un pays non exportateur, et dont sa structure des exportations est à revoir. Ce qui renvoie essentiellement à l'absence de volonté de l'état d'aller vers l'exportation comme alternative* »⁶⁴. Il explique que la non- maîtrise du métier de l'exportation par les opérateurs nationaux, renvoie à la nature du marché domestique

⁶⁴ NASRI BEY. (Ali), « Etat des lieux et perspectives des exportations algériennes », MAE, Salle de conférence EL-NASR, 25/02/2021, 15 :30.

rémunérateur dans les années passées. Durant cette même conférence, il est abordé la problématique de l'absence totale d'une vision fondée sur les métiers mondiaux en Algérie.

2- LA CAGEX :

Durant cette conférence, le PDG de la CAGEX a présenté les services offerts par cette société d'assurance, omniprésente dans les opérations d'exportations.

3- Ministère des finances :

Dans le cadre d'une orientation vers le marché africain, les autorités publiques tendent à établir des zones franches dans différents territoires frontaliers, afin de fortifier les échanges avec les pays limitrophes, notamment offrir aux opérateurs nationaux l'avantage d'entreposer leurs marchandises, facilitant leurs tâches en matière de logistique. Il est à noter que l'Algérie souffre de l'absence d'infrastructures facilitant le transport et l'entreposage de la marchandise : très mal classé en se référant à l'IPL (indice de performance logistique).

4- ALGEX :

Lors de cette conférence l'ALGEX (chargée de fournir des informations aux opérateurs nationaux par rapports aux marchés étrangers). Le conférencier a montré la volonté de fournir des services mieux adaptés : réponse aux préoccupations des exportateurs avec des informations actualisées, d'une façon rapide, dans un monde perpétuellement mutuel. L'ALGEX est une IAC importante, qui contribue à la promotion des exportations.

5- L'entreprise « LOGITRANS » :

La vision est claire : une ouverture à l'international, dont l'enjeu est de créer une plateforme logistique, concrétisant le développement du transport routier des marchandises vers les pays du Sahel. L'entreprise ; afin de faciliter les opérations d'exportation ; a opté pour une réduction de 50 % offertes aux opérateurs nationaux. De plus de son large réseau qui atteint les pays du Sahel, cette opportunité offre aux entreprises algériennes la possibilité de conquérir ces marchés (jusqu'à Bamako comme limite pour des raisons sécuritaires).

6- La BEA et la Banque Centrale :

Au cours de la conférence, le PDG de la banque centrale a divulgué la volonté proclamée de l'Etat, à mettre en place des agences bancaires à l'étranger issu des 19 banques agréées.

Cette démarche va permettre aux opérateurs algériens d'effectuer des transactions, impossibles à effectuer sans l'existence d'une agence bancaire (le parfait exemple est la conclusion d'un

contrat d'affaire par COSIDER⁶⁵ en Tunisie, qui n'a pas vu le jour, faute d'existence d'agence bancaire en Tunisie⁶⁶).

Par rapport à la banque centrale, le problème de change, ainsi que l'instabilité juridiques, posent des entraves de taille freinant l'activité économique à l'international. Le directeur de la balance commerciale, a proclamé l'intervention des autorités publiques à mettre en place un système juridique stable et adapté, afin de refléter une bonne image du pays, capable d'attirer des investissements étrangers.

7- L'ANDI :

L'attraction des investissements, nécessite l'instauration d'un climat d'affaire muni d'avantages capables d'attirer les investissements étrangers.

8- La DGD (Direction générale des douanes) :

Lors de cette conférence, le représentant de la douane a montré la volonté d'adapter cette institution afin de faciliter aux exportateurs leurs opérations d'exportation. Prenons l'exemple du « couloir vert »⁶⁷, qui actuellement est réservé à un nombre limité d'opérateurs nationaux. Les autorités publiques pensent à une alternative permettant à tous les opérateurs nationaux exportant des produits périssables.

9- AIR Algérie :

Le transport aérien demeure limité en Algérie. Selon le conférencier, l'entreprise publique est prête à organiser des vols vers l'Afrique avec une fréquence d'une à deux fois par semaine (vers Abidjan, Libreville, Yamoussoukro...), en exploitant la capacité d'avions récemment procuré - à savoir l'avion Grand-Porteur Boeing 738 - dans le but d'accompagner les opérateurs nationaux.

10- CAPC/Fédération des femmes chefs d'entreprises/CAP/ONDE/CGEA :

Les organisations patronales représentent un allier de la diplomatie économique. En effet, le chef de la CAPC a montré sa volonté d'établir une symbiose entre les deux acteurs « *Cohésion*

⁶⁵ Grande entreprise algérienne de BTPH.

⁶⁶ RAKHROUKH. (Lakhdar), *Le marché africain : opportunités et défis*. COSIDER : synergie d'un groupe au service du développement, MAE 17/03/2021

⁶⁷ Pour plus d'information, consulter le site : <https://www.aps.dz/regions/57368-l-importance-de-l-activation-du-couloir-vert-pour-la-communaute-algerienne-soulignee-a-el-oued>

entre le patronat et la diplomatie économique, une initiative capable de booster les exportations, et de trouver des solutions aux problèmes posés par la réglementation »⁶⁸.

Le chef de la CGEA, propose aux diplomates prochainement en poste à l'étranger d'exploiter la plateforme créée par l'organisation, qui contient les appels d'offres à l'étranger dans plusieurs pays. La plateforme représente un atout majeur aux entreprises algériennes qui désirent d'accrocher des projets à l'étranger.

❖ **Le rôle du diplomate (AECE) défini en formation :**

A l'effet de ce processus de redynamisation de la diplomatie économique, le MAE ; par le biais de cette formation ; a explicité le rôle des AECE algériens en fonction des objectifs stratégiques actuels. Elle a permis de définir concrètement les missions assignées aux diplomates exerçant la fonction d'attaché économique et commerciale à l'étranger :

- Accompagnement des entreprises dans leurs activités à l'international, en leur apportant l'aide nécessaire afin d'accéder aux marchés mondiaux.
- Collecte de l'information à partir des pays accrédités et de leurs marchés locaux.
- Recherche de prospects et partenaires étrangers, prendre leurs contacts, et tisser des relations avec eux, en vue de saisir les opportunités qui se présentent en leur sens.
- Assurer une meilleure promotion des produits et services algériens.
- Mission d'attrait des IDE : convaincre les opérateurs étrangers d'investir en Algérie.

En plus de ces missions, il est assigné à l'attaché économique et commercial le rôle de ramener l'information, à partir des pays accrédités en Algérie, dans une optique d'anticipation, usant d'une stratégie offensive. Ainsi, toute personne devant leur fournir une information doit être certifiée (certification des informations de chaque source) au risque d'errer les résultats.

2) Création du BIPIE :

Inauguré en février 2021 par le Ministre algérien des affaires étrangères, ce bureau dédié à l'accompagnement des opérateurs économiques nationaux envisageant l'exportation a été créé à leur intention, afin d'encourager l'exportateur algérien dans ses démarches sur le territoire national et à l'étranger. *« Cette démarche vise à adapter la diplomatie du pays de sorte à atteindre les objectifs de réussite de la relance économique tout en créant un réseau collaboratif*

⁶⁸ AGLI (Mohamed Sami), *Table ronde des organisations patronales*, MAE, Salle de conférence EL-NASR, 25/03/2021, 09 :00

impliquant les diplomates algériens à travers le monde », a souligné le Ministre des affaires étrangères lors de la cérémonie d'inauguration⁶⁹.

Ce bureau dépend de la DPSEE. Son objectif est de recevoir les opérateurs économiques algériens et les munir de toutes les informations nécessaires pour exporter leurs produits.

Il est joint en annexes une fiche explicative du rôle et des fonctions du BIPIE.

3) Portail numérique dans le site officiel du MAE.

Pour une meilleure disposition des autorités vis-à-vis les opérateurs économiques nationaux, le MAE a créé un portail numérique sur son site officiel, actuellement opérationnel.

Le portail intitulé « Diplomatie Economique et Soutien aux Opérateurs Economiques Algériens », compte cinq rubriques pour mettre à portée les conditions d'accès aux marchés extérieurs pour les algériens, et les avantages accordés par l'Etat aux investisseurs étrangers⁷⁰.

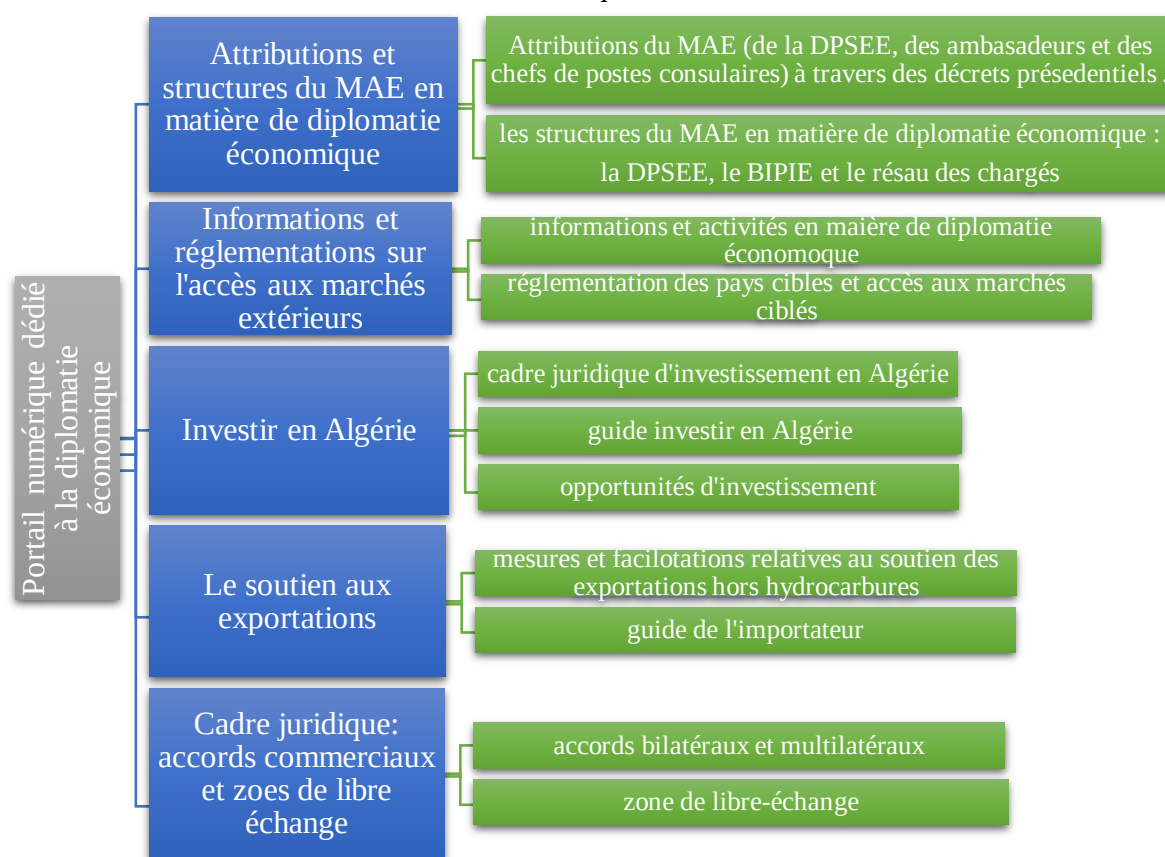
Le schéma ci-après explique les principaux volets du portail numérique⁷¹.

⁶⁹<https://amb-algerie.fr/6661/un-bureau-dinformation-et-de-promotion-des-investissements-et-des-exportations-inaugure/#:~:text=ALGER%20%E2%80%93%20Le%20Bureau%20d'information,op%C3%A9rations> consulté le 12/05/2021 à 05 :46.

⁷⁰<https://www.aps.dz/economie/118210-trois-principales-mesures-pour-renforcer-la-diplomatie-economique-algerienne> Consulté le 12/05/2021 à 06:11.

⁷¹ Pour plus de détails à propos des volets de ce portail numérique, veuillez consulter le site suivant : <http://www.mae.gov.dz/Diplomatie-Economique.aspx>

Figure n° 05 : Les principales rubriques du portail numérique dédié à la diplomatie économique.



Source : schéma conçu par nos soins à partir du portail numérique dédié à la diplomatie économique dans le site officiel du MAE : <http://www.mae.gov.dz/Diplomatie-Economique.aspx>

4) Réseau des chargés d'affaires économiques et commerciales au sein des ambassades :

Le dispositif diplomatique algérien, par ses principes et son histoire, se concentre principalement sur les affaires politiques. Ajoutons à cela le modèle administré de l'économie algérienne dépendant de la rente pétrolière.

Suite à la succession d'événements mettant en jeu la stabilité économique, freinant l'activité de l'ensemble des acteurs économiques, ainsi que son développement qui demeure négatif, en se référant aux agrégats économiques.

Les autorités publiques ont opté pour un changement de vision orienté vers la promotion des exportations et l'attractivité des IDE. Après cette nouvelle orientation, il est mis en place un réseau dédié aux affaires économiques et commerciales, dépendant du ministère des affaires étrangères. Le réseau est dédié à la promotion des exportations, au renseignement économique et commerciale et à la promotion des investissements étrangers.

Le réseau est créé en Janvier 2021, et sera en service à partir du début Aout 2021. Il est composé de 30 diplomates occupant le poste d'Attaché Economique et Commercial à l'étranger AECE, chargés de⁷² :

- Fournir des informations concernant le Pays de poste : les marchés, l'économie, le risque pays, les coutumes, pratiques et la culture... ;
- La recherche de contacts clés ;
- L'organisation de rencontres personnelles ;
- La prospection à l'étranger.

Sur le site officiel du ministère des affaires étrangères, l'opérateur national trouve les contacts des attachés économiques et commerciaux à l'étranger, qui en tant que client ; bénéficie directement des informations, orientations et conseils offerts par l'AECE. Dans le cas où l'opérateur national perçoit des opportunités sur le marché étranger, l'accompagnement se fait par l'organisation de rencontres, l'appui dans certains cas par les contacts clés et la préparation des négociations ainsi que les différentes procédures par rapport aux opérations de l'export qui diffèrent d'un pays à un autre.

Le changement de cap proclamé par l'Etat s'est concrétisé par un ensemble de mesures, dont l'essentielle est la mise en place d'un réseau d'attachés économiques et commerciaux à l'étranger coordonné et capable d'accompagner les opérateurs nationaux à l'international et de vendre une image positive de l'Algérie.

III. L'approche algérienne de diplomatie économique face aux bonnes pratiques internationales :

On a étudié dans le premier chapitre des modèles de diplomatie économique qui nous ont permis de déduire les bonnes pratiques internationales qu'on a énumérées dans le même chapitre. Il est question dans cette partie de confronter les mesures envisagées par l'Etat avec ces pratiques pour savoir les points forts et les manquements de l'approche algérienne.

Pour ce faire, on va procéder par une comparaison de chaque mesure avec les bonnes pratiques appropriées à chacune d'elles.

⁷² CELLIER. (Claude), op.cit, p 107.

- **Mesure n°01 : La création du BIPIE.**

Cette mesure se recoupe avec les bonnes pratiques suivantes :

- Pratique n° 2 : Intégration de la diplomatie économique dans un dispositif institutionnalisé efficient de promotion des exportations :

Afin de répondre de façon optimale aux besoins des opérateurs nationaux, il est nécessaire d'institutionnaliser le dispositif de diplomatie économique en incluant les acteurs principaux à savoir : les représentants économiques à l'étranger, l'organisme central installé dans le pays d'origine, les institutions d'appui au commerce ainsi que des opérateurs nationaux.

En effet, la création de ce bureau répond au même objectif de coordination à travers la mise en place d'un réseau collaboratif impliquant les diplomates algériens à travers le monde. Il tient de par ses fonctions à maintenir la synergie entre les acteurs de la diplomatie économique algérienne leur permettant ainsi de rester en constante cohérence.

- Pratique n° 5 : Une nette priorité est donnée à l'information :

Toujours dans une démarche de soutien aux exportateurs nationaux, il revient à la diplomatie économique de fournir la bonne information, au bon moment et à la bonne personne.

Le BIPIE met ; en ce sens ; à la disposition des opérateurs algériens toutes les informations nécessaires leur permettant de mener au mieux leurs transactions.

- **Mesure n° 02 : instauration d'un réseau de chargés d'affaires économiques et commerciales au sein des ambassades.**

Cette mesure est en totale conformité avec la **pratique n° 2**. Ce réseau permet de lier les différentes instances diplomatiques à travers le monde pour garantir la coopération.

L'enjeu de l'instauration d'un réseau est de garantir une bonne communication entre les chargés d'affaires économiques et commerciales à l'étranger, ces derniers opérant dans une dynamique économique complexe. En matière de promotion des exportations, et compte tenu que la diplomatie économique sert avant tout les intérêts nationaux, le réseautage est une initiative primordiale dans l'aide aux opérateurs économiques dans le sens de leur soutien et accompagnement.

- **Mesure n° 03 : La formation dédiée aux diplomates.**

Cette mesure correspond à la **pratique °1**. Un diplomate exerçant la fonction d'AECE à l'étranger doit être doté des compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs et ceux de son pays d'origine. Les ministères en charge des représentations économiques à l'étranger lancent

des formations réactualisées au profit de leurs représentants pour disposer d'un corps d'AECE compétent et apte à mener parfaitement leurs missions.

Quoi que ce cycle de formation soit le premier effectué par le MAE algérien, cette initiative reflète la volonté de l'Etat de se focaliser sur ses intérêts nationaux en améliorant la qualité de sa présence à l'international, dans le but d'atteindre ses objectifs économiques.

Il est aussi noté que le ministère envisage d'autres cycles de formation à l'avenir et ne compte pas en rester que sur ce premier apprentissage. Un fait adapté à la tendance aperçu dans les pratiques internationales qui vise à réactualiser les connaissances des AECE afin qu'ils puissent suivre en constance les évolutions du monde en perpétuelles mutations.

- **Mesure n° 04 : La création d'un portail numérique.**

Cette dernière mesure est conforme à la **pratique n° 5**. Dans un monde où l'accès à l'information devient commun et à la portée de tous grâce aux NTIC, il est nécessaire de créer un portail numérique pour classer et organiser celle-ci.

Ce portail numérique, nommé « Diplomatie économique et soutien aux opérateurs économiques algériens », contient cinq rubriques explicatives de l'ensemble des informations nécessaires dont l'opérateur économique doit disposer pour réussir son exportation. A son effet, le risque de monopolisation de l'information par une seule entité est quasiment éliminé.

Afin de mesurer la cohérence entre les bonnes pratiques internationales et les mesures prises par les autorités publiques, il est question de synthétiser sous la forme d'un tableau, confrontant les mesures prises et les bonnes pratiques :

Tableau n° 02 : Confrontation des mesures aux bonnes pratiques internationales

	Mesure 1 : Création du BIPIE	Mesure 2 : Instauration du réseau des AECE	Mesure 3 : La formation des diplomates	Mesure 4 : Création d'un portail numérique
Bonne pratique 1			A travers la formation dédiée aux AECE, le MAE tente de les doter de connaissances primordiales lors de l'accompagnement des opérateurs nationaux, et la promotion de l'image de l'Algérie.	
Bonne pratique 2	La création du BIPIE reflète l'engagement des autorités publiques à mettre en place un dispositif diplomatique, institutionnalisé, coordonné et flexible.	Dans un souci de coopération, les autorités publiques ont opté pour la mise en place d'un réseau d'AECE. Cette mesure prouve la volonté de l'Etat d'intégrer les bonnes pratiques dans la diplomatie économique.		
Bonne pratique 3				
Bonne pratique 4				

Bonne pratique 5	Intervenir en soutenant les opérateurs nationaux, le Bureau se charge de la diffusion de l'information économique, dans le but de promouvoir les exportations.			Dans le but de promouvoir les exportations, un portail numérique dédié aux opérateurs nationaux est mis en place. Cette mesure montre la priorité donnée à l'information. En effet, une mesure qui reflète la volonté étatique d'accompagner les opérateurs nationaux, une pratique incontournable dans les modèles efficaces.
Bonne pratique 6				
Bonne pratique 7				
Bonne pratique 8				

Source : élaboré par nos soins, à partir des résultats de la confrontation.

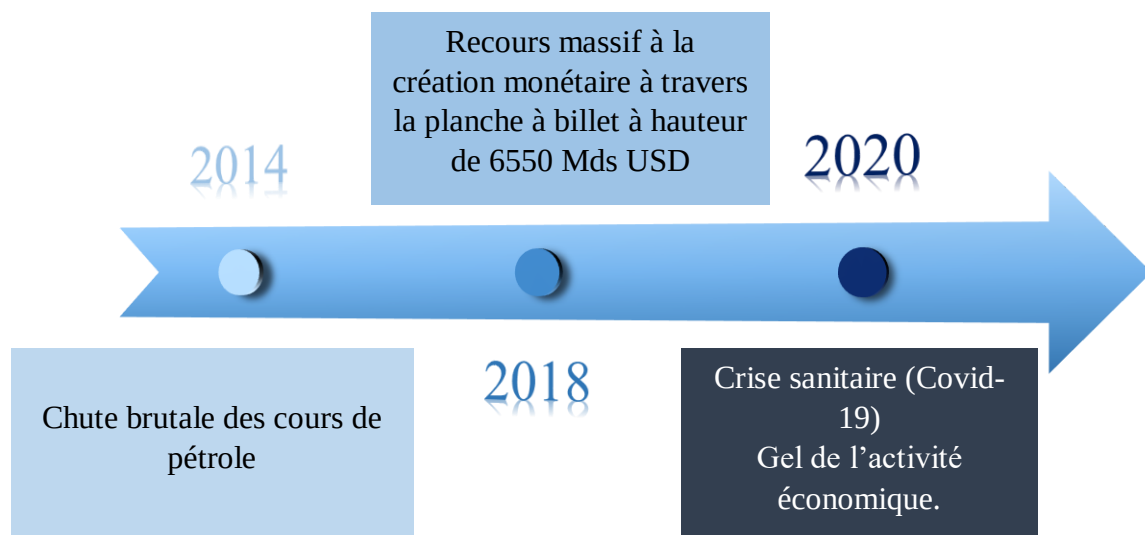
Section 2 : les défis à affronter par la diplomatie économique :

Avant d'entamer cette section, on a jugé nécessaire de mettre au point l'état des lieux de l'économie nationale, en vue de mieux contextualiser notre présente étude.

I. Etat des lieux de l'économie algérienne :

- 1- Pays doté d'une économie rentière basée sur la vente des hydrocarbures, l'Algérie s'est engagée depuis 2014 dans une situation de crise continue suite à la chute des cours du pétrole. Les réserves se voient tarir et le budget de l'Etat réduire considérablement.
- 2- En 2019, « le Hirak » - la protestation populaire - impacte la croissance et la stabilité économique.
- 3- En 2020, la crise sanitaire arrive pour tirer la sonnette d'alarme sur la situation du pays en désarroi, qui requiert une urgente prise en main pour sa gestion et son redressement.

Figure n° 06 : Succession des événements majeurs, impactant l'économie algérienne depuis 2014



Source : schéma élaboré par nos soins à partir de : LIBERTE, N° 8758, 28/04/2021

- 4- Malgré le potentiel indéniable de l'Algérie, le pays se trouve dans une instabilité globale :
 - a. Une bureaucratie pesante :

Malgré l'existence de textes et réformes régulant l'activité des administrations publiques, ces dernières ont échoué dans leur fonctionnement. L'Algérie souffre de l'absence de modèle managérial adapté, un facteur qui impacte la performance du personnel en place⁷³.

⁷³ <https://www.cairn.info/algerie-culture-et-revolution--9782020045353-page-91.htm> consulté le 05/05/2021 à 10:00

Toutes les classes sociales algériennes tendent à fortifier leur position grâce à une administration clientéliste⁷⁴, freinant l'activité économique nationale reflétant un parfait exemple de « kakistocratie »⁷⁵.

b. Un marché informel-parallèle en contrôle de la sphère marchande :

Le marché dual de change algérien sur lequel s'imposent deux taux, à savoir le taux officiel et le taux parallèle ; est enraciné depuis les années 1960, et devient de plus en plus sophistiqué surtout après la chute des cours de pétrole en 2014. Son existence pose de sérieux problèmes de gestion macroéconomique du fait qu'il⁷⁶ :

- ✓ Contribue à la baisse des recettes fiscales et douanières.
- ✓ Perturbe la formation des prix.
- ✓ Accentue les pressions inflationnistes et affaiblit les canaux de transmission de la politique monétaire.

On ne peut passer à côté des conséquences drastiques du financement non-conventionnel⁷⁷, adopté en 2017 comme option de rééquilibrage des finances publiques. Cette alternative a contribué à booster la demande en devises et a accentué l'érosion de la valeur de la monnaie nationale conduisant ainsi à l'appréciation du taux de change réel et à la détérioration de la compétitivité du pays.

c. Une instabilité réglementaire sur le long terme :

Une problématique pesante pour tout opérateur ; algérien ou étranger ; sur le territoire national. Ce fut une entrave de taille qui a contribué en grande partie à anéantir toute intention d'investir, à cause de l'incohérence et du non-fondement dont font preuves les lois proposées par le législateur.

D'après Tahar KHALFOUNE, « *la question de mise en place d'un système juridique en Algérie adapté à ses besoins n'est pas si simple* »⁷⁸, il constate que le législateur algérien échoue dans la conception d'un système juridique « *cohérent et hiérarchisé* »⁷⁹. En ajout à son précédent

⁷⁴ La manipulation du pouvoir politique donné.

⁷⁵ La promotion de l'incompétence.

⁷⁶ <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/sup-eco/le-marche-parallele-des-changes-en-algerie-10-02-2020> consulté le 15/02/2021 à 18 : 00.

⁷⁷ Option qui consiste à recourir au financement direct du trésor par la banque centrale afin de stabiliser une situation macroéconomique dangereusement détérioré, <https://economic-research.bnpparibas.com/html/fr-FR/Financement-conventionnel-option-controlee-24/01/2019,32603> consulté le 03/05/2021 à 10 : 00.

⁷⁸ KHALFOUNE. (Tahar), *Système juridique en Algérie : Un pluralisme normatif désordonné*, In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 67 N°2, La comparaison en droit public, 2015, p 409.

⁷⁹ Ibid., p. 410.

constat, il affirme qu'« *il est frappant de constater que l'on est en présence de multiples sources de normativité formant un pluralisme normatif désordonné, syncrétique et conflictuel* ». ⁸⁰

En illustration à l'incohérence des textes, et compte tenu de l'importance devant être accordée à la notion de prévisibilité⁸¹ dans le système juridique ; un exemple concret de texte de loi contradictoire aux faits évidents, en ce qui concerne la règle légale de limitation de détention capitaliste par des investisseurs étrangers, communément appelée la « règle du 51-49 ». La loi en question fixe la participation d'un investisseur étranger dans une société de droit algérien à 49%. En effet, la loi de finance pour 2021 confirme la suppression de cette loi pour les activités de production de biens et services, tout en élargissant les cas d'exclusion aux activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, et celles revêtant un caractère stratégique, qui demeurent assujetties à une participation d'actionnariat national résident à hauteur de 51%.⁸²

En effet, l'article 139 de la LF 2021 dispose que « *les sociétés commerciales comportant un ou plusieurs associés étrangers exerçant l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, doivent se conformer aux dispositions du présent article avant le 30 juin 2021, passé ce délai, les extraits du registre du commerce non conforme aux dispositions de la présente loi, deviennent sans effet* ».

Il n'est clairement pas évident pour l'investisseur étranger en un délai si restreint de déplacer ses capitaux vers l'étranger, ou d'envisager une quelconque alternative. Il est encore des moins évidents de se mettre à jour vis-à-vis de cette loi et en soi, l'appliquer.

Cet exemple démontre une limite de la législation algérienne, qui constitue un facteur de fuite des investisseurs étrangers.

- 5- La structure de l'économie officielle est dominée par les entreprises publiques au détriment des PMI/PME, qui peinent à prendre de l'ampleur, bien qu'elles soient un moteur de croissance économique.

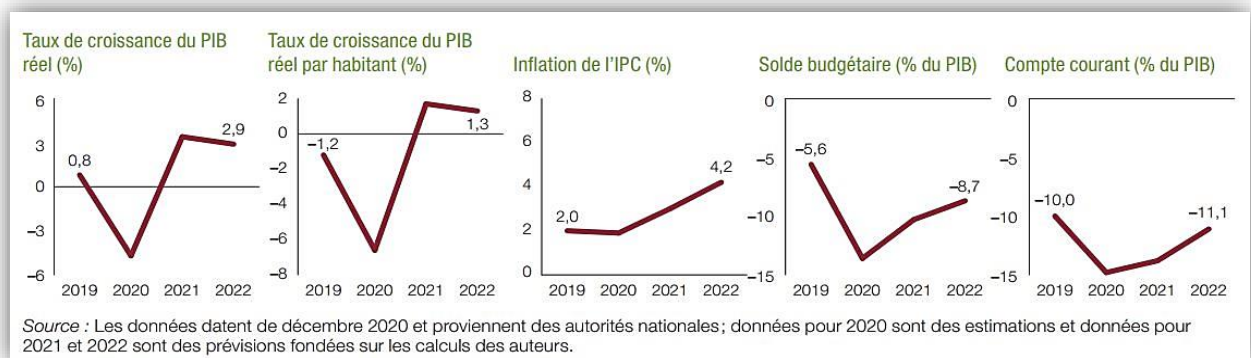
⁸⁰ KHALFOUNE. (Tahar), op.cit, p 409.

⁸¹ La prévisibilité des actes est associée au concept de sécurité juridique qui suppose que le droit soit accessible pour permettre aux individus de bâtir des prévisions juridiques (d'où l'accessibilité des règles de droit) et, que le droit se montre respectueux des prévisions déjà élaborées. <https://www.eldjazaircom.dz/2020/08/03/a-propos-de-l'article-34-de-la-constitution-de-2020/> consulté le 03/05/2021 à 19 : 08.

⁸² <https://cms.law/fr/dza/news-information/loi-de-finances-pour-2021> consulté le 17/06/2021 à 11:33.

- 6- De son aspect purement bureaucratique, du fait qu'il consomme le budget de l'état et de son obsolescence en matière de nouvelles technologies, le secteur public démontre une inefficacité flagrante et se positionne loin dans le classement des économies émergentes.⁸³
- 7- Ajoutant à cela, le subventionnement excessif et généralisé de l'Etat dans son optique d'obtenir la paix sociale, qui ne fait que réduire davantage son budget. Allant du subventionnement des produits de première nécessité (pain, lait...), au subventionnement indirect supporté par le trésor (concrètement sous forme de surcoûts qui finissent la plupart du temps en abandon de projet), l'Etat a longtemps dépensé sans compter et surtout sans penser aux conséquences.
- ❖ Les graphiques suivants interprétant les principaux indicateurs économiques mettent au clair de façon plus prononcée l'état de l'économie nationale :

Figure n° 07 : Graphiques représentatifs des indicateurs économiques en Algérie.



II. Présentation du plan de relance : grandes lignes, enjeu et clés de succès :

Avant de définir le plan de relance, il est nécessaire de mettre au clair l'existence de prés requis à une éventuelle relance économique pour assurer le fondement d'un plan efficace.

➤ Les prés requis pour une relance économique :

« Sans un nouveau paradigme économique, vouloir faire de la relance ce serait comme injecter du liquide dans un tonneau percé ; cela ne mènera nulle-part »⁸⁴.

Tout projet de relance économique (ou socio-économique) requiert des préalables avant de poser une quelconque mesure de redressement, en guise de piliers de base sur lesquels pourrait se fonder un plan robuste avec des mesures en totale vigueur.

⁸³ <https://www.elwatan.com/edition/contributions/la-modernisation-du-secteur-public-une-necessite-pour-la-reussite-des-reformes-et-des-projets-economiques-22-01-2020> consulté le 03/05/2021 à 23 : 00.

⁸⁴ HEDIR. (Mouloud), économiste et spécialiste en politique commerciale, « La relance passe par un nouveau paradigme économique », LIBERTE, rubrique : économie, p. 7.

Ainsi, le plan d'action du gouvernement au nom d'une nouvelle économie exige les prés requis suivants⁸⁵ :

- 1) La refondation de l'économie sur un nouveau modèle de développement.
- 2) La promotion du cadre de développement de l'entreprise algérienne.
- 3) Une réforme financière reposant sur les principes de bonne gouvernance et de gestion, et une refonte du système fiscal à travers une nouvelle politique visant à garantir la compétitivité nationale, avec la modernisation de ces mêmes secteurs.
- 4) L'instauration de nouvelles règles de gouvernance budgétaire.
- 5) L'amélioration du climat des affaires et l'instauration de conditions favorables aux investisseurs.
- 6) La mise en place d'un système d'information national en vue de développer l'information statistique et la fonction prospective.
- 7) Une rationalisation du déploiement territorial, du développement industriel et de l'exploitation du foncier économique, en cessant de focaliser les activités économiques sur le littoral au détriment des régions de l'ombre et zones déshéritées.
- 8) L'assainissement de la sphère commerciale.
- 9) Une reconsidération des secteurs mis à l'écart et la gestion de leurs ressources respectives.
- 10) Le développement des infrastructures d'appui aux technologies de l'information et de la communication pour arriver à une réelle économie numérique dans une optique de transition économique accélérée.
- 11) La transition énergétique vers les énergies renouvelables.

1. Définition : qu'est-ce qu'un plan de relance ?

Une situation économique nécessite la mise en place d'un plan de relance, quand elle intègre une « spirale récessive »⁸⁶.

Le plan de relance économique est la traduction de politiques de relance, des politiques dites conjoncturelles⁸⁷, que les gouvernements pensent ; à court terme ; en vue d'un redressement de l'économie en fonction de sa position, notamment l'économie d'un pays ou d'une zone

⁸⁵ *La rencontre nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle*, Plan d'action du gouvernement : pré requis pour une relance socio-économique, page 5-8.

⁸⁶ La consommation et l'investissement ralentissent, la demande adressée aux entreprises ralentit et les entreprises licencient, ce qui se répercute de nouveau sur la consommation et l'investissement et enclenche un cercle vicieux appelé « spirale récessive ». <https://www.20minutes.fr/economie/547707-20081126-economie-un-plan-de-relance-comment-ccedil-a-marche> consulté le 02/02/2021 à 17 : 32.

⁸⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_relance consulté le 02/05/2021 à 17 : 35.

monétaire lorsque ses capacités de production sont sous-utilisées, afin de favoriser la croissance. Il s'agit d'un plan d'où découlent des buts de haut niveau stratégique⁸⁸.

Cette notion de relance économique est associée à John Maynard Keynes, sous concept initiale de relance budgétaire. Le monde a vu défiler depuis une succession de plans de relance à travers les pays en situations précaires, dans la période suivant les grands chocs pétroliers et vers le début des trente piteuses⁸⁹.

Le plan de relance économique ne présente aucune garantie, il a fait objet de plusieurs critiques entre autres en matière de stabilité économique et fait preuve de plusieurs limites ; de manière accentuée sur les économies ouvertes⁹⁰ ; à savoir : accroissement de la dette de l'Etat, déficit commercial et inflation, ce qui fait que les relances sont souvent suivies de plans de rigueur afin de réduire les déficits et diminuer l'inflation.⁹¹

Cependant, bien des plans antérieurs dédiés à une relance économique ont fait preuve d'efficacité, citons l'exemple du plan de relance des Etats-Unis de 2008-2009 élaboré par le Président OBAMA, en mesure d'action aux conséquences dévastatrices de la crise économique⁹².

2. Grandes lignes du plan :

Ce plan de relance pour l'édification d'une nouvelle économie, est l'interprétation du programme du Président de la République traduit en un ensemble de mesures prises pour une urgente sortie de crise⁹³.

Les grands points concernant ce plan sont expliqués par le Chef d'Etat dans la conférence tenue au CIC le 18/19 août 2020. La conférence nationale regroupe les membres de l'Exécutif, les organisations patronales et la centrale syndicale.

⁸⁸ Guide à l'intention des conseillers commerciaux à l'étranger, op.cit, page 25.

⁸⁹ Période succédant aux trente glorieuses, qui a connu un ralentissement considérable de la croissance et le cheminement de plusieurs épisodes de crises économiques, période après 1970.

⁹⁰ Economie avec une part importante d'importations de produits destinés à la consommation.

⁹¹ http://www.toupie.org/Dictionnaire/Politique_relance.htm consulté le 03/05/2021 à 18 :07.

⁹² Le gouvernement des Etats-Unis, en l'occurrence le Président Barack OBAMA a mis en place un programme de relance auquel il a consacré pas moins de 780 mds de dollars en vue de redresser l'économie fragilisée par la crise de 2008 qui a notamment affecté le système financier américain.

⁹³ Conseil National Economique et Social (CNES), *la rencontre nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle*, Aout 2020.

a. Nécessité d'harmoniser le secteur industriel avec la production nationale en encourageant l'industrie manufacturière :

Il n'y a pas de congruence entre les deux secteurs, d'où la nécessité de focaliser les efforts en premier lieu sur la production agricole, car c'est le secteur le plus fructueux et prometteur, vu son épanouissement et l'implication sérieuse des agriculteurs algériens. Ce dans le but de concrétiser son objectif de développement industriel à travers une meilleure valorisation des ressources naturelles. Cette démarche est dans le but de promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

b. La numérisation des secteurs d'activité :

« La numérisation est évitée à cause d'une opacité voulue »⁹⁴, a affirmé Abdelmadjid TEBBOUNE ; lors de la conférence nationale sur le plan de relance. Il est urgent de procéder à la numérisation ; actuellement quasi-inexistante ; des secteurs économiques et monétaires/financiers dans l'espoir d'aboutir à une totale transparence des transactions, ainsi qu'une adaptation des systèmes d'information en Algérie, afin de suivre le développement mondial en ce domaine.

c. Une réforme fiscale souhaitable :

En matière de fiscalité, les impôts ne doivent plus constituer un moyen de sanction, mais un moyen d'incitation et d'orientation pour les opérateurs économiques. Il faut revoir l'imposition selon le potentiel des opérateurs pour qu'une équité soit établie.

Concernant les entreprises, il faut distinguer les capitaux des patrimoines ; en exonérant les premiers et fiscalisant les seconds⁹⁵. La politique fiscale représente un facteur, impactant grandement le climat des affaires, qui quant à lui joue le rôle principal dans l'attraction des IDE.

d. Réformes réglementaires et législatives :

Le chef d'Etat tend à dépénaliser l'acte de gestion (sauf actes illicites ex : corruption, blanchiment d'argent...) et le laisser dans un cadre commercial. De plus, il estime nécessaire de revoir les textes de lois de sorte à faciliter les procédures aux opérateurs économiques dans leurs démarches, pour assainir le climat économique. L'instabilité juridique et les lois inadaptées font face à la volonté des investisseurs étrangers à venir investir en Algérie.

⁹⁴ Monsieur le Président de la République Abdelmadjid TEBBOUNE : *La rencontre nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle*, CIC, 18/19 Aout 2021.

⁹⁵ ASSARI. (Fériel), *Questions d'Actu* : « Plan de relance économique : quelles priorités ? », Canal Algérie, 04/01/2021.

e. L'endettement externe :

Le Président exprime un refus catégorique de l'endettement externe que ça soit auprès du FMI, d'autres institutions ou d'autres pays, et exclus le recours au financement non-conventionnel. Il affirme vouloir préserver la totale souveraineté de l'Etat. Le budget de l'Etat étant, selon lui, étudié à 30 milliards de dollars USD, il estime que les recettes actuelles sont largement suffisantes pour une éventuelle relance économique.

f. Perspective sur les hydrocarbures :

La dépendance de l'économie aux hydrocarbures présente une entrave à l'innovation et un renfermement à la prise d'initiatives. L'Etat vise à atteindre en moins 80% d'exportations hors hydrocarbures vers la fin de l'exercice 2021, ce qui équivaut à un minimum de 5 Mds de dollars USD (en 2020 le volume était de 2.26 Mds de dollars USD hors hydrocarbures).

g. Un nouveau modèle économique :

Opérer un changement du modèle économique dépend de la volonté politique du gouvernement adossée à la vision portée sur une durée précise. Ces deux aspects sont bien présents : l'Etat témoigne une forte volonté politique reflétée par ce plan de relance, et montre une vision économique très claire et précise pour le proche avenir.

h. Débureaucratisation de l'acte d'investir :

A cet effet, est envisagée la création d'un guichet unique⁹⁶ au profit des grands investisseurs en définissant ses missions et sa géolocalisation pour qu'il soit opérationnel au plus bref. Sont mis dans le cadre de cette initiative 1 mds de dollars USD à disposition de tout investisseur voulant investir.

i. Prise en compte des impacts environnementaux dans une logique de développement durable.

L'Etat a pris conscience des enjeux environnementaux suite à la situation écologique dégradée. A cet effet, il appelle les entreprises industrielles à se mobiliser autour d'un objectif bien précis : la responsabilité écologique. Il est donc nécessaire d'intégrer la dimension environnementale au sein des entreprises nationales pour arriver à un développement durable.

⁹⁶ Mesure de facilitation de l'acte d'investir, le guichet unique aura pour objectif la facilitation des formalités administratives ; en l'occurrence le retrait des documents et autorisations ; au profit des investisseurs.

j. Principale orientation du plan :

La relance économique visant en grande partie l'intégration de l'économie algérienne aux chaînes de valeurs mondiales, recentre son intérêt aux PMI-PME, microentreprises et start-ups en les définissant comme avenir de l'économie nationale.

3. Enjeu principal dans sa mise en œuvre :

L'enjeu de ce plan de relance réside en sa concrétisation sur le plan réel, ajoutant à cela la nécessité d'un suivi de sa mise en œuvre avec l'impératif d'une évaluation périodique de l'application des mesures arrêtées.

Le CNES (conseil national économique et social) est désormais l'intermédiaire entre le gouvernement et les opérateurs économiques, en tant que cellule de veille pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la conférence sur la relance socio-économique, afin qu'elles ne demeurent pas « de simples écrits »⁹⁷.

L'Etat prend conscience, à travers la crise sanitaire, de l'urgence d'agir en mettant en œuvre les mesures précédemment évoquées pour édifier une nouvelle économie et promettre une contribution de moins en moins conséquente des hydrocarbures au PIB national.

Toutefois, ce plan de relance ne présente aucune garantie tant que l'économie ne s'inscrit pas dans une dynamique concrète⁹⁸.

4. Les clés de succès du plan :

L'Algérie entrevoit de nouveaux leviers de croissance économique, qui sont soutenus par des mesures définies comme étant les facteurs de succès du plan de relance.

L'Algérie est orientée vers de nouveaux secteurs économiques bien précis à savoir :

- Le secteur des mines ;
- L'agriculture Saharienne ;
- L'industrie pharmaceutique ;
- Les énergies renouvelables ;
- Les start-ups et microentreprises.

Ces secteurs sont privilégiés car ils présentent de forts potentiels à exploiter : soit en possédant un fort pouvoir structurant sur l'économie avec de nombreuses externalités positives, soit à

⁹⁷ TEBBOUNE. (Abdelmadjid), Chef de l'Etat algérien, « *La rencontre nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle* », CIC, 18/19 Aout 2021.

⁹⁸ BELMIHOUB. (Mohamed Cherif), Ministre délégué du Premier Ministre chargé de la prospective, *Plan de relance économique : quelles priorités ?* 04/01/2021.

travers un important potentiel d'exportation. Ils constituent d'éventuels leviers de croissances, mais ne peuvent fonctionner sans l'existence d'un climat favorable qui constitue l'ensemble des facteurs clés de succès. Il faut dans cette même mesure assainir les situations et les passifs antérieurs qui ont jusqu'à présent freiné le développement.

« *La réussite du plan de relance économique national reposera sur sa capacité à restaurer la stabilité macroéconomique et sur l'adoption de politiques résolues pour soutenir le développement du secteur privé, tout en continuant à assurer la délivrance de services essentiels* »⁹⁹, précise la Banque Mondiale dans un rapport sur son diagnostic de l'Algérie.

Concrètement, la réussite du plan de relance réside essentiellement dans les points suivants :

- ✓ Une nouvelle gouvernance économique avec une tendance souhaitée vers un libéralisme économique, en atténuant le protectionnisme pour plus de transparence de l'action publique.
- ✓ Le libre investissement à travers l'entrepreneuriat et la création d'entreprises.
- ✓ Une évaluation des politiques publiques.
- ✓ Des réformes fiscales et financières notamment dans le financement de l'économie par les marchés financiers à défaut d'épuiser le budget de l'Etat.
- ✓ La numérisation dans tous les secteurs.
- ✓ La non-discrimination entre secteur public et privé et mettre les deux à pied d'égalité dans un même marché concurrentiel.

III. Le plan de relance en réponse aux grands défis stratégiques :

Le plan de relance économique s'engage à résoudre les problématiques économiques et à relever les défis stratégiques à travers l'ensemble de mesures et directives dictées par le chef d'Etat.

1. Les grands défis économiques en Algérie :

Le Président de la République a insisté dans ses discours sur la nécessité de définir les priorités économiques et de les classer. Il vise à créer une économie « *forte et diversifiée, créatrice de richesse et d'emplois* »¹⁰⁰, une économie qui ; d'après lui : « *minimisera la dépense de la nation en hydrocarbures et en importations* »¹⁰¹.

⁹⁹ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/overview> consulté le 30/04/2021 à 15 :00 .

¹⁰⁰ TEBBOUNE. (Abdelmadjid), op.cit.

¹⁰¹ Ibid.

a. Les priorités économiques en Algérie :

- En premier lieu, le mouvement populaire de février 2019 laisse penser à la nécessité de mettre en place une bonne gouvernance en instaurant un régime démocratique au service du développement du pays.
- En deuxième lieu, l'Etat doit stimuler la croissance et promouvoir une diversification de l'économie nationale.
- L'amélioration du climat des affaires est primordiale pour parvenir à élever le rang du pays dans le classement doing-business qui reste calée à la 157^{ème} place sur 190 pays au total. Facteur principal dans l'attraction des investissements, un climat simple et favorable rend effectives les opportunités existantes en ce sens.

Tableau 03 : Classements de l'Algérie selon le doing-business de 2020

Création d'entreprise	Abstention d'un permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de propriété	Abstention de prêt
152	121	102	165	181
Protection des investisseurs minoritaires	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Règlement de l'insolvabilité
179	158	172	113	81

Source : Doing Business 2020

- Eradiquer le phénomène de corruption en Algérie est une urgence plus qu'une simple priorité : elle constitue un facteur d'éloignement aux opérateurs étrangers (sauf pour les entreprises qui y adhèrent et qui dans ce cas n'ont aucune contribution au développement économique).
- Autre priorité de taille : miser sur les leviers de croissance économique sans négliger les autres secteurs et prioriser ceux qui contribuent à la sécurité alimentaire et susceptibles de générer des devises.
- Enfin, l'Etat se doit de contenir le déficit budgétaire avant d'entamer toute procédure de financement, s'il veut redresser convenablement son économie.

b. Les grandes problématiques économiques d'actualité :

Le défi des prochaines années pour l'Algérie est la refondation de l'État, passant à un nouveau mode de gouvernance dont la liberté est fondamentale au sens large pour promouvoir une société participative et citoyenne, impliquant une réelle décentralisation autour de grands pôles régionaux.

En effet, l'Etat doit définir en premier lieu les objectifs stratégiques de façon claire, et préciser les choix à faire compte tenu des risques potentiellement encourus et des éventuelles

conséquences probables à ces choix. Il est essentiel d'inclure une distinction dans la hiérarchisation en fonction des priorités énumérées précédemment.

Trois grandes problématiques économiques sont d'actualité :

La sécurité alimentaire :

Bien que cette dernière ait connu une avancée considérable durant les deux dernières décennies, elle a encore du chemin à faire pour arriver à une autosatisfaction de la demande nationale. Sa fragilité relève de deux contraintes : la dépendance aux marchés extérieurs et le recours massif aux subventions publiques¹⁰².

Cette notion même de sécurité alimentaire se veut une contribution plurisectorielle, en plus d'une approche innovatrice pour développer les techniques utilisées dans l'agriculture et la pêche (notamment en ce qui concerne la gestion des ressources halieutiques), deux secteurs potentiellement porteurs à l'avenir.

En dépit de la résistance remarquable du pays face à la pandémie « Covid-19 » du fait qu'il n'a pratiquement fait face à aucune pénurie alimentaire notamment durant les périodes successives de confinement, les experts et économistes sont tous dans une mise en garde préoccupante face aux faiblesses que présente le système alimentaire national, d'où l'urgence d'envisager des solutions avant que la situation ne devienne calamiteuse.

« Il y a urgence à réorganiser le système alimentaire et à réfléchir sur notre façon de gérer les crises qui deviendront récurrentes. Un dispositif d'intervention qui associera l'ensemble des acteurs par filières et dans les chaînes de valeurs alimentaires, est à établir »¹⁰³.

« Tout faire pour moins importer en produisant localement. Pour cela mettre en place un espace dédié à la stratégie. Une véritable Agence, sous le patronage direct des plus hautes autorités et adopter une Loi-Cadre. L'Agence permettra la cohésion des actions, leur suivi et leur contrôle. Une politique pour laquelle, des comptes ne sont pas rendus est, selon moi, nulle et non avenue »¹⁰⁴.

¹⁰² <https://www.aps.dz/economie/75855-la-securite-alimentaire-en-algerie-demeure-fragile-malgre-les-avancees-realisees> consulté le 06/05/2021 à 02 :50.

¹⁰³ DAOUDI. (Ali), maître de conférence à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie, <https://www.algerie-eco.com/2021/05/03/securite-alimentaire-urgence-signalee/> du 03/05/2021, consulté le 06/05/2021 à 04 :30.

¹⁰⁴ BOUCHAKOUR. (Mohamed), enseignant chercheur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, <https://www.algerie-eco.com/2021/05/03/securite-alimentaire-urgence-signalee/> du 03/05/2021, consulté le 06/05/2021 à 04 :30.

Des propositions de spécialistes en la matière en guise de solutions pour éviter de futures crises alimentaires. On constate d'après ces propositions qu'elles sont alignées aux principaux défis stratégiques de l'Algérie entre autres la diversification des exportations ; l'accent mis sur les secteurs potentiels (on évoque ici le secteur agricole), et la perspective d'un développement durable.

La sécurité énergétique :

A mesure que le monde intègre de nouveaux modèles de consommation en matière de ressources énergétiques ; que l'Algérie doit d'ailleurs intégrer ; celle-ci doit repenser à une stratégie valable de gestion de ses ressources, autrement dit ; il faut se pencher davantage vers les énergies renouvelables et y investir pour ne pas mettre en péril les énergies combustibles et en réserver pour les générations futures.

« Le principal défi en matière de sécurité énergétique n'est pas du seul ressort de secteur de l'énergie, parce qu'il est d'abord humain en ce qui concerne le niveau d'expertise, donc de formation, et technologique parce qu'il nécessite un secteur de recherche producteur de progrès, d'outils, d'innovations. Il faut enfin préciser que ce défi sera social parce qu'il nécessite l'adhésion des consommateurs d'énergie d'aujourd'hui et de demain, qui doivent être «au cœur du processus de transition»¹⁰⁵.

Le capital humain, particulièrement la jeunesse.

Dans la feuille de route du plan de relance, le facteur humain a été bien considéré par l'Etat et l'inscrit dans le cadre d'une étude prospective afin d'anticiper l'avenir à travers une vision stratégique sur les enjeux économiques du pays.

Cette étude est en vue de renforcer la contribution du capital humain au processus de création de richesse, en raison de son rôle prépondérant et notamment l'apport de la jeunesse algérienne dans la création de valeur.

- Pour la reconstruction économique sur de bonnes bases, il faut d'abord procéder par une stabilisation de l'économie à court terme, puis entamer l'application de réformes structurelles à moyen terme pour ensuite porter vers une économie diversifiée et compétitive au long terme.

A partir de là transparaît un autre défi d'importance indéniable qui est **la nécessité d'adopter une vision de long et moyen terme** par l'Etat. Miser sur une prospective à court terme en

¹⁰⁵ ATTAR. (Abdelmadjid), Bulletin : *Recherche scientifique et sécurité énergétique*, Centre Des Energies Renouvelables Algérie.

fonction de la conjoncture en question ne peut aboutir à des résultats tangibles en terme de développement durable.

- ❖ En résumé, En répondant à ces problématiques, il est indubitable que l'Algérie puisse relever ses défis stratégiques majeurs initialement axés sur ses priorités économiques.

IV. La diplomatie économique en résolution de quels défis ?

« *La diplomatie économique n'a de sens que si elle traduit la mise en œuvre d'une politique économique, d'où la nécessité de constamment la relier à un contexte historique et à une conjoncture économique qui la façonnent et lui donnent son contenu* »¹⁰⁶.

En projection de ces propos sur le cas concret, on peut dire que la diplomatie économique en Algérie traduit la mise en œuvre de la politique de relance et ce dans un contexte conjoncturel de crise économique.

Parmi les mesures entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance économique, figure le renforcement de la diplomatie économique et la redynamisation de l'activité diplomatique. Toujours dans l'objectif principal d'édifier une économie fondée sur la liberté d'initiative, sur l'innovation et la création de richesse, cette mesure est alignée aux grands défis économiques de l'Algérie et est en vue de contribuer fortement à la relance de l'économie nationale.

Conformément aux directives du Chef d'Etat, ce processus de diplomatie économique récemment mis en œuvre au sein du Ministère des Affaires Etrangères est orienté stratégiquement de façon à répondre aux objectifs du plan de relance, et s'engage en ce sens à :

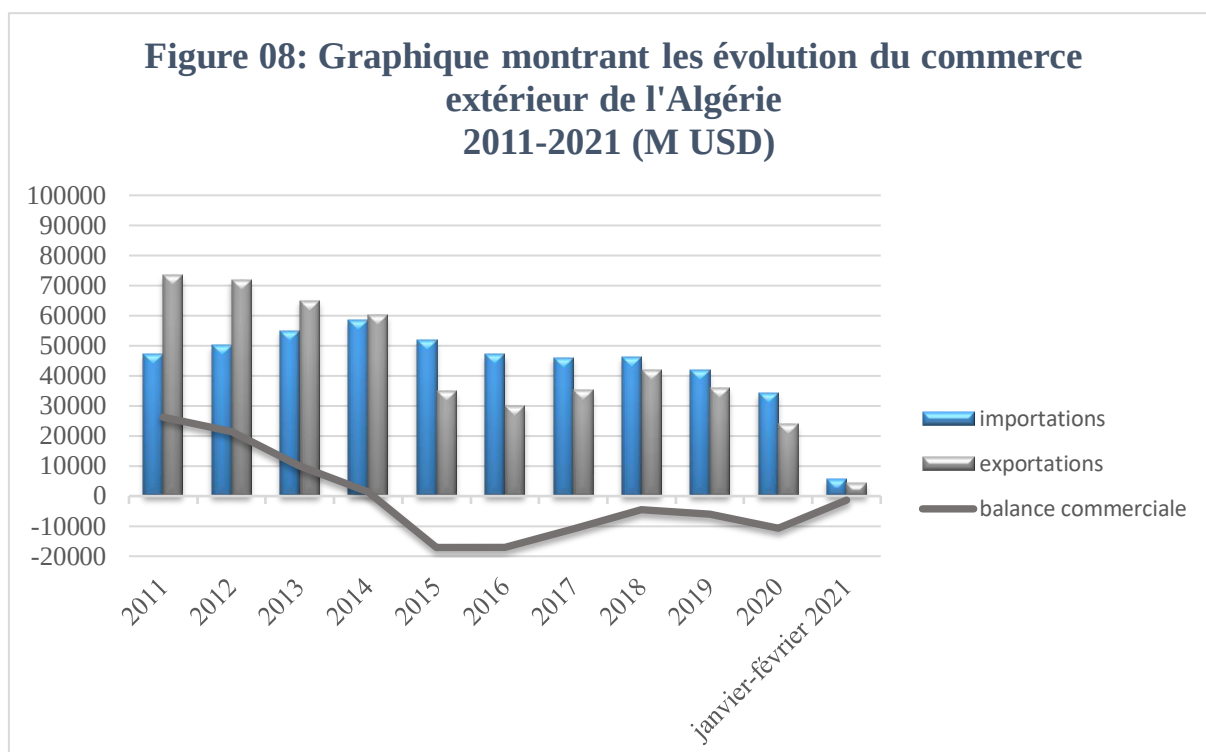
1. Promouvoir les exportations hors hydrocarbures en vue de diversifier l'économie :

Il s'agit du principal défi économique de l'Algérie dans sa stratégie de diversification des exportations pour mettre un terme à la dépendance aux hydrocarbures et sortir du modèle de l'économie rentière. L'objectif de la diplomatie économique dans ce cas est d'accompagner les opérateurs nationaux dans le but de booster les exportations hors hydrocarbures.

a. Le commerce extérieur algérien en chiffres :

Il s'impose d'exercer les tendances du commerce extérieur en Algérie de la période 2011-2021.

¹⁰⁶ CARRON DE LA CARRIERE. (Guy), op.cit.



Source : graphique réalisé par nos soins à partir de :
Ministère des finances : Direction générale des douanes, *Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie*.

❖ Commentaire :

A l'abord, on constate que le volume global des échanges extérieurs tend à la baisse, avec un volume avoisinant les 120 Mds de dollars en 2011, il en est à 58 Mds en 2020. Une contraction significative due à la succession d'événements économiques aux lourdes conséquences (chute des prix du pétrole, protestation populaire, pandémie Covid-19).

De 2011 à 2014, on note une balance commerciale excédentaire, avec néanmoins une diminution des exportations accompagnée d'un accroissement des importations qui font que celle-ci passe d'un montant de 26 242 Ms de dollars (qui représente l'excédent le plus important enregistré en la période respective) à 1 481 Ms de dollars en 2014.

A partir de 2014, le pays enchaîne avec les déficits commerciaux, le plus conséquent est enregistré en 2015 atteignant 17 034 Ms de dollars, la résultante de la chute drastique des cours des hydrocarbures l'année précédente ; et sans conteste ; une conséquence directe de la dépendance à la rente pétrolière.

Dans cette même période, une baisse simultanée des importations et des exportations est observée.

Le début de l'exercice 2021 est marqué par un volume d'importations dépassant celui des exportations d'où s'en suit un déficit de 1330 Ms de dollars.

b. La stratégie nationale d'exportation (SNE) 2020-2024 :

Définition : qu'est-ce qu'une SNE ?

La SNE découle en ligne directe du plan de développement national et en constitue un élément de taille, ce dernier étant axé sur des buts hautement stratégiques. L'OPC national ainsi que son réseau d'IAC ; éléments fondamentaux d'appui à la diplomatie économique ; sont chargés d'élaborer la SNE et doivent traduire ses objectifs en fonction des priorités du pays et/ou de ses branches d'activité.¹⁰⁷

Présentation de la SNE 2020-2024 :

Depuis l'effondrement des prix du pétrole, l'Algérie a dû revoir une stratégie adaptée pour augmenter le volume de ses exportations en dehors du secteur des hydrocarbures, il s'agit de la stratégie nationale des exportations. Elle vise l'atteinte de 7 Mds de dollars d'exportations hors combustibles en intégrant en moins vingt produits diversifiés¹⁰⁸.

Par ailleurs, sa mise en place a été motivée par la crise multidimensionnelle à laquelle le pays faisait et fait toujours face, notamment la chute brutale des cours des hydrocarbures de 2020, ainsi que la concurrence accrue des pays voisins.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur l'habileté des acteurs et des parties prenantes de façon fondamentale dans l'application du plan d'action, et exige plusieurs conditions de succès.

Ses objectifs stratégiques sont essentiellement la diversification de l'économie et des exportations algériennes et l'amélioration du climat des affaires pour stimuler l'attraction des investissements étrangers au territoire national.

Elle présente des opportunités importantes comme le redressement de la balance commerciale, la diversification des exportations et la création de l'emploi.

Intervention de la diplomatie économique dans la SNE :

Cette stratégie entre dans le cadre d'intervention de la diplomatie économique, visant une économie diversifiée, innovante et compétitive, intégrée dans les chaînes de valeur mondiales et axée sur le développement durable¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Guide à l'intention des conseillers commerciaux à l'étranger, op.cit. pages 24-27.

¹⁰⁸ YAHIAOUI. (Lydia) et OUDJMIA. (Ryma), Thème : *La ZLECAF : opportunités et contraintes pour les exportations intra-africaines*. Etude de cas : le commerce extérieur algérien. Mémoire de Master en sciences commerciales, affaires internationales, EHEC Alger, 2020.

¹⁰⁹ ALLOUNE, (Tarek) : SNE : états des lieux et perspectives, MAE, 10/03/2021, 13h30.

Il est à noter que la performance à l'exportation ne dépend pas exclusivement de cette stratégie, les fonctions transversales d'appui au commerce y contribuent à hauteur considérable. Comme le mentionne le professeur M. BOUCHAKOUR :

« L'inscription de la SNE comme une priorité nationale et surtout la nécessité de sa transversalisation dans les politiques sectorielles locales constitue une des pistes pour un redéploiement des exportations hors hydrocarbures »¹¹⁰.

La SNE s'engage dans une nouvelle dynamique, axée sur la vision actuelle de relance économique dans une optique de développement durable, en fournissant des solutions inscrites dans sa feuille de route au cours de la période 2021-2025 qui visent à renforcer la compétitivité des PMI-PME, leur offrir un environnement propice aux affaires et les appuyer dans leur conquête des marchés internationaux.

2. Soutenir les opérateurs économiques nationaux à l'étranger :

Ici intervient l'attaché commercial/ le diplomate et l'ensemble des instances de représentation à l'étranger dont l'une des principales missions consiste à accompagner les entreprises dans leurs activités à l'international en les aidant à accéder aux marchés mondiaux.

Par rapport aux opérateurs nationaux, l'attaché économique et commercial est chargé de fournir l'information pertinente qui met en évidence les opportunités permettant de réussir les opérations des opérateurs nationaux à l'international, qui à travers l'aide des AECE briguent davantage de parts sur les marchés internationaux.

Pour les mêmes fins, les opérateurs étrangers sont en mesure de promouvoir les exportations nationales, à travers leur implantation dans le cadre de la décomposition internationale des processus productifs, qui non seulement contribue dans la part des exportations, mais aussi permet de ramener le savoir-faire des firmes multinationales implantées, et aide à réduire le taux de chômage à travers la création d'emploi.

3. Booster l'attraction des IDE en Algérie.

La diplomatie économique étant une diplomatie d'influence, elle engage son processus à travailler l'image du pays de sorte à attirer les investissements étrangers pour accroître la productivité et ainsi intégrer les chaînes de valeur mondiales.

¹¹⁰ BOUCHAKOUR, (Mohammed) : L'état des lieux des exportations hors hydrocarbures en Algérie : proposition d'une segmentation stratégique de leur structure interne, séminaire national, 09/2019.

Par des opérations de fusions-acquisitions, les investisseurs internationaux placent leurs capitaux ; alternative qui devient non seulement possible mais rapide grâce à la mondialisation financière, et surtout grâce aux efforts déployés par la diplomatie économique, qui persuade, rassure et attire les investisseurs étrangers à placer leurs capitaux en Algérie que dans un autre pays. Dans cette démarche la diplomatie économique tend à :

- Exploiter les TBI, en exposant les avantages d'investir en Algérie,
- Détecter, contacter et convaincre lors des salons internationaux d'investissements,
- Instaurer de nouveaux TBI.

Pour l'Algérie, un important flux d'IDE serait bénéfique pour l'économie en permettant¹¹¹ :

- D'importants gains de productivité à travers les transferts de technologie qu'ils entraînent ;
- La diffusion des meilleures pratiques managériales et du savoir-faire international ;
- La création d'emplois décents ;
- Le développement et la montée en gamme de la production nationale se traduira par de meilleures performances à l'exportation et une meilleure intégration dans les CVM.

V. La diplomatie économique face aux défis de la relance :

Le tableau suivant synthétise la contribution de la diplomatie économique dans le cadre du plan de relance économique à travers ses principaux axes d'intervention, en expliquant en quoi se recoupent les axes d'interventions de la diplomatie économique dans le cadre de la relance, avec les grandes lignes d'actions et directives du gouvernement édictés dans le plan de relance socio-économique.

On mettra en exergue à son travers la contribution de la diplomatie économique en ce sens, les limites de sa contribution (en quoi elle n'intervient pas/ ou s'arrête sa contribution) ainsi que les actions/directives qui sont en sa faveur sans qu'elle y est un apport concret.

¹¹¹ DJERRAD. (Abdelaziz), Premier ministre de l'Etat algérien, *Plan de relance économique 2020-2024*, juin 2021.

Tableau n°04 : Les mesures du plan de relance qui entrent dans le cadre de l'intervention de la diplomatie économique.

Mesures concernant la Diplomatie Economique Grandes lignes du plan de relance	Mesure 1 Promotion des exportations hors hydrocarbures	Mesure 2 Soutien aux opérateurs économiques	Mesure 3 Booster l'attractivité des IDE
a. Nécessité d'harmoniser le secteur industriel avec la production nationale en encourageant l'industrie manufacturière	L'Etat vise un développement industriel, qui ne peut avoir lieu sans une vision stratégique globale et cohérente permettant de faire converger les efforts de l'ensemble des acteurs économiques vers des objectifs majeurs qu'on va exposer selon les axes leurs correspondants : Le secteur industriel fait objet de plusieurs recommandations (seront détaillées en annexes) dans le but de recentrer les efforts pour améliorer la productivité nationale notamment dans les secteurs stratégiques (porteurs).	Les industriels nationaux bénéficient d'un accompagnement leur permettant d'augmenter leur productivité pour réaliser une autosuffisance d'une part, et initier un processus d'exportation de produits locaux de l'autre.	Les entreprises industrielles (notamment manufacturières) sont en quête d'une meilleure capacité de production, à laquelle il faut au préalable un cadre institutionnel évolué pour attirer les IDE intégrer l'innovation dans les systèmes productifs, impulser la concurrence et lutter contre les positions dominantes et les rentes de situation.
b. La numérisation des secteurs d'activité	La numérisation (la digitalisation entre autre) nécessite le développement d'infrastructures nécessaires et de services digitaux notamment des plateformes digitales, ainsi que la mise en place d'un cadre de gouvernance et de régulation adapté. Par ailleurs, la digitalisation en son ensemble constitue une réforme en faveur de la diplomatie économique dans le sens ou ces axes d'intervention requièrent cette dynamique pour une meilleure intégration à l'international.		

	Avec un cadre institutionnel des entreprises numérisé, les exportations de biens et de services se fera de manière plus fluide loin des formalités bureaucratiques retardant les processus d'export. Parmi les axes retenus par l'Algérie en la matière : - L'achèvement de la mise en œuvre du projet « e-administration » afin de lutter contre la bureaucratie. - Le développement des compétences humaines. - Le lancement d'un processus de certification de type ISO administrations publiques.	La numérisation améliore la productivité des entreprises et accélère le rythme de l'innovation ce qui permettra une meilleure diffusion des biens et services nationaux et d'en faire connaître les nouveaux. Ceci constitue un atout pour les AECE à l'international, ça leur offre par exemple un gain de temps considérable.	Les investisseurs étrangers sont attirés par un environnement informatisé et digitalisé, propice à l'investissement en toute sécurité. En ce sens, la digitalisation des secteurs stratégiques attire davantage d'IDE et crée des opportunités.
c. Une réforme fiscale souhaitable	Le pays fait preuve d'un faible niveau de bancarisation avec un secteur qui se limite au financement des priorités fixées par les pouvoirs publics. En effet, la réanimation de l'activité bancaire est au cœur de la relance économique. L'action de l'Etat concernant le processus de réformes du marché financier et bancaire sera mise en annexes. Toutefois, la diplomatie économique n'a aucune contribution en ce sens.		
	Un système bancaire efficient permet une fluctuation avantageuse d'une part, et de l'autre la réception facile de devises des clients étrangers.	L'opérateur national a besoin d'être domicilié dans une banque de confiance, ou il jouira d'une certaine liberté dans ses transactions avec les reste du monde.	Les investisseurs étrangers sont à la recherche d'opportunités d'installation ç l'étranger avec les commodités nécessaires notamment un système bancaire efficient.
d. Réformes réglementaires et législatives	La promotion des exportations hors hydrocarbures passe par une réforme fondamentale en matière de réglementation du commerce extérieur. Pas mal de règles entravent l'exportation et constituent un		

	obstacle pour les opérateurs nationaux en vue de conquérir les marchés étrangers. Il en est de même pour les investisseurs étrangers voulant s’installer en Algérie. La diplomatie économique n’intervient pas en ce sens.		
e. L’endettement externe	L’endettement externe est en dehors du champs d’action de la diplomatie économique. En effet, comme alternative à ce moyen de financement qui atteint la souveraineté nationale, est envisagée le recours au PPP. Un type de partenariat avec une moindre contrainte budgétaire pour les autorités.		
f. Perspective sur les hydrocarbures	Etant l’objectif principal de la relance économique, l’ensemble de ces directives s’inscrivent dans une logique de promotion du produit national afin de mettre fin à la dépendance aux combustibles et sortir du modèle rentier. C’est une directive qui concerne uniquement les exportations hors hydrocarbures.		
g. Un nouveau modèle économique	Pour édifier un nouveau modèle de développement, le soutien aux opérateurs et investisseurs nationaux ainsi que l’aménagement d’un climat favorable à la réception d’IDE est une obligation. A son effet l’Etat a entrepris l’ensemble de ces mesures, avec la contribution de la diplomatie économique à travers ces trois axes pour relever ce défi.		
h. Débureaucratisation de l’acte d’investir	Cette directive concerne l’investissement. Il n’y a pas vraiment d’actions menées en ce sens, à part celles qui rentrent dans le cadre législatif et administratif.		
i. Prise en compte des impacts environnementaux dans une logique de développement durable	L’environnement constitue une préoccupation majeure depuis la prise de conscience étatique de son impact sur le développement économique. En ce sens, l’intégration de la dimension environnementale au seins des entreprises est nécessaire pour amoindrir les effets de la pollution et des émissions nocives qui compromettent l’écosystème. La diplomatie économique est sans apport en ce qui est de ce sens, il n’est pas de son rôle d’inculquer les dimensions environnementales dans les entreprises.		
j. Principale orientation du plan : les PMI/PME comme levier de la croissance économique	Pour encourager ces entreprises et les inciter à être plus productives, l’Etat a mis en œuvre un ensemble de mesures. On va en citer quelques une ci-après selon les axes d’intervention stratégiques : - Soutenir le déploiement régional et international des	- Améliorer la gouvernance institutionnelle.	- Alléger les procédures administratives.

	opérateurs économiques nationaux. - La coopération internationale. - Promotion des productions et services des micros entreprises dans le cadre de salons d'exposition nationaux et internationaux.	- Accompagner et orienter les entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ, l'ANGEM, et de la CNAC. - Le Fond de garantie pour la relance des microentreprises en difficulté.	- Mettre en place des mécanismes d'incitation à l'investissement. - Rendre le climat des investissements plus transparent.
--	---	---	---

Source : élaboré par nos soins à partir des résultats de cette section

Conclusion au chapitre :

Ce chapitre nous a permis d'avoir une vue globale sur la vision de l'Etat algérien, en matière de diplomatie économique. On a présenté, à son travers, le contexte de mise en œuvre d'une approche dynamique, et renforcée, axée sur des défis stratégiques à résoudre, par l'élaboration d'un plan de relance socio-économique. Les mesures de ce plan se recoupent d'une part avec les priorités économiques du pays et ses défis à relever ; et de l'autre ; avec les axes d'intervention de la diplomatie économique.

Dans la première section, on a pu analyser les mesures entreprises en matière de diplomatie économique ; à hauteur de quatre :

Le BIPIE, l'entité chargée de diffuser l'information fait preuve de conformité de ses missions par rapport aux institutions internationales de la même fonction.

La formation au profit des diplomates algériens ; de même ; répond aux exigences internationales en matière de représentations économiques et commerciales à l'étranger et a servi de perfectionner ses acteurs diplomatiques pour réussir leurs missions et bien mener leur fonction d'attaché économique et commerciale.

Le portail numérique s'accorde avec l'objectif de l'Etat de numérisation des secteurs en facilitant l'accès à l'information par des moyens modernes et légitimes.

Le réseau d'AECE est dans le but de créer un dispositif institutionnalisé et cohérent de promotion des exportations.

On constate ainsi une adaptation relative aux bonnes pratiques internationales :

- Bonne pratique 1 : prise en compte malgré qu'elle présente certaines limites, notamment en matière de spécialisation des représentants.
- Bonne pratique 2 : prise en compte à travers la création du BIPIE et l'instauration du réseau d'AECE.
- Bonne pratique 5 : prise en compte par rapport au système de communication établi entre le dispositif diplomatique et les opérateurs nationaux.
- Bonnes pratiques 3,4,6,7 et 8 : n'ont pas été prises en considération à travers les mesures prises.

Ce qui nous mène à affirmer ; partiellement ; la prise en compte des bonnes pratiques internationales, dans la démarche étatique, portant sur le renforcement de la diplomatie économique.

La deuxième section s'est consacrée à la mise en exergue des défis stratégiques de l'économie nationale amenant aux défis de la relance, ces derniers relevant des problématiques et priorités économiques du pays. Ces deux aspects étudiés démontrent une compatibilité du fait que les mesures du plan de relance recouvrent en grande partie les défis fixés, à défaut de la couverture du déficit budgétaire qui n'a fait preuve d'aucune mesure en son sens.

Les axes d'intervention de la diplomatie économique dans le cadre de la relance sont abordés en fin de section, il s'est avéré qu'en matière de promotion des exportations, toutes les mesures sont inscrites en ce sens, à défaut des mesures suivantes : les réformes fiscale et législatives, l'endettement externe et la prise en compte des impacts environnementaux, des axes qui ne relèvent pas du champs d'action de la diplomatie économique. Cependant, l'Etat tend à améliorer le climat des affaires à travers des réformes fiscales et réglementaires, mais aucune mesure n'a été mise en œuvre. De même, par rapport au troisième axe d'intervention de la diplomatie économique, à savoir l'influence lors des enceintes internationales.

Ce qui nous apporte une réponse mitigée à notre troisième hypothèse.

Chapitre III :

**Portée et limites du projet de diplomatie
économique**

CHAPITRE III : Portée et limites du projet de diplomatie économique

Introduction au chapitre :

Ce troisième chapitre, se propose d'évaluer la portée et les limites du projet de diplomatie économique dans la recherche d'une issue à la crise économique traversée actuellement par l'Algérie.

Pour cela, il s'appuie sur les conclusions partielles tirées des deux premiers chapitres, à savoir :

- Le chapitre 1, qui a fait ressortir les bonnes pratiques en matière de diplomatie économique ; à l'ordre de huit ; que les autorités devraient suivre en travaillant le projet en question.
- Le chapitre 2, qui a démontré la portée de ce projet dans le cadre de la relance économique à travers l'exposition du plan dédié à cette éventuelle relance, à côté des axes d'intervention de la diplomatie économique en ce sens, ou des concordances se sont bien distinguées. On parvient aussi par ce chapitre à conclure des convergences entre l'approche algérienne et les bonnes pratiques étudiées dans le chapitre précédent, les mesures entreprises en la matière tendent à correspondre aux pratiques internationales.

Par ailleurs, ce même chapitre laisse transparaître des insuffisances dans le processus algérien, des manquements dans l'application des mesures sur le plan réel ainsi que des limites dans sa contribution à faire face à la situation de crise économique.

Ces éléments vont nous permettre de présenter les résultats de notre travail de recherche et ce en deux sections : une première dédiée à la portée du projet de diplomatie économique dans le cadre d'une éventuelle relance socio-économique, et une deuxième dédiée à l'exposition des limites et entraves à la mise en œuvre de cette approche.

Section 01 : Portée du projet diplomatie économique en Algérie :

On a vu dans le chapitre précédent une mise en exergue du projet de diplomatie économique en Algérie à travers ; en premier lieu ; la présentation des principales mesures en la matière, reflétant l'engagement des autorités à la promouvoir, et en second lieu ; ses défis à affronter en intervenant à travers trois principaux axes : la promotion des exportations hors hydrocarbures, l'attractivité des IDE et l'influence dans les enceintes internationales.

I. Contribution de la diplomatie économique dans la promotion des exportations hors hydrocarbures :

Le défi majeur du pays est de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, l'objectif étant d'atteindre le seuil de 5 milliards de dollars d'ici la fin de l'année en cours ; du fait qu'il constitue l'axe le plus prometteur pour relever l'économie nationale.

A cet effet, le projet de diplomatie économique s'engage de par ses mesures à relever ce défi en déployant les moyens nécessaires pour soutenir la relance économique.

1. La diplomatie économique dans la SNE :

La SNE 2021-2025 vise à renforcer la compétitivité des PMI-PME, leur offrir un environnement propice aux affaires et les appuyer dans leur conquête des marchés internationaux. Celle-ci a été pensée en 2020 et réadaptée cette année, conformément aux défis de la relance économique. (Comme expliqué à travers la figure n°04 dans le chapitre I, la SNE découle du plan de relance socio-économique).

Les AECE ; suite à leur formation ; sont nouvellement assignés à l'étranger avec des missions suivant un plan d'action adapté aux défis stratégiques visés par le gouvernement, et dont lesquels la diplomatie économique a une contribution tangible, afin qu'elles soient axées aux défis de la relance.

En effet, la diplomatie économique déploie ses effectifs de représentants à l'étranger en leur assignant des missions visant cet axe de promotion des exportations hors hydrocarbures.

2. Soutien aux opérateurs nationaux :

Les exportateurs nationaux témoignent un besoin de soutien pour réussir leurs transactions à l'international. L'approche algérienne de diplomatie économique apporte l'aide nécessaire aux opérateurs nationaux, et les accompagne afin de concrétiser l'acte d'exportation dans les meilleures conditions et avec un minimum de risque, à travers :

A. La valorisation du produit algérien à l'international :

Les entreprises algériennes exposent des produits de qualité dans plusieurs secteurs notamment dans la cimenterie, la sidérurgie, et le secteur pharmaceutique. Ces produits ont besoin d'être bien valorisés sur les marchés internationaux, et la diplomatie économique se charge ; par le biais des AECE ; de les placer en premier rang dans les salons d'exposition internationaux, afin de les faire connaître aux investisseurs étrangers.

Dans cette optique, les diplomates algériens ont pu entrer en contact avec les différents opérateurs nationaux dans le cadre de leur formation de perfectionnement à savoir : les hommes d'affaires, investisseurs et chefs d'entreprises, lors des visites organisées sur le territoire national, notamment la rencontre à Constantine ; afin de prendre connaissance de leurs différents besoins et attentes, connaître les potentialités de production et d'exportation et débattre de leurs préoccupations.

En effet, cette prise en contact des diplomates avec les opérateurs nationaux n'est pas d'une grande utilité si elle n'est pas associée au contexte de réseautage des AECE à l'étranger.

B. Le repérage des opportunités d'exportation vers l'étranger.

Il ne va pas de soi que le produit algérien soit apprécié partout dans le monde, d'où l'intervention des diplomates algériens dans l'étude de l'environnement culturel des pays hôtes, pour sélectionner les offres attrayantes susceptibles de recevoir le produit national et surtout de l'apprécier. Il a été évoqué dans le chapitre précédent en sa première section, que la recherche de prospects et partenaires étrangers en vue de saisir les opportunités qui se présentent en leur sens, fait partie des principales missions assignées aux AECE, et donc qui relève du rôle de la diplomatie économique.

C. Le BIPIE : l'information au service des exportateurs algériens :

La création de ce bureau facilite aux exportateurs l'accès à l'information, ce qui leur permet de se focaliser essentiellement sur leur activité principale. Compte tenu de l'importance accordée à l'information dans la réussite des exportations, le BIPIE s'engage à fournir toutes les données nécessaires aux exportateurs, pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions par rapport à leurs stratégies à l'international.

La création du BIPIE reflète l'importance de l'information dans la promotion des exportations et accentue en ce sens la nécessité de mettre en place un système d'information national qui soit interactif et proactif en simultanéité.

3. Les exportations hors hydrocarbure de l'Algérie 2021 en chiffre :

On constate une hausse considérable des exportations hors hydrocarbures estimée à près de 64.56% par rapport à la même période de l'année précédente. Ce taux représente 10.54% de la valeur totale des exportations hors hydrocarbures, un équivalent de 1.14 milliards de dollars en valeur.

Ceci est le résultat de 832 entreprises exportatrices algériennes.

Tableau n°05 : Tableau comparatif des exportations du premier trimestre des années consécutives 2020 et 2021.

<i>Produit</i>	<i>Valeur (en Millions de dollars)</i>	<i>Hausse en pourcentage</i>
<i>Ciment</i>	51.54	144.45%
<i>Sucre</i>	120	44.54%
<i>Dattes</i>	46.29% ¹¹²	25.66%
<i>Engrais</i>	283.26	5.09%
<i>Huiles et autres produits dérivés du charbon</i>	163	124.34%
<i>Produits alimentaires</i>	205	38.52%

Source : tableau élaboré par nos soins à partir des données de :

<https://www.aps.dz/economie/123136-exportations-hors-hydrocarbures-une-hausse-de-64-56-durant-les-4-premiers-mois-de-2021>

- **Commentaire :**

Le ciment, un secteur particulièrement florissant et qui n'est plus sujet à l'importation depuis 2017, marque la plus grande hausse dans l'exportation hors combustibles, à plus de 144%, résultat très prometteur d'autant que ce produit fait preuve d'une bonne qualité.

Viennent par la suite les huiles et dérivés du charbon suivis du sucre, avec respectivement 124.34% et 44% de hausse enregistrée pour les quatre premiers mois de l'exercice actuel.

Les autres secteurs ont aussi bien augmenté en volume d'exportation, les engrais de 283.26 millions de dollars, les dattes de 46.29% et les produits alimentaires de 205 millions.

Ces hausses reflètent les efforts de l'Etat dans les exportations hors hydrocarbures.

¹¹² La valeur est disponible en pourcentage dans la source exploitée.

II. La diplomatie économique dans l'attractivité des IDE :

Deuxième principal axe d'intervention de la diplomatie économique, les IDE constituent un levier majeur de croissance économique, il est d'ailleurs spécifié en tant que tel dans le plan de relance socio-économique de la période 2020-2024. L'Algérie s'inscrit ainsi dans la perspective mondiale de la relocalisation, dans le cadre de la régionalisation des chaînes de valeur, une initiative lui permettant de s'insérer dans la nouvelle carte de la production mondiale.

En effet, les investisseurs étrangers s'installent dans un pays disposant d'un climat d'affaire favorable, et sont à la recherche de conditions optimales pour assurer une rentabilité avec un minimum de risque. Ceci dit, les opportunités ne manquent pas en Algérie, mais il faut les faire connaître et vulgariser.

Pour ce faire, des mesures sont à entreprendre pour booster l'attractivité de l'économie algérienne vis-à-vis des IDE à savoir :

- ✓ Le développement d'une politique industrielle efficace soutenue par un partenariat public-privé, mettant en avant la volonté des pouvoirs publics d'aller vers une diversification concrète de l'économie en facilitant l'accès à l'information économique et sociale relative aux secteurs prioritaires, sans limiter l'investissement dans d'autres secteurs.
- ✓ L'amélioration de la position du pays dans les classements internationaux (exemple du classement doing-business où il détient actuellement la 157^{ème} position), pour une meilleure visibilité de l'économie. A cet effet sont prises les mesures de débureaucratisation de l'acte d'investir et la réforme réglementaire.

Le plan de relance précise que : *« Il serait plus efficace de mettre en place une politique de ciblage des groupes internationaux leaders dans les secteurs stratégiques pour l'Algérie afin de les attirer et générer des pôles sectoriels de compétitivité, pour lesquels l'État pourra accorder des facilitations sur l'investissement, les infrastructures d'accueil et les besoins en formation »*¹¹³

En parlant de secteurs stratégiques, la loi imposant la participation d'une partie algérienne à un minimum de 51% du capital ; ladite loi « du 51-49 » ; concerne désormais ces secteurs en exclusivité, une loi représentant un des principaux freins aux IDE dans les secteurs hors

¹¹³ DJERRAD. (Abdelaziz), op.cit p 91.

hydrocarbures, à côté du climat des affaires et de la réglementation sur le transfert des capitaux à l'étranger.

Le président de l'ANEXAL ; Ali BEY NASRI ; met en évidence l'étroite relation entre exportations et IDE, expliquant que ces deux axes sont intimement liés. Invité de l'émission « *Invité du direct* » le 31 Mai dernier (2021), BEY NASRI affirme dans son interview que pour booster les exportations hors hydrocarbures, il faut attirer davantage d'IDE, précisant que le problème en matière d'exportations réside en l'attractivité du pays. En guise de constat, le Président de l'ANEXAL ajoute que c'est grâce à l'investissement que des produits locaux ont émergé en exportation ; à l'exemple de l'investissement au ciment, à la sidérurgie ou encore dans le pneumatique.

Pour abréger, en matière d'IDE, l'Etat algérien a entrepris des réformes pour attirer davantage d'investisseurs étrangers au territoire national, on revient sur les réformes législatives et fiscales. Par ailleurs, dans le cadre de l'intervention de la diplomatie économique, les mesures concernant sa mise en œuvre ne représentent pas des actions de fonds en le sens de redynamiser l'attrait des investissements étrangers. Tandis que le BIPIE et le portail numérique sont dédiés à l'information commerciale qui est certes un élément essentiel dans le repérage des opportunités, la formation des diplomates consiste en un apprentissage des missions de leur nouvelle fonction, et le réseau des AECE sert à réaliser la réactivité et la proactivité en simultanéité.

III. L'influence de la diplomatie économique dans les enceintes internationales :

La diplomatie économique étant une diplomatie d'influence, agit dans tous ses axes d'intervention dans un but d'avoir un impact sur les décisions prises notamment au niveau international. L'approche algérienne vise en ce sens à regagner sa place sur la scène internationale, une place qu'elle s'est accaparé après son indépendance sans pour longtemps garder cette notoriété.

La diplomatie algérienne est passée par plusieurs configurations selon les circonstances du pays, compte tenu de l'avènement de plusieurs événements politiques, économiques et sociaux. Cependant, elle est en quête continue d'influence.

- **La diplomatie postindépendance : 1962-1965.**

Basée sur une politique extérieure aux orientations idéologiques résolues avec quatre options prédominantes :

- La solidarité avec les mouvements de libération nationale suite à sa récente expérience de guerre. Elle soutient les mouvements les plus populaires notamment l'*AFRICAN NATIONAL CONGRESS* en Afrique du sud et le mouvement palestinien au Moyen-Orient.
- La politique anti-impérialiste comme politique essentielle de la diplomatie algérienne.
- L'optique du renforcement de l'indépendance et de la souveraineté nationale.
- Le non-alignement actif qui se traduit par la volonté algérienne de promouvoir une politique tiers-mondiste efficace, et revendicative, dans un but de prévalence des visions et options sociopolitiques des PED, dans un nombre croissant d'enceintes internationales. La diplomatie algérienne se montre particulièrement active dans les cénacles mondiaux, pour faire entendre sa voix, s'affirmant comme le porte-parole du tiers monde.

- **Une Algérie autonome et influente sur la scène internationale : 1965-1978.**

Cette période est marquée par la présence de l'Algérie en force sur la scène internationale. On site :

- Le soutien aux pays arabes durant la guerre de juin 1967 ;
- La rupture subséquente des relations diplomatiques avec les États-Unis et la réunion à Alger du Groupe dit des 77 (pays en développement).
- La participation à l'ONU et à l'OUA, ainsi qu'à la CNUCED et à l'OPEP.

Alger ; nommé « la Mecque des révolutionnaires », ¹¹⁴ a eu droit à plusieurs visites diplomatiques, notamment celle du secrétaire d'État américain Henry Kissinger qui estime ; pour sa part nécessaire vu le poids et l'influence de l'Algérie dans la région ; de s'arrêter à Alger en décembre 1973 et en avril 1974, pour exposer au président H. Boumediène la politique américaine au Moyen-Orient, et obtenir ainsi l'assentiment algérien pour ses initiatives.

Ceci dit, l'optique de l'Etat algérien visait avant tout la diversification de ses partenaires étrangers, dans sa quête aux matériels et aux technologies.

Dès lors, il est observé un éloignement entre la sphère politico-stratégique et la sphère technico-commerciale, qui démontraient une réelle autonomie.

¹¹⁴ <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2002-2-page-61.htm> consulté le 10/06/2021 à 04:27.

- **Une normalisation pernicieuse de la politique étrangère : 1978-1992**

Les événements auxquels l'Algérie prenait part ne faisaient plus la une de la scène internationale, et les évolutions internes du pays influaient conséquemment sa politique étrangère, deux aspects qui dévalorisaient l'Etat algérien et qui lui faisaient perdre de sa notoriété. Ce qui n'empêche que le pays demeure présent à l'international, et a fait preuve de plusieurs visites de hauts responsables sur le territoire national, ainsi que l'accroissement de ses relations multilatérales et bilatérales. La fin de cette période est caractérisée par une instabilité intérieure, qui oriente les préoccupations de l'Etat à maintenir la stabilité du pays en crise politique et sociale, et donc se désintéresse des enceintes internationales.

- **La diplomatie algérienne rattrapée de l'intérieur : 1992 à ce jour.**

Le début de cette période caractérisée par une instabilité totale du pays ; une situation d'insécurité et pleins d'autres défaillances ; a fait en sorte que l'action diplomatique se structure en vue de préserver les relations déjà existantes de l'Algérie avec ses partenaires étrangers.

L'Algérie s'engage depuis dans une crise politique, économique et sociale à laquelle elle fait toujours face. Son action internationale s'en ressent nettement. Après une phase de quasi-absence, l'Algérie se réintègre progressivement à la scène internationale, à partir du milieu des années 1990. Quoi qu'elle soit face à des difficultés structurelles majeures qui entravent l'Algérie à mener une action internationale significative.

Section 02 : Les limites du projet de diplomatie économique :

Cette section va présenter les limites du projet de diplomatie économique, par rapport aux bonnes pratiques internationales, et par rapport à la prise en charge des défis économiques à relever, dans une perspective de sortie de crise.

I. Ecarts entre le projet de diplomatie économique et les bonnes pratiques internationales :

Les mesures mises en place par les autorités publiques dans le but de forger une diplomatie économique capable de servir les intérêts nationaux, sont-elles conformes aux bonnes pratiques internationales ? couvrent-elles les tendances du 21^{ème} siècle ? Dans ce contexte, il est utile de dégager les écarts entre la diplomatie économique algérienne et les bonnes pratiques internationales :

1- Un corps de représentants économiques à l'étranger, compétent, spécialisé, et de doté d'attribution nécessaire :

La formation des diplomates algériens est orientée domaine politique et administratif (issu de l'ENA et de l'IDRI). D'après les bonnes pratiques internationales, le représentant économique à l'étranger doit être un spécialiste du commerce.

La formation dédiée aux attachés économiques et commerciaux à l'étranger est dans le but de ravitailler les connaissances des diplomates, par le concept de la diplomatie économique, l'économie nationale, les principaux acteurs sur la scène des exportations, ainsi que le rôle de chacun. Mais l'enjeu est de maîtriser les outils et connaissances de l'économie et du commerce international, critère important dans le profil des représentants économiques à l'étranger. Cette limite peut s'avérer fatale à l'exécution des tâches des représentants économiques à l'étranger. L'exemple du modèle canadien, reflète le pragmatisme des autorités publiques, qui, exploitent même les compétences des pays hôtes à travers le recrutement des compétences capables d'apporter de la valeur ajoutée.

2- Intégration de la diplomatie économique dans un dispositif institutionnalisé efficient de promotion des exportations :

Le projet de diplomatie économique porte sur la mise en place d'un réseau d'AECE, d'un portail numérique, et d'un bureau dédié à la diffusion de l'information économique, afin d'établir une connexion entre les différents intervenants sur la chaîne des exportations. Par contre, aucune mesure n'a été prise dans le sens d'associer les IAC aux instances diplomatiques, mis à part les rencontres lors de la formation des AECE.

L'établissement d'un système de communication liant constamment les représentations économiques à l'étranger, les IAC, et les opérateurs nationaux est une priorité majeure, voir les évolutions permanente de l'économie mondiale, nécessitant une vitesse décisionnelle, et une flexibilité atteignable sous condition de coordination et de connexion des différents acteurs.

Cette limite constitue une entrave de taille à la diplomatie économique, qui sans une parfaite connexion entre les différents intervenants risque de tomber dans les doublons, et d'être inefficace en matière de diffusion d'information.

3- Une tendance à l'évaluation (externe) :

Le ministère de tutelle chargé de promouvoir la diplomatie économique, doit mettre un système d'évaluation, avec des critères, afin de mesurer la contribution de la diplomatie économique, ses points forts, et ses points faibles, ainsi que la contribution de chaque élément dans chaque instance diplomatique.

Le projet de diplomatie économique manque de réformes en la matière, le seul critère capable d'évaluer la contribution diplomatique dans sa globalité ajoutons les IAC, est d'atteindre l'objectif de 5 milliards de dollars d'exportation hors hydrocarbures, en l'année 2021.

Aucun critère ne permet de mesurer la contribution de la diplomatie économique en matière d'attractivité des IDE.

4- Coopération avec le secteur privé :

Le secteur privé est partiellement impliqué dans la diplomatie économique. La présence des organisations patronales et des chefs d'entreprises lors des conférences et forums nationaux et internationaux, prouve l'importance accordée à l'association public-privé, par les autorités publiques.

Mais l'inexistence de la diplomatie des contrats, représente une limite de la diplomatie économique. La présence des chefs d'entreprises lors des visites d'Etat, représente un atout majeur capable de conclure des contrats, et de conquérir des parts de marché.

5- Souplesse et autonomie dans le cadre d'un contrat de performance :

La capacité organisationnelle pose un problème majeur dans la globalité des institutions algériennes. La réadaptation de la diplomatie économique ne reflète aucune réforme structurelle, qui permet d'instaurer une rationalité managériale, concrétisée en une organisation souple, autonome, et transparente, conforme à la bonne gouvernance diplomatique.

Les AECE sont des diplomates dédiés à l'accompagnement des entreprises nationales à l'étranger, il est nécessaire, d'après avoir les doté d'attribution nécessaire, de les accorder une certaine autonomie avec moins de formalité, afin de garantir une meilleure efficacité.

6- Un financement public où la part d'autofinancement influe sur la performance :

Le projet de diplomatie économique n'a présenté aucune alternative en guise de moderniser le dispositif diplomatique à travers la facturation des services offerts par les AECE. A travers cette réforme, les autorités publiques pourrait marquer un passage d'une institution offrant des services publics, précaires par nature, à une institution associée aux opérateurs nationaux, qui par l'assurance d'une partie des dépenses par l'autofinancement, augmente l'efficacité et la motivation des AECE.

7- Une activité qui favorise les PME :

Le projet de relance économique vise la promotion du secteur des PME-PMI. Concernant les mesures dédiées à la diplomatie économique, aucune priorité n'est accordée aux PME, qui ont prouvé dans plusieurs modèles leur valeur ajoutée aux exportations.

Les PME nécessitent un accompagnement de la diplomatie économique, à travers des services axés sur l'information, l'appui, et le lobbying dans certain cas. Contrairement aux grandes entreprises qui quant à elles, exigent un appui plus consistant voir l'envergure des projets en jeu.

II. Le projet de diplomatie économique et les défis économiques à relever :

Lors de la deuxième partie de cette section, il sera question de définir les défis économiques dans lesquels la diplomatie économique intervient, afin de mesurer les axes d'intervention où la diplomatie économique se trouve limitée :

a. Nécessité d'harmoniser le secteur industriel avec la production nationale en encourageant l'industrie manufacturière :

Une forte diplomatie économique n'est capable de rien fournir sans un tissu industriel adapté, et compétitif. La production et l'industrie algérienne ; dans sa globalité ; représente une entrave à l'exportation, car le produit exportable doit répondre à un certain nombre de critères :

- La conformité de l'emballage par rapport à la réglementation, les coutumes et la culture, le parfait exemple est la réglementation canadienne qui exige les langues française et anglaise sur l'emballage.
- Contrôle de qualité, nécessitant la connaissance et la vérification minutieuse de la réglementation de chaque pays (tests phytosanitaires, normes techniques et labélisation...)
- Le respect des coutumes et uses du pays cibler : prendre en compte la religion, la culture...

Par contre, l'absence de stratégies sectorielles ainsi que les métiers mondiaux, représentent une limite d'envergure du projet de diplomatie économique, une tendance de spécialisation s'est répandue à travers le monde. Une spécialisation qui permet l'intégration aux chaînes de valeur.

b. La numérisation des secteurs d'activité :

La numérisation des secteurs d'activité est un enjeu majeur, dans la mesure où il permet d'adapter l'ensemble de l'économie aux mutations issues du développement des NTIC et de la mondialisation économique. Le projet de diplomatie économique porte sur l'établissement d'un portail numérique comme une banque d'information, dans le but de servir les opérateurs nationaux.

La numérisation en Algérie reste inadaptée dans sa globalité. Cette situation représente une limite à la diplomatie économique, dans le sens où cette dernière doit être en parfaite coordination avec tous les intervenants dans la promotion des exportations et dans l'attractivité des IDE.

c. Une réforme fiscale souhaitable :

Le déploiement des outils de la diplomatie économique dans le but d'attirer les IDE se trouve limité par l'imposition rigide et inadaptée. Les investisseurs étrangers mettent en compétition les Etats, qui instaurent un climat d'affaires susceptible de bénéficier des délocalisations, dans le cadre de la DIT.

d. Réformes réglementaires et législatives :

L'ensemble de la réglementation algérienne est instable et imprévisible¹¹⁵. Une situation qui met en péril l'attractivité des IDE, et qui limite l'effort diplomatique, par le manque d'opportunités et de privilèges à offrir aux investisseurs étrangers.

La diplomatie économique qui se charge de la promotion des exportations, de l'attractivité des IDE, et de l'influence lors des enceintes internationales, se trouve limitée par une législation et une réglementation inadaptées à l'économie globale.

e. Un nouveau modèle économique :

La volonté étatique d'établir un changement radical du modèle économique doit être reflétée dans un projet gouvernemental. Les autorités publiques ont opté pour un ensemble de mesure en matière de diplomatie économique, dans une perspective de sortie de crise, à travers la promotion des exportations. Sur le moyen et le long terme aucune mesure n'a été prise.

¹¹⁵ Directeur de la balance commerciale de la Banque Centrale. Conférence au sein des affaires étrangères, 04/03/2021, 10 :30

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale :

L'objet principal de notre recherche s'est articulé autour de la question suivante : « **La diplomatie économique peut-elle contribuer à faire face à la crise économique dans laquelle l'Algérie s'est engagée depuis au moins 2014, et si oui, à quelles conditions, et quelles en seraient la portée et les limites ?** », qui va nous permettre de mesurer la volonté de l'Etat à établir une diplomatie économique, apte à contribuer dans la sortie de crise.

- On a entamé dans le premier chapitre une présentation détaillée du concept de diplomatie économique, afin de familiariser le lecteur à ce domaine complexe, et ce à travers une contextualisation historique, un ensemble de définitions, une typologie et une comparaison des deux écoles de pensée dominantes du 21ème siècle en le domaine. Par la suite, a eu lieu l'exposition de deux modèles de diplomatie économique : le modèle canadien, qui reflète une efficacité, et une portée remarquable. Ensuite, il sera question d'aborder le modèle marocain, qui a suscité notre intérêt par son évolution, notamment son expansion sur le continent africain. Suite à l'exposition des deux modèles, une synthèse sera restituée, abordant huit bonnes pratiques internationales en matière de diplomatie économique :
- 1- Un corps de représentants économiques à l'étranger, compétent, spécialisé, et doté d'attribution nécessaire
 - 2- Intégration de la diplomatie économique dans un dispositif institutionnalisé, efficient de promotion des exportations
 - 3- Coopération interinstitutionnelle avec une tendance à l'évaluation à l'externe
 - 4- Coopération avec le secteur privé
 - 5- Une nette priorité est donnée à l'information
 - 6- Souplesse et autonomie dans le cadre d'un contrat de performance
 - 7- Un financement public où la part d'autofinancement influe la performance
 - 8- Une activité qui favorise les PME
- Le deuxième chapitre a permis par ses deux sections de démontrer la volonté de l'Etat à opérer un changement de la structure économique, à travers le plan de relance socio-économique. Une volonté proclamée par les autorités publiques, notamment le président de la république lors de la conférence du 18/19 aout 2020 au CIC. L'Etat tend à concrétiser la volonté proclamée à travers un ensemble de mesures. En matière de

diplomatie économiques, quatre mesures ont été prises : (i) la création du Bureau d'Information et de Promotion des Investissements et des Exportations, (ii) la formation des AECE, (iii) la mise en place d'un portail numérique, (iiii) l'établissement d'un réseau d'AECE.

- Le premier résultat de notre recherche nous mène à infirmer notre première hypothèse : **« La mise en œuvre de la diplomatie économique fait l'objet au niveau des pouvoirs publics d'une volonté politique réelle reflétée dans un projet gouvernemental dédié ».**

En effet, la volonté proclamée des autorités publiques s'est concrétisée par quatre mesures, afin de redynamiser la diplomatie économique. Il n'existe aucune loi ou projet dédié à la diplomatie économique.

Les mesures prises entrent dans le plan de relance économique, dans une perspective de sortie de crise, et non pas dans le but de réformer tout le dispositif de diplomatie économique, afin d'établir un modèle adapté au long terme.

- Dans le même chapitre a eu lieu une confrontation entre les bonnes pratiques internationales et les mesures prises par les autorités publiques, synthétisée dans un tableau.

- A partir des résultats de la confrontation, la deuxième hypothèse est mitigée : **« Ce projet gouvernemental intègre les bonnes pratiques en la matière ».**

Les mesures prises par les autorités publiques répondent partiellement aux bonnes pratiques internationales. Parmi les mesures prises et les bonnes pratiques, la conformité se concrétise à travers :

- ✓ La création du BIPIE qui aide à collecter, traiter et diffuser l'information économique et commerciale aux opérateurs nationaux.
- ✓ La mise en place d'un réseau d'AECE, afin d'établir une coordination entre les différentes représentations économiques, dans le but de promouvoir les exportations.
- ✓ La création d'un portail numérique, afin d'établir une communication fiable aux opérateurs nationaux
- ✓ La formation, qui était dans le but de perfectionner les attachés, afin qu'ils puissent remplir leurs missions d'accompagnement des opérateurs économiques, et la promotion de l'image du pays.

En revanche, le projet de redynamisation contient certains manquements :

- ✓ Spécialisation dans le domaine commercial des AECE
- ✓ Facturation des services

- ✓ En matière d'organisation (souplesse et autonomie)
 - ✓ En matière d'évaluation.
- Le troisième chapitre présente la portée et les limites du projet de diplomatie économique. Lors de ce chapitre il sera question de mesurer l'intervention de la diplomatie économique, dans les défis économiques définis par le plan de relance.
 - Les conclusions tirées des deux sections, prouvent que la troisième hypothèse est mitigée :
« Le plan gouvernemental de relance économique met en perspective des défis stratégiques que la diplomatie économique va prendre en charge à travers ses trois axes d'intervention à savoir : la promotion des exportations hors hydrocarbures, l'attractivité des IDE et l'influence dans les enceintes internationales ».

En effet, le projet gouvernemental de relance économique met en perspective des défis stratégiques, où la diplomatie économique joue un rôle fondamental à travers ses trois axes d'intervention :

- ✓ A travers l'harmonisation de l'industrie nationale, la diplomatie économique se charge de promouvoir les produits industrialisés
 - ✓ Une réforme fiscale, réglementaire et législative, souhaitable, aide à améliorer le climat des affaires susceptible d'attirer les IDE, ainsi la diplomatie économique se charge d'attirer les IDE, à travers la représentation de l'image du pays à l'étranger.
- Par contre le projet de diplomatie économique n'intervient pas dans tous les défis fixés par le plan de relance économique. Par rapport à la diplomatie multilatérale aucune mesure n'a été prise, afin d'accroître l'influence lors des enceintes internationales, qui est un axe important de la diplomatie économique.

Durant la réalisation de ce modeste travail, on a fait face à de nombreuses difficultés, notamment celles en rapport avec la documentation. Notre bibliographie, en plus du fait qu'elle soit limitée en ce qui concerne notre thème, s'est montrée parfois sans apport tangible, surtout vis-à-vis des mémoires précédents. Il existe en effet peu d'informations concernant la diplomatie économique en Algérie, encore moins en ce qui concerne les mesures actuelles de redynamisation, du fait que nos investigations ont été réalisées au même temps que ces mesures se mettaient en œuvre sur le plan réel. En plus, nous avons rencontré des difficultés à nous familiariser avec le jargon politique notamment diplomatique au tout début, étant donné notre vocation initiale aux sciences commerciales, qu'on a su contenir par la suite avec beaucoup de

lecture en le domaine. Nous sommes, compte tenu de cette entrave, conscients que notre travail pourrait contenir des manquements en ce sens.

Au terme de ce mémoire, on souhaite orienter notre recherche vers de nouveaux axes permettant de compléter notre étude, dans l'espoir d'aboutir à des résultats plus prometteurs, et peut être ainsi boosté l'économie nationale. Il s'agit d'une articulation entre les défis économiques pour une sortie de crises, à travers des réformes institutionnelles, et un déploiement d'une diplomatie économique, priorisant l'attractivité des IDE.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Bibliographie

1. Ouvrages :

- CCI (ITC), Accéder à de nouveaux marchés : Guide à l'intention des conseillers commerciaux à l'étranger, Genève : ITC, 2013, 225p.
- CHAVAGNEUX. *La diplomatie économique : plus une affaire d'Etats*, Pouvoir, 1999
- HEBRARD. (Patrick), *Projection navale et diplomatie*.
- ARES. (Mathieu), BOULANGER. (Eric) et MOTTET. (Eric), *La guerre par d'autres moyens. Rivalités économiques et négociations commerciales au XXI^e siècle*, Les presses de l'Université de Montréal, 2021. 194p.
- BONIFACE. (Pascal Dir), *Atlas des relations internationales*, Paris, 2006
- CARRON DE LA CARRIERE. (Guy), *La diplomatie économique. Le diplomate et le marché*, Paris, Economica, 1998. 221p.
- CHABANI. (Smain) et OUACHERINE. (Hassane), *Guide de méthodologie de recherche en science sociales*, 2^{ème} édition, 214p.
- Dictionnaire de l'économie, LAROUSSE sous la direction de BEZBAKH. (Pierre) et GHERARDI. (Sophie).
- KESSLER. (Marie Christine), « *Presse des ambassadeurs* », sciences Po, 2012.
- AZEULOS. (Martin), *Les évolutions de la diplomatie économique américaine*, Géoéconomie, Hiver 2010 2011,
- MOONS. (Selwyn), VAN BERGIJIK. (Peter), *Economic Diplomacy Works: a meta-analysis of its effects on international economic flows*. MAER Colloquium, August 2013
- KHALFOUNE. (Tahar), *Système juridique en Algérie : Un pluralisme normatif désordonné*, In : Revue internationale de droit comparé. Vol. 67 N°2, La comparaison en droit public, 2015, p 409.

2. Thèses et mémoires :

- YAHIAOUI. (Lydia) et OUDJMIA. (Ryma), *La ZLECAF : opportunités et contraintes pour les exportations intra-africaines. Etude de cas : le commerce extérieur algérien. Mémoire de Master en sciences commerciales*, Affaires internationales, EHEC Alger, 2020.
- AOUIZ. (Nabil) et HAIK. (Azzedine), *Le rôle de la diplomatie économique dans l'attraction des investissements directs étrangers hors hydrocarbures. Etude de cas : la direction générale de la promotion des investissements*. Mémoire en master en sciences commerciales, Affaires internationales, EHEC Alger, 2018.
- BELHADJ. (Bilel), *Le rôle de la diplomatie économique dans le développement du commerce extérieur. Etude de cas : Algérie*. Mémoire en Master en sciences commerciales, Affaires internationales, EHEC Alger, 2015.

- HANOUCHE. (Samira), *L'approche du marché algérien par la diplomatie économique française*. Mémoire de Magister encadré par M. BOUCHAKOUR, EHEC Alger, 2014.
- BABA AHMED. (Hichem), *Le rôle de la diplomatie algérienne dans le processus d'exportation des produits hors hydrocarbures*. Mémoire de Magister en sciences commerciales, marketing, EHEC Alger, 2010.
- BENTEBOULA. N, MAZOUZI. R.L., *La diplomatie économique et commerciale au service du commerce extérieur*, Mémoire de licence, EHEC-Alger, Juin 2012

3. Articles et périodiques :

- LIBERTE, N° 8758, 28/04/2021.
- Journal Officiel de la République Algérienne n°39 date du 16 juin 2004.
- HEDIR. (Mouloud), économiste et spécialiste en politique commerciale, « *La relance passe par un nouveau paradigme économique* », LIBERTE, rubrique : économie, p. 7

4. Rapports :

- La rencontre nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle, Plan d'action du gouvernement : pré requis pour une relance socio-économique, page 5-8.
- Conseil National Economique et Social (CNES), la rencontre nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle, Aout 2020.
- Rapport de la Banque Mondiale sur son diagnostic de l'Algérie, disponible sur <https://www.banquemonddiale.org/fr/country/algeria/overview>
- Bulletin : Recherche scientifique et sécurité énergétique, Centre Des Energies Renouvelables Algérie.
- TAHAR ELQOUR, la diplomatie économique du Maroc, disponible sur <https://revues.imist.ma/index.php/GIG/article/view/23783>
- La diplomatie économique et l'insertion internationale de l'économie marocaine, disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/263807982_La_diplomatie_economique_et_l'insertion_internationale_de_l'economie_marocaine
- Rapport économique de l'Algérie du 08/2020, Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Suisse.
- Note de conjoncture, Traverser la pandémie de COVID-19, engager les réformes structurelles, Groupe de la Banque Mondiale, Automne 2020.

5. Webographie :

- <http://www.mae.gov.dz/Diplomatie-Economique.aspx>
- <https://www.aps.dz/economie/118210-trois-principales-mesures-pour-renforcer-la-diplomatie-economique-algerienne>
- <https://www.cairn.info/algerie-culture-et-revolution--9782020045353-page-91.htm>

- <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/sup-eco/le-marche-parallele-des-changes-en-algerie-10-02-2020>
- www.elwatan.com ensemble des articles de l'économiste et expert international A. BESSAHA (consulté à différentes reprises).
- <https://www.cairn.info/manuel-de-diplomatie> consulté le 15/03/2021 à 18:00
- <https://www.aps.dz/algerie/118216-des-mesures-pour-promouvoir-la-diplomatie-economique> consulté le 18/03/2021 à 19:00
- <https://www.aps.dz/economie/118210-trois-principales-mesures-pour-renforcer-la-diplomatie-economique-algerienne> consulté le 18/03/2021 à 20:00
- <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-economie-2013-3-page-119.htm> consulté le 20/03/2021 à 19:00
- <https://youmatter.world/fr/definition/recession-definition-causes-et-consequences-exemples-perspectives/> consulté le 20/03/2021 à 20:00
- <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjxhdvp8s7vAhVgA2MBHfIZDJAQFjAAegQIBBAD&url=https%3A%2F%2Ffr.wikipedia.org%2Fwiki%2FInternationalisme&usg=AOvVaw07cz5YPxD7rfEoYm06tFTO&cshid=1616794061510729> consulté le 27/03/2021 à 16:00
- https://www.whoswho.fr/decede/biographie-guy-carron-de-la-carriere_5540 Consulté le 29/03/2021 à 10:00
- <http://www.monde-diplomatique.fr/1955/11/CARCOPINO/21589> , consulté le 24/04/2021 à 04 :03.
- <http://evene.lefigaro.fr/citations/john-maynardkeynes#:~:text=%E2%80%99CLa%20sagesse%20universelle%20enseigne%20qu,conventions%20que%20r%C3%A9ussir%20contre%20elles.%E2%80%9D&text=%E2%80%99CCe%20qui%20arrive%20en%20fin,in%C3%A9vitable%20mais%20l'important%20est%20pas,%C3%A9chapper%20aux%20id%C3%A9es%20anciennes.%E2%80%9D>
- <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2005-4-page-59.html>
- https://link.springer.com/chapter/10.1057/9780230554931_2
- <https://choiseul.info/wp/uploads/2015/06/Revel.pdf>
- <https://choiseul.info/wp-content/uploads/2015/06/Revel.pdf>
- <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2001-4-page5.htm>

- https://www.researchgate.net/publication/285971846_Business_Diplomacy_in_Practice_What_Do_the_Experts_Say
- <https://revues.imist.ma/index.php/GIG/article/view/23783/12614>
- <https://www.aps.dz/regions/57368-l-importance-de-l-activation-du-couloir-vert-pour-la-communaute-algerienne-soulignee-a-el-oued>
- <https://amb-algerie.fr/6661/un-bureau-dinformation-et-de-promotion-des-investissements-et-des-exportations-inaugure/#:~:text=ALGER%20%E2%80%93%20Le%20Bureau%20d'information,op%C3%A9rations>
- <https://economic-research.bnpparibas.com/html/fr-FR/Financement-conventionnel-option-controlee-24/01/2019,32603>
- <https://www.eldjazaircom.dz/2020/08/03/a-propos-de-larticle-34-de-la-constitution-de-2020/>
- <https://cms.law/fr/dza/news-information/loi-de-finances-pour-2021>
- <https://www.elwatan.com/edition/contributions/la-modernisation-du-secteur-public-une-necessite-pour-la-reussite-des-reformes-et-des-projets-economiques-22-01-2020>
- <https://www.20minutes.fr/economie/547707-20081126-economie-un-plan-de-relance-comment-ccedil-a-marche>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_relance
- http://www.toupie.org/Dictionnaire/Politique_relance.htm
- <https://www.aps.dz/economie/75855-la-securite-alimentaire-en-algerie-demeure-fragile-malgre-les-avancees-realisees>
- <https://www.algerie-eco.com/2021/05/03/securite-alimentaire-urgence-signalée/>
- <https://www.algerie-eco.com/2021/05/03/securite-alimentaire-urgence-signalée/>
- <https://www.aps.dz/economie/123136-exportations-hors-hydrocarbures-une-hausse-de-64-56-durant-les-4-premiers-mois-de-2021>
- <https://www.aps.dz/economie/122308-les-exportations-hors-hydrocarbures-pourraient-atteindre-les-5-milliards-de-dollars-d-ici-la-fin-2021>
- <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2002-2-page-61.htm>

ANNEXES

Annexes n°01 : Le contexte historique de la diplomatie contemporaine

Après les erreurs commises entre les deux guerres, les élaborateurs des accords de Bretton WOODS, ont cherché à mettre en place, un système international qui permet d'organiser le marché des changes, et de faire face aux perturbations comme celles des années 1930. Cette mesure a été prise dans le but d'organiser les échanges internationaux, succédant à la mise en place de la GATT, réduisant les barrières tarifaires, avec une optique libératrice du marché, alors que le monde fonce dans une guerre froide entre deux pôles d'influence, idéologiquement antagonistes.

Cette organisation du marché des changes, est déclenchée par la création du Gold-Exchange Stands, un système monétaire international fondé sur le Dollar Américain, comme seule monnaie définie en or (35 dollars l'once), les autres monnaies sont convertibles au Dollar US avec un taux fixe.

Parallèlement, en 1945, les Etats-Unis afin de surveiller les politiques monétaires nationales, ont créé le FMI (Fonds Monétaire Internationale), un organisme qui à la base intervient en mettant en œuvre des politiques de redressement en cas de crise de change. Cette institution doté d'une influence inégale, va assurer aux Etats-Unis une arme redoutable d'influence au niveau bilatéral et multilatéral de la diplomatie économique.

Le monde divisé en deux blocs, abritait une diplomatie économique, pratiquée par les capitalistes, dont le rôle était la limitation des interventions publiques, laissant le marché comme seul régulateur de l'économie mondiale.

Après l'évolution massive de l'économie mondiale durant les trente glorieuses (1945-1975), le système des taux de change fixe, s'est écroulé en 1973, les Etats-Unis n'ont pas pu garantir le volume de monnaie nécessaire à l'excédent du Dollar US des autres nations. Le système monétaire international est passé à un régime de change flottant, en fonction des forces du marché.

Jusqu'à la dissolution de l'URSS, le multilatéralisme a battu ses fondements, à travers les instances internationales, qui collaboraient dans le sens de la promotion du libre- échangeisme, de la création de la GATT, passant par les 13 rounds donnant naissance à l'OMC en 1994, les accords régionaux se sont multipliés, accordant plus de champs de manœuvre à la diplomatie

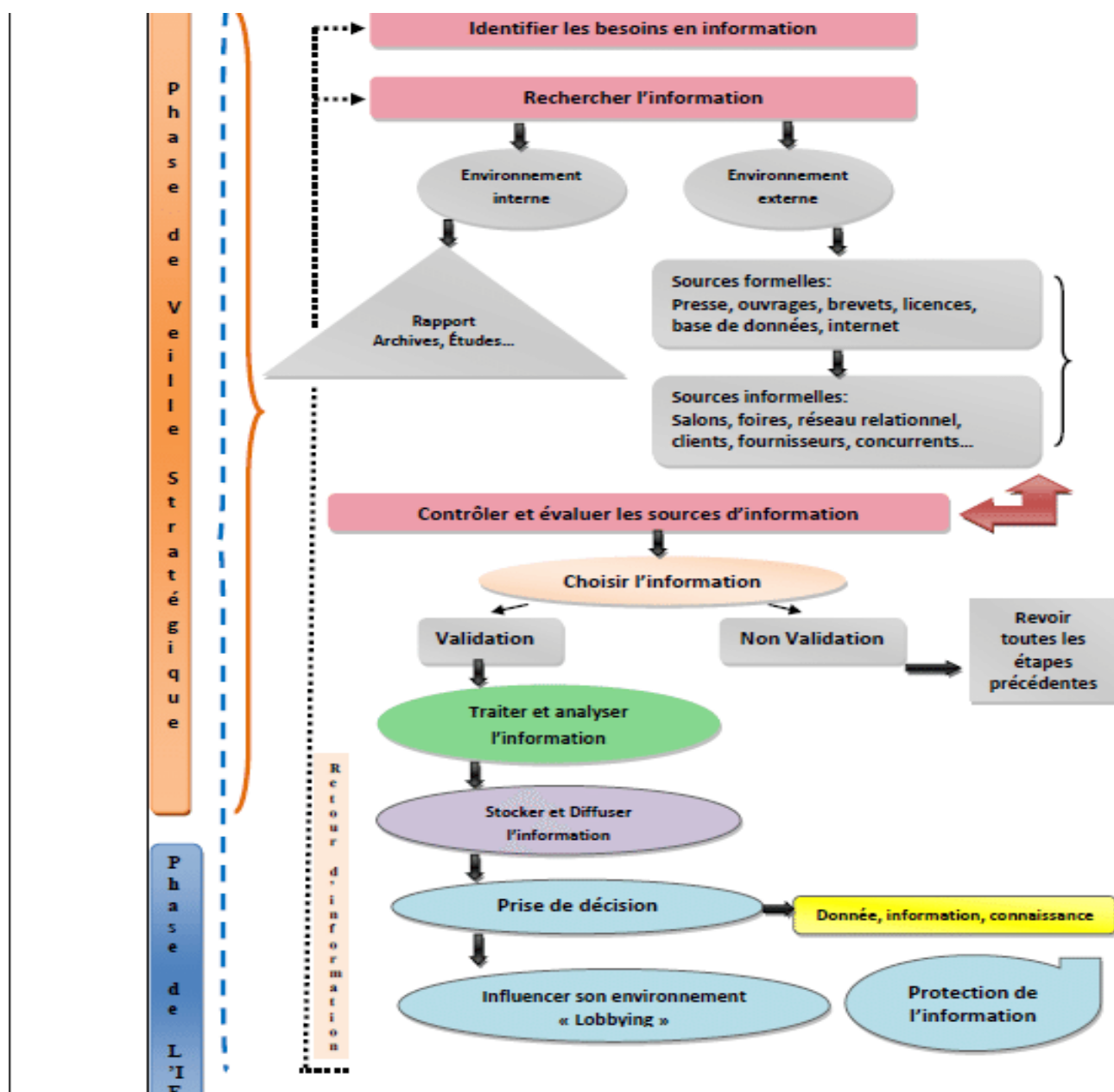
économique, qui se charge sur d'autres volets, de promouvoir les exportations et d'attirer les investissements étrangers.

Dans la période post-seconde guerre mondiale, la diplomatie économique a élargi son domaine d'intervention, visant l'organisation des marchés des matières premières.

Plusieurs mesures ont été prises¹¹⁶, notamment par rapport à la matière devenu stratégiquement vitale : le pétrole.

¹¹⁶ BABA AHMED. (Hichem), op.cit

Annexe n° 02 : Schéma explicatif du processus d'intelligence économique.



16 Moharram 1441 16 septembre 2019	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 56	5
— de l'évaluation, de la supervision, de la mise en œuvre et du suivi de tout dossier d'outils des mécanismes de coopération bilatérale ; Elle comprend deux (2) sous-directions : a) La sous-direction des pays du Maghreb arabe, chargée : — de la préparation des dossiers relatifs à la coopération bilatérale ; — de la préparation des recommandations et des décisions dans le cadre de la coopération bilatérale ; — de la préparation des dossiers relatifs aux commissions mixtes ; b) La sous-direction de la Ligue des Etats arabes et des organisations spécialisées, chargée : — de la préparation des dossiers relatifs aux réunions de la Ligue des Etats arabes ; — de la préparation des dossiers et propositions en ce qui concerne les conseils ministériels, les organisations et les centres arabes spécialisés ; — du suivi des différentes décisions et recommandations émanant de la Ligue des Etats arabes. Art. 4. — La direction générale « Afrique », est chargée : — de la mise en œuvre de la coordination de la politique africaine africaine aux plans bilatéral et multilatéral ; — de la promotion des actions de coopération ; — de l'évaluation et du suivi des actions de coopération. Elle comprend deux (2) directions : 1. La direction des relations bilatérales africaines, chargée : — du suivi des relations bilatérales ; — de proposer des formules de développement et de promotion de la coopération entre l'Algérie et les pays africains. Elle comprend trois (3) sous-directions : a) La sous-direction des pays du Sahel, chargée du suivi des relations de l'Algérie avec les pays voisins du Sahel. b) La sous-direction de l'Afrique orientale et australe, chargée du suivi des relations de l'Algérie avec les pays de l'Afrique orientale et australe. c) La sous-direction de l'Afrique occidentale et centrale, chargée du suivi des relations de l'Algérie avec les pays de l'Afrique occidentale et centrale. 2. La direction des relations multilatérales africaines, chargée du suivi des activités à caractère multilatéral de l'Union africaine, de la commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et des institutions et organisations sous-régionales.	Elle comprend deux (2) sous-directions : a) La sous-direction de l'Union africaine, chargée : — de la préparation de la participation de l'Algérie aux activités de l'Union africaine et de ses organes subsidiaires ; — du suivi de la mise en œuvre des décisions prises dans ce cadre. b) La sous-direction des organisations sous-régionales et de l'intégration continentale, chargée : — de la préparation de la participation de l'Algérie aux activités de la commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et des organisations parallèles par elle ; — du suivi des activités des communautés économiques régionales. Art. 5. — La direction générale « Europe », est chargée : — de la mise en œuvre de la politique de l'Algérie en direction des pays de l'Europe occidentale, ainsi que des pays de l'Europe orientale et orientale ; — de promouvoir et de coordonner, avec les autres structures de l'Etat, la coopération, le dialogue et le partenariat avec les institutions de l'Union européenne et la région euro-méditerranéenne. Elle comprend trois (3) directions : 1. La direction de la coopération avec l'Union européenne et les institutions européennes, chargée de la promotion, de la gestion et du suivi du partenariat bilatéral avec l'Union européenne ainsi que dans le cadre euro-méditerranéen. Elle comprend trois (3) sous-directions : a) La sous-direction des institutions européennes et des relations euro-méditerranéennes, chargée : — de la coordination de la participation de l'Algérie au processus de partenariat entre l'Union européenne et les pays méditerranéens au forum méditerranéen, ainsi que dans le cadre de la méditerranée occidentale ; — du suivi des relations de l'Algérie avec le parlement européen et le conseil de l'Europe ; — de la coordination et du suivi de la participation de l'Algérie aux conférences ministérielles et spécialisées de la méditerranée occidentale. b) La sous-direction du partenariat avec l'Union européenne, chargée : — de la gestion, du suivi et de l'évaluation de l'application de l'accord d'association avec l'Union européenne ; — de la planification, de la négociation et de la coordination de la mise en œuvre des programmes de coopération financière et technique entre l'Algérie et l'Union européenne.	Elle comprend deux (2) sous-directions : a) La sous-direction des relations bilatérales, chargée : — de la mise en œuvre de la politique de l'Algérie en direction des pays de l'Europe occidentale, ainsi que des pays de l'Europe orientale et orientale ; — de promouvoir et de coordonner, avec les autres structures de l'Etat, la coopération, le dialogue et le partenariat avec les institutions de l'Union européenne et la région euro-méditerranéenne. Elle comprend trois (3) directions : 1. La direction de la coopération avec l'Union européenne et les institutions européennes, chargée de la promotion, de la gestion et du suivi du partenariat bilatéral avec l'Union européenne ainsi que dans le cadre euro-méditerranéen. Elle comprend trois (3) sous-directions : a) La sous-direction des institutions européennes et des relations euro-méditerranéennes, chargée : — de la coordination de la participation de l'Algérie au processus de partenariat entre l'Union européenne et les pays méditerranéens au forum méditerranéen, ainsi que dans le cadre de la méditerranée occidentale ; — du suivi des relations de l'Algérie avec le parlement européen et le conseil de l'Europe ; — de la coordination et du suivi de la participation de l'Algérie aux conférences ministérielles et spécialisées de la méditerranée occidentale. b) La sous-direction du partenariat avec l'Union européenne, chargée : — de la gestion, du suivi et de l'évaluation de l'application de l'accord d'association avec l'Union européenne ; — de la planification, de la négociation et de la coordination de la mise en œuvre des programmes de coopération financière et technique entre l'Algérie et l'Union européenne.
16 Moharram 1441 16 septembre 2019	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 56	5

Annexe n° 04 :

**Tableau : Forces et faiblesses des différents types d'organisation
de CCE.**

Structures de CCE	Points forts	Points faibles
(D) diplomates rattachés aux ambassades et consulats	• Lien étroit possible entre la politique commerciale et l'activité promotionnelle. • Coordination étroite des objectifs nationaux (avec l'image de marque, par exemple). • Accès facilité au gouvernement, entre autre, de par statut d'ambassade/diplomatique. • Ligne hiérarchique claire (normalement directement à l'ambassadeur) • Dispose généralement de la couverture diplomatique.	• Souvent situés loin des régions commerciales. • Priorités divergentes entre la promotion du commerce et d'autres engagements. • Absence de lien direct avec le monde des affaires. • Absence de lien direct avec l'IAC ou l'OPC. • Agents généralement non sélectionnés pour leur connaissances commerciales mais pour d'autres raisons.
(RC) conseillers commerciaux des ambassades et consulats	• Lien étroit entre la politique commerciale et l'activité promotionnelles. • Coordination étroite des objectifs nationaux (avec l'image de marque, par exemple). • Accès facilité au gouvernement entre autre, de par statut d'ambassade/diplomatique. • Agents sélectionnés pour leurs connaissances commerciales. • Lien étroit avec l'OPC et l'IAC. • Couverture diplomatique.	• Difficulté à définir les lignes hiérarchiques (ambassadeur ou IAC) et des chevauchements sont fréquents. • Souvent situés loin des régions commerciales. • Risque de priorités divergentes entre la promotion du commerce et les autres fonctions de l'ambassade.
(B) bureaux commerciaux à l'étranger : généralement sous la tutelle du ministre du commerce ou des OPC.	• Situés dans des centres commerciaux • Lien étroit avec les priorités nationales (avec l'image de marque, par exemple). • Personnel possédant une expérience du commerce. • Lien étroit avec l'IAC du pays d'origine. • Se concentre sur les questions commerciales. • Dispose parfois d'une couverture diplomatique	• Difficulté à définir les lignes hiérarchiques (ambassadeur ou IAC) et des chevauchements sont fréquents. • Priorités divergentes entre la promotion du commerce et les autres fonctions de l'ambassade. • Difficulté pour organiser les événements tel que les missions commerciales dirigées par le ministre.

(B) bureaux commerciaux à l'étranger des associations sectorielles : généralement hébergées indépendamment	• Généralement situés dans les centres commerciaux • Personnel possédant une expérience du commerce • Lien étroit avec la branche du pays d'origine • Se concentre sur les questions commerciales • Lien étroit possible avec les organisations sectorielles locales équivalentes	• Eloignement des questions de politique commerciale • Manque de cohésion avec les priorités nationales du gouvernement (comme l'image de marque, par exemple) • Absence de lien direct avec l'OPC (lien uniquement avec leur propre IAC) • Peuvent se concentrer sur un secteur très limité et ignorer les autres. • Peuvent nuire aux priorités d'autres organisations • Accès au gouvernement compliqué • Peuvent subventionner des activités différemment des autres organisations
(RE) représentant étranger des régions ou villes du pays d'origine Les pays mettent parfois leurs ressources en commun pour ouvrir un bureau promotionnel	• Généralement situés dans des régions commerciales • Peuvent offrir des services de qualité à leur propre groupe restreint de clients et ignorer les autres • Ligne hiérarchique claire avec l'organisation du pays d'origine • Promotion de l'investissement dans leur région grâce à des liens régionaux étroits et à des systèmes d'appui dans le pays d'origine	• Généralement aucune loyauté vis-à-vis des priorités nationales – vision étroite. • Peuvent être en concurrence avec un autre CCE dans la même région • Leurs exportateurs peuvent choisir d'autres CCE et leurs services et accroître la charge de travail • Risque de doublons • Risque de confusion avec le gouvernement du pays hôte et les organisations) vocation commerciale quant aux rôles du CCE • Risque de distorsion des priorités nationales (promotion de leur région aux dépens d'autres régions) • Pas de couverture diplomatique, l'obtention de permis de travail peut être difficile • Peuvent avoir besoin d'aide de l'ambassade lorsque les VIP du pays souhaitent organiser des visites de haut niveau pendant leurs déplacements.

Source : Guide du CCI, op.cit, pages 16-17.

Annexe n°05 : Fonctions du BIPIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction de la Promotion et du Soutien aux Echanges Economiques

Bureau d'Information et de Promotion des Investissements et des Exportations



Le Bureau d'Information et de Promotion des Investissements et des Exportations (BIPIE), situé au siège du Ministère des Affaires Etrangères (Plateau des Annassers), est un espace dédié aux opérateurs économiques algériens, y compris au sein de notre communauté nationale à l'étranger engagés dans des opérations d'exportations ou de partenariat avec des partenaires étrangers.



Le bureau a pour principales missions :

- 1** De vous recevoir dans un espace convivial du Ministère, après une prise de rendez-vous par téléphone, fax ou e-mail, pour vous informer et vous fournir, le cas échéant, toute documentation disponible en rapport avec les volets externes de vos démarches (réglementation dans les pays ciblés, accès aux marchés extérieurs, appels d'offres internationaux, propositions de partenariat, missions économiques et expositions à l'étranger, ...)
- 2** Mettre à votre disposition le réseau des Chargés des affaires économiques et commerciales de l'ensemble de nos missions diplomatiques et consulaires dans le monde avec la facilité de contacts directs et rapides ;
- 3** Vous accompagner dans la phase finale de vos démarches pour les opérations d'exportation de produits ou de services ;
- 4** Organiser en étroite collaboration avec les autres départements ministériels et organismes concernés des activités de formation, séminaires, journées d'étude et missions économiques ;
- 5** Vous orienter vers les ministères, organismes, instances et ambassades accréditées à Alger pour toutes demandes qui ne relèvent pas des compétences du Ministère des Affaires Étrangères.

La diversification de notre économie, l'augmentation de notre production, le respect des normes de qualité et de concurrence, la rigueur dans les démarches, le professionnalisme des opérateurs, le soutien des pouvoirs publics à tous les niveaux seront les fondements de la réussite commune et les garants pour atteindre les objectifs fixés.

Adresse du Bureau : Ministère des Affaires Étrangères, Plateau des Annassers, Kouba, Alger, Algérie.

Téléphone : + 213 (0) 21 50 42 19 / + 213 (0) 21 50 42 47

Fax : + 213 (0) 21 50 42 54 / + 213 (0) 21 50 43 23

E-mail : bi pie@mae.dz

Site web: www.mae.gov.dz

Annexe n° 06 : Questions pour les entretiens.

Ci-après l'ensemble des questions posées lors de nos entretiens au MAE. Les réponses nous ont servies d'informations pour compléter notre étude.

- Y a-t-il des éléments en dehors du cadre de la relance économique qui ont motivé la redynamisation du processus de diplomatie économique en Algérie ?
- Pour quelle finalité ces mesures ont été prises ?
- Existe-t-il des stratégies sectorielles ? si oui, quels secteurs sont-ils prioritaires ?
- Existe-t-il une coordination entre les différents acteurs de la chaîne d'exportation en Algérie ?
- En quoi constitue le BIPIE ? Quels sont ses principales missions ?
- A quelle hauteur ces mesures contribuent-elles à promouvoir les exportations hors hydrocarbures et l'attraction des IDE ?
- Existe-t-il des résultats réels suite à l'instauration de ces mesures ? si oui, lesquels ?
- Le modèle algérien de diplomatie économique est-il conforme aux bonnes pratiques internationales ?
- Dans les bonnes pratiques, il est mentionné que les autorités publiques mettent en place un organisme central qui joue le rôle de chef de file afin de coordonner les efforts des différentes instances, quel est cet organisme ?
- Une tendance s'affiche, favorisant l'accompagnement des PME comme porteurs de flambeau des exportations ; par la diplomatie économique, quelle est la place de ces entités dans le modèle algérien ?
- Quelles sont les limites de la diplomatie économique algérienne ?

TABLE DES MATIERES

Remerciements

Résumés

Sigles et acronymes

Liste des tableaux

Liste des figures

Sommaire

Introduction générale

CHAPITRE I : LE CADRE GLOBALE D'ANALYSE.....4

Introduction au chapitre.....5

Section 01 : Concept et approche de la diplomatie économique.....6

- I. Historique de la diplomatie économique.....6
 - 1. La diplomatie économique au moyen âge.....6
 - 2. La diplomatie moderne.....7
 - 3. La diplomatie économique à l'ère de la colonisation.....7
 - 4. La diplomatie économique contemporaine du 20^{ème} et du 21^{ème} siècle.....8
- II. Le concept de diplomatie économique.....9
 - 1. D'une diplomatie politique à une diplomatie économique.....9
 - 2. Qu'est-ce qu'une diplomatie économique ?.....10
 - a. Une diplomatie d'influence et d'anticipation des décisions.....11
 - b. La diplomatie publique.....12
 - c. Les instruments de la diplomatie économique.....12
 - ❖ Les relations.....12
 - ❖ La négociation.....13
 - ❖ L'influence.....13
 - 3. Typologie de la diplomatie économique.....14
 - a) Diplomatie économique et diplomatie commerciale.....14
 - b) Diplomatie économique multilatérale et diplomatie économique bilatérale 15
 - c) La diplomatie macroéconomique et la diplomatie microéconomique.....17
 - La diplomatie macroéconomique.....17
 - La diplomatie microéconomique.....17
- III. Les écoles de pensée dominantes de diplomatie économique du 20^{ème} siècle.....18
 - 1. La vision traditionnelle de l'école réaliste.....19
 - 2. Le modèle triangulaire de la diplomatie économique.....21
 - a. La diplomatie économique Etats-Etats.....24
 - b. La diplomatie économique Etats-Firmes.....24
 - c. La diplomatie économique Firmes-Firmes.....25

Section 02 : Modèles de diplomatie économique et bonnes pratiques internationales.....26

I.	Les modèles de diplomatie économique.....	26
1.	Le modèle canadien.....	26
a.	L'évolution de la diplomatie économique canadienne.....	26
b.	Le dispositif canadien de diplomatie économique.....	28
c.	Les services de délégués commerciaux du Canada.....	29
d.	Diplomatie économique régionale.....	31
2.	Le modèle marocain.....	31
a.	Le dispositif marocain de diplomatie économique.....	32
b.	La diplomatie économique régionale du Maroc.....	33
II.	Les bonnes pratiques internationales.....	34
1)	Un corps de représentants économiques à l'étranger, compétent, spécialisé et doté d'attribution nécessaire.....	34
2)	Intégration de la diplomatie économique dans un dispositif institutionnalisé efficient de promotion des exportations.....	35
3)	Coopération interinstitutionnelle avec une tendance à l'évaluation externe.....	36
4)	Coopération avec le secteur privé.....	37
5)	Une nette priorité est donnée à l'information.....	39
6)	Souplesse et autonomie dans le cadre d'un contrat de performance.....	40
7)	Un financement public où la part d'autofinancement influe sur la performance...41	
8)	Une activité qui favorise les PME.....	41
Section 03 : Propositions du CCI en matière de CCE.....		42
I.	Le CCE : maillon d'une chaîne.....	42
1.	Le CCE et les IAC.....	42
a.	Qu'est-ce qu'une IAC ?.....	42
b.	CCE et IAC : nécessité d'une collaboration étroite.....	42
2.	Le CCE et son organisation.....	43
A.	Hiérarchisation du CCE.....	43
B.	Forces et faiblesses de l'organisation.....	43
3.	Les CCE dans un même pays de poste.....	44
II.	Plan d'action du CCE à partir d'un plan national de développement.....	45
III.	Communication et réseautage des CCE.....	46
1.	Réseautage et contacts personnels.....	46
2.	La communication.....	47
IV.	Services d'intelligence.....	47
V.	La formation des CCE.....	48
Conclusion du chapitre.....		50
CHAPITRE II : LA DIPLOMATIE ECONOMIQUE EN ALGERIE : UN PROJET EN COURS.....		52
Introduction au chapitre.....		53
Section 01 : L'engagement des autorités algériennes à promouvoir la diplomatie économique.....		54
I.	La diplomatie économique vue par l'Etat.....	54
❖	Le dispositif algérien de diplomatie économique.....	54

1.Direction de la Promotion et du Soutien aux échanges économiques.....	54
a- La sous-direction de l'analyse et de la gestion de l'information commerciale..	54
b- La sous-direction du suivi des programmes et de promotion des échanges commerciaux.....	55
2.La direction de la modernisation de l'action diplomatique.....	55
a- La sous-direction des systèmes d'information.....	55
b- La sous-direction de l'information.....	55
II. Approche pour la mise en œuvre de la diplomatie économique.....	56
1) Une formation dédiée aux diplomates.....	56
❖ Description de la formation.....	56
❖ Les principaux axes visés par la formation.....	56
❖ Le rôle du diplomate (AEC) défini en formation.....	60
2) Création du BIPIE.....	60
3) Portail numérique dans le site officiel du MAE.....	61
4) Réseau des chargés d'affaires économiques et commerciales au sein des ambassades.....	62
III. L'approche algérienne de diplomatie économique face aux bonnes pratiques internationales.....	63
9- Mesure n° 01 : la création du BIPIE.....	64
10- Mesure n° 02 : instauration d'un réseau de chargés d'affaires économiques et commerciales au sein des ambassades.....	64
11- Mesure n° 03 : la formation dédiée aux diplomates.....	64
12- Mesure n° 04 : la création d'un portail numérique.....	65
Section 02 : les défis à affronter par la diplomatie économique.....	68
I. Etat des lieux de l'économie algérienne.....	68
II. Présentation du plan de relance : grandes lignes, enjeu et clés de succès.....	71
➤ Les prérequis pour une relance économique.....	71
1. Définition : qu'est-ce qu'un plan de relance ?.....	72
2. Grandes lignes du plan.....	73
a. Nécessité d'harmoniser le secteur industriel avec la production nationale en encourageant l'industrie manufacturière.....	74
b. La numérisation des secteurs d'activité.....	74
c. Une réforme fiscale souhaitable.....	74
d. Réformes réglementaires et législatives.....	74
e. L'endettement externe.....	75
f. Perspective sur les hydrocarbures.....	75
g. Un nouveau modèle économique.....	75
h. Débureaucratisation de l'acte d'investir.....	75
i. Prise en compte des impacts environnementaux dans une logique de développement durable.....	75
j. Principale orientation du plan.....	76
3. Enjeu principal dans sa mise en œuvre.....	76
4. Les clés de succès du plan.....	76
III. Le plan de relance en réponse aux grands défis stratégiques.....	77
1. Les grands défis économiques en Algérie.....	77
a. Les priorités économiques en Algérie.....	78

b.	Les grandes problématiques économiques d'actualité.....	78
✚	La sécurité alimentaire.....	79
✚	La sécurité énergétique.....	80
✚	Le capital humain, particulièrement la jeunesse.....	80
IV.	La diplomatie économique en résolution de quels défis ?.....	81
1.	Promouvoir les exportations hors hydrocarbures en vue de diversifier l'économie.....	81
a.	Le commerce extérieur algérien en chiffres.....	81
b.	La stratégie nationale d'exportation (SNE) 2020-2024.....	83
✚	Définition : qu'est-ce qu'une SNE ?.....	83
✚	Présentation de la SNE 2020-2024.....	83
✚	Intervention de la diplomatie économique dans la SNE.....	83
2.	Soutenir les opérateurs économiques nationaux à l'étranger.....	84
3.	Booster l'attraction des IDE en Algérie.....	84
V.	La diplomatie économique face aux défis de la relance.....	85
	Conclusion au chapitre.....	90
	CHAPITRE III : PORTEE ET LIMITES DE L'APPROCHE ALGERIENNE DE DIPLOMATIE ECONOMIQUE.....	92
	Introduction au chapitre.....	93
	Section 01 : Portée du projet de diplomatie économique en Algérie.....	94
I.	Contribution de la diplomatie économique dans la promotion des exportations hors hydrocarbures.....	94
1.	La diplomatie économique dans la SNE.....	94
2.	Soutien aux opérateurs nationaux.....	94
A.	La valorisation du produit algérien à l'international.....	95
B.	Le repérage des opportunités d'exportation vers l'étranger.....	95
C.	Le BIPIE au service des exportateurs algériens.....	95
3.	Les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie 2021 en chiffres.....	96
II.	La diplomatie économique dans l'attractivité des IDE.....	97
III.	L'influence de la diplomatie économique dans les enceintes internationales.....	98
•	La diplomatie postindépendance : 1962-1965.....	98
•	Une Algérie autonome et influente sur la scène internationale : 1965-1978.....	99
•	Une normalisation pernicieuse de la politique étrangère : 1978-1992.....	100
•	La diplomatie économique rattrapée de l'intérieur : 1992 à ce jour.....	100
	Section 02 : Les limites de la diplomatie économique algérienne.....	101
I.	Ecarts entre le projet de diplomatie économique et les bonnes pratiques internationales.....	101
1.	Un corps de représentants économiques à l'étranger, compétent, spécialisé, et de doté d'attribution nécessaire.....	101
2.	Intégration de la diplomatie économique dans un dispositif institutionnalisé efficient de promotion des exportations.....	101

3. Une tendance à l'évaluation (externe).....	102
4. Coopération avec le secteur privé.....	102
5. Souplesse et autonomie dans le cadre d'un contrat de performance.....	102
6. Un financement public où la part d'autofinancement influe sur la performance.....	103
7. Une activité qui favorise les PME.....	103
II. Le projet de diplomatie économique et les défis économiques à relever.....	103
a. Nécessité d'harmoniser le secteur industriel avec la production nationale en encourageant l'industrie manufacturière.....	103
b. La numérisation des secteurs d'activité.....	104
c. Une réforme fiscale souhaitable.....	104
d. Réformes réglementaires et législatives.....	104
e. Un nouveau modèle économique.....	104
CONCLUSION GENERALE.....	105
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	